DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 12997 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MARDI 11 NOVEMBRE 1986

M. Gandhi et la crise sri-lankaise

Pour la première fois depuis qu'ils ont, en 1983, élu domicile dans l'Etat indien du Tamil-Nadu, peuplé par la même ethnie et dont la côte se trouve à deux heures de voile de leur île, les séparatistes tamouls de Sri-Lanka ont reçu un sévère coup de semonce de la part des autorités indiennes. Samedi 8 novembre, leurs principaux dirigeants exilés, ainsi que plus d'une centaine de leurs cadres, ont été interpellés, fichés et désarmés. En outre, la police a occupé plusieurs de leurs dépôts d'armes et de munitions. Le gouvernement fédéral indien a eu beau nier toute responsabilité dans l'opération — « La loi et l'ordre, dans l'Etat du Tamil-Nadu comme dans les autres États de l'Union, sont du ressort exclusif des autorités locales », a fait savoir un porte-parole officiel, — il est évident que le gouvernement fédéré de Madras, allié politique de M. Gandhi, a agi avec l'approbation totale de la capitale.

Depuis, les chefs de la guérilla tamoule sont virtuellement assignés à résidence. Ils n'ont pas manqué d'accuser New-Delhi de vouloir « apaiser » le régime de Colombo, ce qui risque, à leurs yeux, d'« encourager les autorités cinghalaises à poursuivre le génocide de la minorité tamoule ». Mais ils ont bien dû réaliser que l'opération a été facilitée par la dégradation récente de leurs relations — on compte environ cent vingt mille réfugiés au Tamil-Nadu — avec les quelque cinquante millions de Tamouls locaux, autant de « cousins » éloignés qui leur offrent l'hospitalité.

Enfin, cette opération pouvait se justifier par des raisons de sécurité, puisque un sommet des chefs d'Etat de la région doit se tenir le 17 novembre à Bangalore, dans le Karnataka, Etat voisin du Tamil Nadu, soit à une centaine de kilomètres de certaines bases d'entraînement des séparatistes de Sri-Lanka.

Il reste que New-Delhi, tout en démentant « catégoriquement » pareille interprétation, vient de faire comprendre aux séparatistes tamouls que sa patience à des limites et qu'ils feraient mieux de reconsidérer leur refus de discuter avec Colombo. A la fin du mois de juin, M. Jayewardene, président de la République sri-lankaise, avait présenté un nouveau plan de paix accordant une large autonomie aux régions de l'île où est implantée la minorité tamoule et que New-Delhi avait jugé plutôt positif. Ce plan, qui avait déjà valu de sérieux ennuis à Colombo avec la majorité cinghalaise du pays, a été formellement déclaré « insuffisant », fin octobre, par les séparatistes tamouls.

Depuis, des articles s'étaient multipliés dans la presse indienne, critiquant l'attitude de la guérilla tamoule, laissant entendre que M. Gandhi commençait à s'irriter de l'intransigeance des Tamouls de Sri-Lanka. Avec l'opération de police du week-end, le premier ministre indien espère bien les amener à de meilleures dispositions. On ne s'y est pas trompé à Colombo où, tout en se félicitant de l'initiative indienne, on insiste sur la volonté d'aboutir à un compromis.

En tout cas, deux ans après son accession au pouvoir, M. Gandhi confirme l'impression qu'il veut reprendre les choses en main, ainsi que l'illustrent déjà sa fermeté dans la crise sikh et, plus récemment, sa volonté de mettre de l'ordre dans la gestion socialiste de l'économie.

En marge de la réunion des « Douze »

Le « Washington Times » publie intégralement les propos de M. Jacques Chirac

Rumeurs sur des libérations d'otages

L'Organisation de la justice révolutionnaire a annoncé, ce lundi 10 novembre, dans un communiqué publié à Beyrouth, la libération dans les prochaines quarante-huit heures de « certains Français » qu'elle détient. Il pourrait s'agir de MM. Aurel Corneu et Jean-Louis Normandin, d'Antenne 2, enlevés le 8 mars dernier (lire page 24). *Cette annonce est jugée « encourageante » à Matignon. Elle intervient au moment où se tient à Londres la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze, lesquels doivent adopter des sanctions limitées contre la Syrie à la suite de la tentative d'attentat contre un avion d'El Al. La Grèce est bien décidée à ne pas s'y associer.*

Le « Washington Times » a publié intégralement l'entretien accordé par M. Chirac à M. Arnaud de Borchgrave. Ce texte, dont nous donnons de larges extraits, confirme que M. Chirac n'a pas exclu une responsabilité des services israéliens dans la tentative d'attentat.

L'affaire du *Washington Times* va-t-elle être éclipsée par la libération imminente de deux otages français détenus au Liban ? C'est ce qu'on espérait ce lundi matin à Matignon, où l'on n'envisageait pas en tout cas d'entretenir la polémique avec le quotidien ultraconservateur de Washington, qui a publié dès dimanche soir l'intégralité de la longue conversation qu'a eue le directeur de sa rédaction, M. Arnaud de Borchgrave, avec M. Chirac.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 3.)



Les riverains du Rhin en état d'alerte

La pollution du Rhin causée la semaine dernière par l'incendie des entrepôts de la firme Sandoz près de Bâle a atteint les Pays-Bas dans la soirée du samedi 8 novembre. Le courant charrie des tonnes de poissons morts, et les pays qui s'alimentaient en eau potable à partir des eaux du fleuve ont dû cesser leur pompage. Les riverains sont en état d'alerte.

M. Mitterrand et les institutions

Une certaine idée du premier ministre

M. Mitterrand théorise, dans une interview au *Point*, sa vision de l'équilibre des pouvoirs entre le président, le Parlement et le gouvernement.

Pris en tenailles entre le président de la République, qui le nomme, et de la majorité parlementaire, dont il est dépendant : voilà, à gros traits, la manière dont M. François Mitterrand apprécie le rôle du premier ministre dans les institutions et la place qu'occupe le chef du gouvernement dans l'équilibre des pouvoirs. C'est ce qui ressort de l'entretien accordé par le président de la République à l'hebdomadaire.

Dans son « point fixe » sur la coexistence, M. Mitterrand distingue, comme à l'ordinaire, deux domaines : politique extérieure et défense d'une part, politique économique, sociale et sécurité publique d'autre part. Pour ce qui concerne la politique extérieure et la défense, le chef de l'Etat assure, dit-il, sa propre *« continuité »* et affirme sa *« prééminence »*. Le premier ministre est voué *« à la mise en œuvre de la politique étrangère de la France, continuée ou initiée, selon les cas, par le président de la République actuel »*. Ce dernier aurait donc, dans tout débat, le premier et le dernier mot.

Quant au reste, *« le dernier mot appartient au Parlement et, s'il le faut, au peuple »*. A une grosse nuance près : la lutte contre le terrorisme, dont la conduite revient au premier ministre mais qui requiert *l'« intervention »* du président *« si les décisions mettent en jeu la politique extérieure de la France »*.

Le premier ministre ne serait donc qu'un personnage second, soumis à deux légitimités entre lesquelles il est pris : la légitimité du président de la République, élu au suffrage universel direct, et celle de l'Assemblée nationale, élue de même. Beau débat institutionnel ! Il est vrai que M. Chirac, bien que nommé par le président, s'était imposé de lui-même au chef de l'Etat, dès avant le 16 mars, comme chef de la future majorité parlementaire et, à ce titre, comme un premier ministre incontournable.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 8.)

Le Monde

ÉCONOMIE

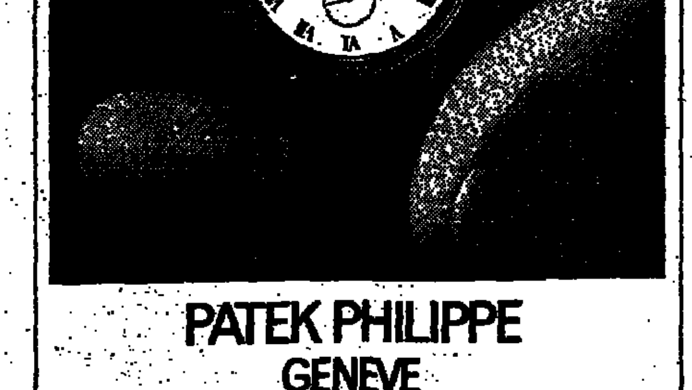
Privatiser à l'étranger

Tokyo, Rome, Ottawa, Jérusalem, Londres, Paris... Aux quatre coins du monde, la privatisation est à l'ordre du jour, à défaut d'être déjà entrée dans les faits. Au-délà de cette vague qui n'épargne aucun pays, les philosophies et les modalités divergent.

En France et en Grande-Bretagne, les gouvernements se sont enfermés dans des conceptions relativement idéologiques, avec, à la clé, programme précis, calendrier rigide et politique volontariste d'actionnariat populaire.

En revanche, des pays comme le Canada et le Japon se sont montrés plus pragmatiques. Le gouvernement d'Ottawa ne s'est donné aucun échéancier précis et, à la différence de la France, réserve à la privatisation ses entreprises en mauvaise santé financière. Le Japon, en préparant le transfert au privé de la compagnie nationale des chemins de fer, cherche lui aussi à libérer les finances publiques d'une entreprise lourdement déficitaire et endettée, ce qui impose aux cheminots japonais des sacrifices sans précédent.

Lire pages 17 à 19



Le « cube » de la Défense abandonné par son architecte

La nouvelle conquête de l'Ouest

L'abandon du Carrefour de la communication par l'actuel gouvernement provoque le départ de son architecte, le danois Spreckelsen. Mais derrière le « cube » de la Défense, c'est l'avenir de tout l'Ouest parisien qui est en jeu.

Spreckelsen est parti. le projet le plus courageux, le plus spectaculaire que se soit donné la France depuis le Centre Pompidou, et certainement l'un des plus beaux, a perdu son architecte. Le « cube » de la Défense est orphelin de père. Un départ qui a de quoi surprendre : imaginez Eiffel laissant sa tour en plan, Perret laissant Le Havre en rade, Garnier larguant son Opéra ou Pei sa pyramide... Mais l'abandon du maître d'œuvre danois est beaucoup plus qu'un simple courroux d'homme de l'art, plus qu'une anecdote historique. Car derrière lui se profile non seulement l'avenir de la Défense mais celui de tout l'Ouest parisien. Et pour beaucoup, il représentera l'abandon de cette ambition architecturale dont se targuait la France depuis quelque dix ans.

Johan Otto von Spreckelsen avait depuis longtemps ses raisons propres de partir. On le présente volontiers comme un théoricien, un idéaliste de l'architecture qui aime concevoir et répugne à la réalisation. D'ailleurs, à peine avait-il gagné le concours qu'il voulait déjà renoncer à son privilège d'architecte et retourner vers son Danemark natal. Pour asseoir le projet on lui avait donc associé Andreux, l'architecte de Roissy, praticien qui, lui, a les pieds sur terre et va d'ailleurs achever l'opération. Plus tard, il y a eu le méchant ratage, par Spreckelsen lui-même, de l'entourage immédiat du grand cube : il y voyait tout plein de bébés-cubes, idée lassante.

Non, ce qui a motivé son départ, *ou qui lui a tout au moins* servi de prétexte, c'est l'abandon du Carrefour international de la communication, ce pour quoi, justement, il avait été conduit à imaginer son cube.

FRÉDÉRIC EDELMAN.

(Lire la suite page 12.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Etranger

La publication par le « Washington Times » de l'entretien accordé par M. Jacques Chirac à Arnaud de Borchgrave

WASHINGTON
de notre correspondant

Le *Washington Times* a publié, ce lundi 10 novembre, le texte complet de l'entretien que M. Jacques Chirac avait accordé, mardi dernier, à son rédacteur en chef, M. Arnaud de Borchgrave. La publication de ce texte confirme l'exactitude du premier compte rendu que le quotidien en avait fait paraître, vendredi, et dont le premier ministre avait contesté la véracité en le qualifiant d'interprétation *« dénouée de tout fondement »* et allant *« très au-delà »* des propos qu'il avait tenus.

Le texte publié par le *Washington Times* est la traduction en anglais de l'enregistrement de l'entretien qui avait été directement conduit en français, puisque M. de Borchgrave est totalement bilingue. Les larges extraits que nous publions sont donc une traduction de traduction, avec les inévitables risques d'inexactitudes dans les nuances que comporte un tel exercice. Rien ne laisse penser, en revanche, que l'authenticité du document puisse être mise en question, et le correspondant du *Monde* a pu, pour vérification, écouter dimanche, en début de soirée, dans les bureaux du quotidien, plusieurs des premiers passages de l'enregistrement, notamment celui dans lequel M. Chirac indique que les dirigeants ouest-allemands croiraient à une implication des services secrets israéliens dans la tentative d'attentat du 17 avril dernier, à l'aéroport de Londres, contre l'avion d'El Al.

Cette affirmation, qui avait été aussitôt démentie à Bonn et qui avait fait l'essentiel du retentissement de l'article de vendredi dernier, ne constitue cependant qu'un bref *élément de ce qui est*, avant tout, un exposé inhabituellement direct et passionné – et passionnant – d'une politique certainement discutable mais qui a sa cohérence. En un mot, M. Chirac considère que la violence du terrorisme ne doit pas pousser les Etats occidentaux à des mesures de représailles partielles qui ont l'inconvénient de nourrir le radicalisme fondamentaliste sans avoir, pour autant, l'avantage de faire tomber des régimes hostiles aux intérêts de l'Europe et de l'Amérique.

Une situation paradoxale

Pour ce qui est de la Syrie, M. Chirac fait de surcroît valoir qu'elle est indispensable à un règlement pacifique au Liban, qui est, dit-il, un objectif prioritaire pour la France.

Le jour même où les pays européens doivent décider de leur attitude face à la Syrie et au moment où le secrétaire d'Etat américain affiche sa colère devant les tractations que la Maison Blanche a, derrière son dos, engagées avec l'Iran (et que M. Chirac condamne lui aussi), les propos du chef du gouvernement français devraient donc susciter un large débat – en France, comme entre alliés occidentaux.

Même si ce débat de fond s'amorçait, il est cependant probable qu'il s'accompagnera de sérieuses tensions – ouvertes ou feutrées – entre Paris d'un part et les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale de l'autre, tant M. Chirac se montre ici direct puisqu'il se croit assuré qu'il ne sera pas cité.

Dans un article de une, le *Washington Times* fait à ce propos dire à son rédacteur en chef qu'il *« regrette d'avoir été placé dans une situation »* où il n'y avait d'autre moyen pour prouver sa bonne foi que de violer l'engagement pris auprès du premier ministre de ne pas le citer directement. Le journal justifie sa décision par *le refus de M. Chirac de « revenir sur ses démentis »*. Le quotidien affirme également que des intermédiaires se présentant comme mandatés par M. Chirac et connus de M. de Borchgrave ont par cinq fois durant le week-end tenté de le dissuader de procéder à la publication et l'ont appelé à conclure un *« cessez-le-feu »* en raison de *« tout ce qui était en jeu »*.

Le paradoxe de la situation est que M. de Borchgrave est un conservateur militant dont les amitiés dans la droite française sont nombreuses, et qui se déclare *« admirateur »* de M. Chirac. Pour lui, c'était pourtant sa crédibilité qui était en jeu – dans le monde journalistique américain où il est parfois regardé avec une certaine condescendance en raison de la notoriété de ses engagements et du fait que son journal appartient à la secte Moon.

M. de Borchgrave affirme d'ailleurs – et le fait dire, ce lundi, à la une de son journal – que le gouvernement français s'apprêterait à dénoncer toute cette affaire comme le fruit d'un *« complot »* de la secte et de la CIA.

BERNARD GUETTA.

« Qui était derrière le complot Hindawi ? »

Tel que publié par le *Washington Times*, l'entretien – dans une phase où le premier ministre n'a pas encore demandé à ne pas être cité – commence par cette phrase de M. Chirac : *« Je dois être franc et vous dire que les réactions américaines sont parfois un peu primitives. »* Suit un premier développement sur les motivations profondes de la politique française et la conversation prend ainsi son cours :

« Vous pensez donc qu'une politique d'apaisement et que la conciliation sont les seuls moyens de faire face au réseau international terroriste dont nos deux derniers secrétaires d'Etat et vos propres services secrets disent qu'il est lié aux services secrets de l'Est ?

– Ou bien je vous dis ce que je pense et vous ne pouvez pas me citer ou bien vous le pouvez et je ne vous dis pas ce que je pense. Que préférez-vous ?

– Je ne vous citerai pas, mais je dois pouvoir refléter votre pensée (...).

– Vous pouvez écrire ce que je crois, mais je ne souhaite pas être cité. Tout le monde saura que ce que vous écrivez après cette visite fait autorité.

– Vous savez ce que vos propres services considèrent être les liens entre les Etats qui commanditent le terrorisme et ceux qui l'exécutent. Cela a, pour la première fois, été mis en évidence par Alexandre de Marenches en 1978 et il a dirigé vos services pendant onze ans.

« Vos services et les nôtres sont sans valeur »

– Vos services et les nôtres sont sans valeur et sont de surcroît tous infiltrés.

– Je parle de 1978, l'ère de Marenches et de (Michel) Roussin, qui était le chef de cabinet de Marenches et remplit maintenant la même fonction auprès de vous.

– Ce n'était pas différent alors. Ils ont toujours été infiltrés.

– Est-ce que vous ne dites pas cela parce qu'ils vous disent des choses que vous ne voulez pas entendre ?

– Je ne crois pas réellement en leur efficacité – que ce soit la CIA ou les nôtres, – à moins qu'un pays soit en guerre. Pas en temps de paix. Aujourd'hui, les Israéliens sont bons comme le sont les Sud-Africains et les Irakiens.

(...)

– Le docteur Sakharov lui-même (...) nous a appelés à prendre au sérieux les accusations de liens entre le KGB et ses services liges d'un côté, et les groupes du terrorisme international de l'autre.

« Probablement des gens liés au Mossad »

– Cela va de soi. Mais prenons l'affaires syrienne. J'en ai parlé à la fois à Kohl et à Genscher. Je ne vais pas aussi loin qu'eux, mais la thèse est que le complot Hindawi était une provocation destinée à embarrasser la Syrie et à déstabiliser le régime Assad. Qui était derrière ? Probablement des gens liés au Mossad israélien, en conjonction avec certains éléments syriens proches de Assad et cherchant à le renverser. Les choses de ce genre peuvent être infiniment complexes.

– Mais Assad a l'entier contrôle de ses services.

– Oui, mais c'est aussi un vrai bocal de grenouilles. Personne ne sait exactement quel rôle joue son frère Rifaat. Est-ce que Rifaat manipule Assad ? Et qui manipule Rifaat ? Les experts qui connaissent l'ambassadeur syrien (à Londres) qui a été accusé d'avoir pris part au complot et qui a été expulsé de Grande-Bretagne disent qu'il est hautement improbable, voire impossible, qu'il ait eu des contacts avec Hindawi. Le fait que Hindawi ait eu des contacts avec certains membres des services syriens est une autre question.

– Mais les Britanniques sont drôlement bons dans la surveillance électronique et ils savent ce qui s'est passé entre Hindawi et l'ambassadeur syrien.

– Rien n'est plus facile que de fabriquer ce genre de preuve, sans que les dirigeants du gouvernement aient une réelle connaissance du complot.

– Je connais le chef des services secrets britanniques. C'est un homme droit (...).

Les actions verbales « c'est contre-productif »

– Quoi qu'il en soit, je reste toujours sceptique dans ce genre d'affaire, spécialement quand elle colle à une politique donnée. C'était d'abord la Libye et maintenant c'est la Syrie. La Syrie a certainement été impliquée, directement ou indirectement, dans plusieurs actions terroristes. De cela je ne doute pas. Mais si l'on adopte une attitude de confrontation qui se traduit par beaucoup d'aboiements mais pas d'action, on les encourage seulement à poursuivre de telles politiques terroristes. Je suis favorable aux actions quand elles rendent. Mais quand elles sont purement verbales, c'est contre-productif.

– Est-ce ainsi que vous caractériseriez les actions aériennes américaines du 14 avril contre la Libye ?

– Totalement, complètement contre-productives.

– Mais est-ce que Kadhafi n'a pas adopté un profil bas depuis quelques mois ?

– Si Kadhafi s'est calmé depuis un moment, cela n'a rien à voir avec le raid américain. C'est parce qu'il a un réel problème avec son armée. Cela ne date pas des raids et était si sérieux que Kadhafi s'est senti obligé d'assassiner le colonel Hassan Ishkal, son propre cousin, le chef de sa tribu, un proche confident et un camarade d'armes depuis le premier jour de la révolution. Il était l'homme dont nous espérions qu'il succéderait un jour à Kadhafi. L'armée a été secouée jusque dans ses fondements par la présente et malheureuse aventure militaire libyenne au Tchad (...). *L'économie était dans un état affreux. Ce sont tous ces facteurs qui ont déstabilisé Kadhafi, pas les bombes américaines. »*

Après que M. Chirac eut semblé déplorer que les raids américains n'aient pas « au moins tué » Kadhafi, M. de Borchgrave lui demande :

« Vous voulez dire que, si les Etats-Unis vous avaient proposé un plan de renversement de Kadhafi, vous auriez pu ne pas refuser le droit de survol pour les F-111 basés en Angleterre ?

– Je ne répondrai pas à cette question. Tout ce que j'essaie d'expliquer est que, lorsque vous attaquez sans les moyens de conduire l'action jusqu'à une conclusion qui soit un succès, tout ce que vous faites est de mobiliser l'opinion contre vous. Votre image dans les pays modérés et pro-occidentaux comme la Tunisie et à travers tout le Proche-Orient, et donc l'image de l'Occident comme un tout, est ternie, amoindrie. »

M. Chirac indique alors avoir changé la politique de la France en Amérique centrale et avoir *« très clairement expliqué »* au secrétaire d'Etat George Shultz : *Cette région était d'un intérêt vital pour les Etats-Unis et la politique américaine devrait donc bénéficier de la solidarité occidentale qu'elle mérite.*

– Exactement de la même manière que les Etats-Unis ont soutenu la France durant les onze interventions militaires qu'elle a conduite en Afrique depuis 1962 pour défendre ce qu'elle regardait comme ses intérêts vitaux ?

– Avec quelques exceptions. Le Tchad, par exemple.

– Je croyais que nous vous avions totalement soutenu au Tchad durant vos deux plus récentes opérations pour bloquer les légions islamiques de Kadhafi.

– Pas vraiment. Ce n'était pas tellement sage de votre part d'encourager Hissène Habré à franchir le seizième parallèle, dont il avait été décidé qu'il serait la ligne entre la partie nordique du Tchad, occupée par la Libye, et le reste du pays.

– Je ne suis pas vraiment sûr de comprendre pourquoi il est OK pour la France d'intervenir militairement pour défendre ses intérêts et que cela ne l'est pas quand les Etats-Unis font de même.

> *Le texte complet de l'entretien publié ce lundi par le « Washington Times » confirme l'exactitude du premier compte rendu que le quotidien américain en avait fait paraître vendredi dernier.*

Les Etats-Unis « aboyent »

– La question est de savoir si les Etats-Unis ont la capacité et la volonté de réduire la Libye et la Syrie. Si les Etats-Unis ont la volonté de réduire ces Etats au point où ils ne seraient pas capables de faire ce qu'ils disent faire, alors il revient aux Etats-Unis de parler et d'agir. Mais si tout ce que peuvent faire les Etats-Unis est d'aboyer, alors mieux vaut rester silencieux de peur d'être accusé de démagogie.

– Voulez-vous dire que les Etats-Unis n'ont pas la volonté d'agir ?

– Cela va de soi. La première question que nous ayons à nous poser est : quel est l'objectif ? Dans l'idéal, nous voulons tout d'abord une situation au Proche-Orient qui contribue à la restauration de la paix (au Liban) et bien sûr dans les frontières actuelles. C'est un objectif. En d'autres termes, que le Liban redevienne une nation indépendante et en paix, bien sûr en étroite association avec la Syrie. Deuxièmement, la fin du conflit israélo-arabe, ce qui présuppose une solution pour les Palestiniens – une chose évidemment pas facile à réaliser. Et troisièmement, nous voulons évidemment que soient soutenus et sauvegardés les régimes arabes qui sont amis et alliés du monde occidental, par définition les modérés, qui sont extrêmement fragiles – l'Egypte, la Jordanie, l'Arabie saoudite, le Liban, les Emirats du Golfe, etc. Cela est après tout votre politique aussi bien que la nôtre, et c'est pour cela que vous fournissez une aide substantielle à l'Egypte.

« Ne pas attiser le feu »

» Tout cela, bien sûr, repose actuellement sur les fragiles fondations de l'opinion publique arabe, qui n'est que trop disposée à être fanatisée et prédisposée à la xénophobie et à la guerre sainte, et à laquelle il est constamment demandé d'assumer le fardeau d'un niveau de vie qui se détériore, d'un prix du pétrole en baisse et d'un taux de natalité en pleine explosion. Tout ceci, bien sûr, est déstabilisant par définition et devrait inciter à ne pas attiser le feu du dehors. Autour de tout ce problème, il y a une panoplie de fondamentalismes musulmans. La seule conclusion qu'on peut tirer est que l'Occident doit traiter cette énorme crise avec énormément de prudence et ne pas s'autoriser à être détourné de son chemin par quelques bombes éclatant dans les rues de ses capitales. La grande bombe n'est pas celle qui explose rue de Rennes mais celle qui pourrait exploser sur tout le monde arabe si l'opinion publique arabe est placée le dos au mur. C'est là qu'est la vraie bombe. Et il ne faut pas la confondre avec la dernière hyperbole de Kadhafi.

» Un extraordinaire danger pour nous tous vient d'Iran. L'Iran, depuis le sixième siècle avant Jésus-Christ, a marché deux pas en avant et un pas en arrière. Nous voyons aujourd'hui l'Iran faire un pas en arrière vers le passé. Je me souvient d'avoir dit à mes collègues américains en 1974, lorsque j'étais premier ministre, qu'ils poussaient le chah trop rapidement dans l'ère moderne. Ils (les Iraniens) n'avaient tout simplement pas la capacité d'absorber une si rapide évolution.

» Et notre objectif commun devrait être là de prévenir le déferlement du fondamentalisme sur la région. La France fait sa part dans ce contexte en aidant l'Irak à le contenir. Mais la Grande-Bretagne continue à vendre des armes à l'Iran, et nous apprenons maintenant que les Etats-Unis le font aussi, et ils ne se soucient même pas de cacher ce qu'ils font. Autant pour la solidarité occidentale !

– Et les Israéliens ?

– Eux aussi continuent à vendre des armes à l'Iran, malgré toutes les dénégations que nous avons entendues. Alors, quand je suis accusé d'un manque de solidarité à propos du dernier incident à Londres, permettez-moi de dire qu'il y a de bien plus grands chats à fouetter. Le premier problème est d'empêcher ce fanatisme religieux anti-occidental d'engloutir la région entière. Et cela, laissez-moi le répéter, est beaucoup plus important que de rompre les relations avec la Syrie à cause d'un quelconque incident à Londres ou bien d'une bombe dans une rue.

« Ce n'est que de la petite bière »

» Pour ce qui est de ces actes de terrorisme j'ai fait tout ce qui pouvait être fait – contrôler plus strictement nos frontières et déployer plus de forces de sécurité. Mais je ne perds pas de vue le fait que même la vague de terrorisme dont nous avons souffert en septembre n'est que de la petite bière à côté du problème majeur que je soulève aujourd'hui. Et qui en Europe essaie d'endiguer la marée du fondamentalisme ? Je dois conclure que la France est seule en ce domaine (...). Nous devrions nous mettre en quatre pour ne pas déstabiliser les chefs des Etats modérés du monde arabe. Je veux dire ceux qui sont de notre côté : Moubarak, Hussein et le reste de nos amis.

– Mais eux aussi adoreraient se débarrasser de Kadhafi.

– Bien sûr, mais ils ne le diront jamais publiquement, et cela est parfaitement compréhensible. Alors que faisons-nous ? Nous mettre en quatre pour ne pas nourrir les sentiments anti-occidentaux. Souvenez-vous que chaque fois qu'on attaque un Arabe quelque part, tous les Arabes se sentent obligés de montrer une solidarité ave celui qu'ils perçoivent comme étant la victime.

» Même lorsque l'Irak était clairement l'agresseur contre l'Iran, tous les autres Arabes ont serré les rangs derrière l'Irak. Je suis donc réellement stupéfait qu'un pays comme les Etats-Unis ne comprenne pas cela et préfère toujours la thérapie euphorisante. Et qu'un pays comme la Grande-Bretagne veuille que nous rompions toutes les relations avec la Syrie à cause d'un obscur complot à la bombe qui a fait long feu... Est-ce qu'ils pensent vraiment que les gens vont se dire : « Bravo ! ils ont des couilles au cul. »

» La réaction dans les souks de Tunis est de plus d'importance. L'homme du peuple là-bas verra que, une fois de plus, des Arabes sont les victimes de l'Ouest. Leur perception des événements n'est tout simplement pas la même que la nôtre. Pensez-vous réellement que le Libanais moyen a quelque chose à foutre d'une bombe explosant à Paris ?

» Les Israéliens sont bouleversés quand une bombe explose au Mur des lamentations, mais ils semblent oublier que ce que les Arabes voient est que les Israéliens bombardent les camps palestiniens et tuent et mutilent toutes sortes de gens innocents. Cela est appelé représailles, [et] *je suppose qu'ils s'en sentent mieux. Alors quand ils* (les Arabes) *voient les pays occidentaux exercer des représailles contre la Libye ou la Syrie (...) pour des actes de terrorisme, ils mettent en question les motivations occidentales, car ils ont eux-mêmes été les victimes d'un terrorisme à grande échelle depuis des années. Leur perception est que les pays occidentaux font abandon de leur faculté critique. Chaque action perçue comme une agression contre les Arabes contribue simplement à accumuler la pression pour l'explosion, la grande (...). Il y a d'autres moyens de combattre le terrorisme que de se faire plaisir.*

» Nous nous exposons au désastre si nous continuons à miner les Etats modérés de la région en prenant des initiatives que le monde arabe perçoit d'une manière complètement différente de l'Occident. La seule chose que nous fassions est de les rendre plus vulnérables. Les populations martyres du Liban méritent certainement plus notre attention que les quelques bombes que les terroristes font exploser dans les pays occidentaux.

« Désinformation »

– Mais le Liban n'a-t-il pas cessé d'exister en tant qu'Etat ?

– Oui, mais il y a quelque chose qui s'appelle les Libanais, qui sont là depuis beaucoup plus longtemps que les Américains, et avec des traditions autrement plus vieilles. Ces gens doivent être soutenus et aidés, et [leur] *Etat doit être ressuscité.*

» Il a trois jours j'ai reçu le nouveau patriarche maronite, et il m'a pressé de ne pas accéder à la demande britannique d'une rupture de [nos] *relations diplomatiques avec la Syrie. Et pourtant cet homme hait les Syriens (...). Nous n'allons certainement pas tourner le dos au Liban et permettre à une solution finale de type hitlérien d'intervenir là-bas. Et si le reste du monde occidental se fout du Liban, ce n'est pas le cas de la France. Il y a là-bas une large population chrétienne, et nous avons pour obligation de garantir qu'ils ne soient pas massacrés. Cela signifie qu'ils ne peuvent pas se permettre d'ignorer le facteur syrien. Ce n'est pas parce que beaucoup de chiens aboient que l'on rompt ses relations avec la Syrie (...).*

» Tout tourne donc pour nous autour du sauvetage du Liban. Il n'y a pas d'autre solution que de maintenir notre présence là-bas, à moins bien sûr que les Etats-Unis deviennent soudain sérieux sur un envoi de « marines » et proposent à la France une opération conjointe. Ce serait une proposition sérieuse qui aurait à être prise sérieusement. C'est une politique avec laquelle nous pourrions n'être pas d'accord, mais au moins ce serait une politique. Mais s'il s'agit seulement d'aboyer, pardon, ne comptez pas sur moi.

» L'alternative en faveur de laquelle nous sommes est de continuer à parler avec la Syrie. Hier vous aboyiez après la Libye, aujourd'hui vous aboyez après la Syrie, et, pendant ce temps-là, les bombes éclatent toujours dans nos pays, et nos otages sont toujours détenus. Remettons donc tout en contexte avec un plan à long terme et des étapes bien définies vers notre objectif fondamental (...).

– Est-ce que cela signifie que vous vous sentez libre de vendre des armes à la Syrie ?

– C'est de la désinformation complète. Et, quand je suis devenu premier ministre cette année, je me suis rendu compte que la France avait passé des contrats d'armes avec la Syrie en 1982 et 1984. Je les ai suspendus avant que tout cela n'intervienne.

– Si je vous comprends bien, monsieur le premier ministre, vous dites que nous n'avons pas la volonté politique d'envoyer les « marines » (...) et qu'il n'y a donc pas d'alternative à une politique d'apaisement et de conciliation avec des dirigeants comme Assad et Kadhafi.

– Je dis qu'il y a une autre politique à suivre vis-à-vis d'eux que d'aboyer dans le noir – ce qui ne mène nulle part. J'ai clairement fait savoir aux Syriens que je n'avais pas de raisons de soupçonner la Syrie d'avoir participé de près ou de loin à des actions terroristes sur le territoire français. Mais je leur ai tout aussi clairement fait savoir que si nous arrivions à la preuve irréfutable de leur implication nous prendrions des mesures qui ne seraient pas verbales.

– En d'autres termes, les preuves qui ont été produites devant le tribunal britannique sont à votre avis bidon ?

– Non, je n'ai pas dit ça. On ne m'a pas donné le dossier complet, et je ne me prononce donc pas. Je vous ai simplement dit [ce qu'est] *l'opinion des dirigeants de l'Allemagne de l'Ouest, et que je tends à partager (...). »*

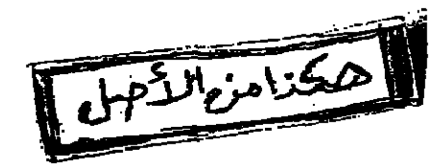
« L'Humanité » et les « révélations » du premier ministre

« Révélations explosives. » « Terrorisme : Chirac met en cause les services secrets israéliens. » Sous ce double titre de « une », *l'Humanité* du 8 novembre a consacré deux pages aux *« troublantes révélations »* faites par le premier ministre au journal américain *Washington Times*, au sujet de l'attentat manqué contre un avion d'El Al.

Dans son éditorial, Claude Cabanes écrit : *« Une opération militaire, qui conduirait, une fois de plus, le monde au bord du gouffre, est-elle en préparation dans les états-majors israéliens, américains et britanniques, inspirée du précédent contre la Libye ? L'explosion du Boeing d'El Al devait-elle en fournir le prétexte ? »*, se demande le rédacteur en chef du quotidien communiste, qui ajoute : *« Si l'on en juge par l'agitation fébrile du « parti américain » en France, qui se recrute aussi bien parmi les leaders giscardiens que socialistes, l'hypothèse n'est pas de pure école... »*

L'Humanité-Dimanche, dans sa seconde édition (9 novembre), titre en première page *« Terrorisme : la piste israélienne ? »* et *« Machination terroriste israélienne ? »* pour un article de page intérieure.





Diplomatie

et la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze à Londres

Nouvelles rumeurs sur des libérations d'otages

(Suite de la première page.)

Que pourrait en effet rajouter Matignon sur cette affaire dans laquelle le premier ministre a le sentiment de s'être fait « piéger » par sa faute ? Un démenti supplémentaire ? Un commentaire embarrassé ? Mieux vaut sans doute pour M. Chirac faire mine d'ignorer la crise et tenter de noyer les états d'âme de certains membres de sa majorité dans un tourbillon d'activisme. La libération d'otages serait, de ce point de vue, particulièrement bienvenue et permettrait au premier ministre de lancer à ses détracteurs : « *Continuez à aboyer, moi j'agis.* »

Autre signal encourageant pour M. Chirac qui vient de connaître quelques journées particulièrement difficiles : Téhéran serait enfin d'accord pour signer rapidement l'accord paraphé il y a quelques jours entre experts iraniens et français, et prévoyant le remboursement par la France de 330 millions de dollars ; il s'agit d'une partie de la dette contractée par Paris à la suite du prêt de 1 milliard de dollars à Eurodif fait par le régime du chah. Ce document devrait être signé par M. Jean-Bernard Raimond et son homologue iranien dans une capitale neutre, soit Genève, soit Vienne.

Si tout se passe selon ce scénario, force sera de reconnaître que M. Chirac aura été tiré d'un fort mauvais pas par la compréhension de la Syrie et de l'Iran. La libération des otages détenus par la mystérieuse Organisation de la justice révolutionnaire implique en effet l'accord de l'Iran même si cette libération se fait à Damas pour permettre au président Assad d'invoquer ce geste comme prévue de sa non participation à des opérations terroristes. Que l'annonce de la libération prochaine *ait été faite le matin* même du jour où s'ouvre à Londres la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze consacrée aux sanctions à prendre à l'égard de la Syrie, n'est pas non plus dû au hasard. Le président Assad est en effet fondé à penser que si, comme c'est probable, cette réunion se solde par l'adoption de sanctions essentiellement symbolique à l'égard de la Syrie, c'est à M. Chirac qu'il le devra en grande partie.

Entre hypocrisie et incompétence

La lecture des propos tenus par le premier ministre à M. de Borchgrave est éloquente à cet égard. A aucun moment M. Chirac ne retient dans ce texte la possibilité d'une responsabilité de l'Etat syrien dans la tentative d'attentat de Londres et il paraît même ne pas exclure une par*ticipation des services israéliens*, même s'il défend d'aller aussi loin dans cette voie que MM. Kohl et Genscher. M. Chirac va même jusqu'à envisager la fabrication de fausses preuves par les services britanniques pour compromettre la Syrie, mais il donne en même temps l'impression étrange de n'avoir jamais cherché à savoir ce qu'il y avait dans le dossier britannique.

Ses propos, qui ne devraient pas faciliter les rapports futurs du premier ministre avec Bonn, Londres et Jérusalem, ne devraient pas non plus arranger les choses avec Washington. Américains et Britanniques se voient en effet sommés de choisir pour se justifier entre hypocrisie et incompétence. Pourquoi, demande *en substance M. Chirac*, exiger de la France qu'elle rompe avec un Etat laïc (la Syrie) alors que Londres, Jérusalem et sans doute Washington livrent des armes à l'Iran, dont l'influence est autrement plus déstabilisatrice que celle de Damas pour toute la région ?

A son habitude, M. Chirac s'exprime d'une manière très directe, très imagée, souvent provocatrice. Mais son discours est incontestablement bâti autour d'un axe logique. On peut même affirmer, paradoxalement, que c'est la première fois que le premier ministre expose clairement sa politique proche-orientale. On peut certes en contester bien des points mais on ne peut pas nier qu'il y ait là quelque cohérence. Notamment quand M. Chirac explique comment sont perçues par l'opinion publique arabes des actions qui appartiennent pour les Occidentaux à la catégorie des représailles tout à fait justifiées.

Reste à savoir pourquoi M. Chirac, qui devrait connaître mieux que quiconque son impulsivité, avait choisi pour exprimer ses vues sans être cité, une voie aussi tortueuse et aussi risquée. Et pourquoi il a choisi un journal sans très grande influence aux Etats-Unis et *connu de surcroît* pour ses liens avec la secteur Moon ? Comment en effet ne pas prendre comme une boutade l'expression la réflexion du premier ministre selon laquelle il aurait confondu le *Washington Post* et le *Washington Times ?*

Une dernière question : M. de Borchgrave a-t-il été fidèle à ses promesses ? Certes, il n'a jamais cité entre guillemets les propos de M. Chirac mais il a identifié son interlocuteur, ce qui n'est pas conforme avec la règle du *« off the record »*. La lecture de la retranscription de la bande magnétique, ne permet pas de savoir s'il pouvait ou *non citer* le nom de M. Chirac. Une phrase ambiguë de M. Chirac interdit cependant d'affirmer que le journaliste américain a violé ses engagements. *« Vous pouvez écrire ce que je pense, mais je ne veux pas être cité,* dit M. Chirac. *Et chacun saura que ce que vous écrivez, après une telle visite, fait autorité. »* Ce qui implique que M. de Borchgrave pouvait faire état de sa rencontre.

JACQUES AMALRIC.

Un accord sur des sanctions limitées contre la Syrie ?

Les ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté se sont réunis à nouveau, ce lundi 10 novembre, cette fois à Londres, pour manifester leur solidarité dans la lutte contre le terrorisme et adopter, à la demande de la Grande-Bretagne, un certain nombre de sanctions limitées à l'encontre de la Syrie. Selon des informations concordantes, les partenaires de la Grande-Bretagne — à l'exception, vraisemblablement, de la Grèce — se sont entendus sur quatre mesures : arrêt des ventes d'armes à la Syrie ; restriction des contacts officiels avec le gouvernement syrien et ses diplomates ; renforcement de la surveillance et du contrôle du personnel diplomatique syrien en Europe ; surveillance accrue, *également*, du personnel des lignes aériennes syriennes dans les aéroports de la Communauté.

Ces sanctions avaient déjà été examinées par les Douze lors de la réunion qu'ils ont tenue à Luxembourg le 27 octobre dernier, peu après le verdict rendu par la justice britannique dans l'affaire Hindawi. Mais les ministres des affaires étrangères s'étaient alors bornés — hormis la Grèce — à condamner la participation des *« services secrets d'un Etat »* à un acte de terrorisme *« épouvantable »*, sans même mentionner nommément la Syrie. Avant d'adopter une plate-forme commune minimale contre la Syrie, les partenaires de Londres avaient souhaité prendre leur temps pour examiner le dossier que leur avaient soumis les Britanniques.

A en croire nombre de déclarations de responsables européens, ce dossier apporte des *« preuves concluantes »* quant à l'implication directe de la Syrie dans la tentative avortée perpétrée par le Jordanien Nezar Hindawi contre un Boeing d'El Al le 17 avril dernier à Londres. Hindawi a été condamné, le 24 octobre, à quarante-cinq ans de prison et la Grande-Bretagne, à l'issue de ce verdict, a rompu ses relations diplomatiques avec la Syrie.

Si l'accord paraît cette fois acquis pour des sanctions limitées à l'encontre de la Syrie, certains n'en font pas moins valoir leur refus de toute dénonciation brutale d'un pays qui joue un rôle clé au sein du monde arabe. Le ministre espagnol des affaires étrangères, M. Francisco Fernandez Ordonez, affirmait ainsi, dimanche, que son pays ne signerait aucune déclaration à Londres qui ne prenne pas en compte *« la nécessité de poursuivre le dialogue euro-arabe »*.

A Damas, la presse souligne la division des Européens et rend hommage à la position de la France et de la Grèce. *« Les dirigeants français et grecs,* écrit l'officieux *As Saoura, abordent avec réalisme et sans fanatisme les problèmes du Proche-Orient ; il serait absurde que les pays de la CEE, souhaitant mener une politique indépendante dans la région, acceptent de voir entraver leurs relations avec les pays arabes et se réduire leurs intérêts dans la région. »*

Vendredi, dans un discours à la télévision, le président Hafez El Assad — qui a toujours nié que Damas ait joué un rôle quelconque dans l'affaire Hindawi — avait affirmé que son pays *« rendrait coup pour coup »* en cas de sanctions prises à son encontre. — *(AFP, AP, Reuter.)*

La visite privée de M. Chirac chez le chancelier Kohl

Solidarité d'abord

OGGERSHEIM
de notre envoyée spéciale

C'est une visite très privée que M. Jacques Chirac, accompagné de son épouse, a rendue dimanche 9 novembre au chancelier Kohl dans sa résidence d'Oggersheim, dans la grande banlieue de Mannheim. Cinq heures de tête-à-tête... et cinq minutes pour la presse, le temps de poser, tout sourire, pour les photo*graphes et d'éluder* les questions mal venues des journalistes.

Solidarité avant tout, et vis-à-vis de la presse d'abord. La fameuse interview de M. Jacques Chirac au *Washington Post*, pardon au *Washington Times* ? Il n'en fut pas question, affirmèrent tout net les deux hommes. Le premier ministre français pouvait compter sur la compréhension d'un homme venant tout juste, lui aussi, de se faire « piéger » par un journaliste américain qui a osé rapporter dans *Newsweek*, après les avoir fait relire par les services de la chancellerie, de malencontreux propos de M. Kohl comparant M. Gorbatchev à Goebbels. On a peine à croire cependant que le chancelier n'ait pas manifesté la moindre curiosité à propos des déclarations faites par M. Chirac au *Washington Times*, qui le mettent directement en cause, ainsi que son ministre des affaires étrangères.

Solidarité européenne ensuite, *comme il se doit*. M. Chirac s'est déclaré *« convaincu »* que les ministres européens des affaires étrangères parviendraient ce lundi à Londres à *« une position commune et solidaire »* à propos de la Syrie. De bien grands mots pour ce qui n'est, comme pour la Libye, comme pour l'Afrique du Sud, comme après Tchernobyl, que le pénible sauvetage d'une unité de façade.

Des divergences de fait sont d'ailleurs apparues ces dernières semaines sur cette question entre la France et la RFA puisque le gouvernement de Bonn a mis en œuvre sans attendre, dès la fin octobre, certaines des mesures qui devraient être décidées ce lundi à Londres (surveillance renforcée de la compagnie aérienne syrienne, ajournement de la visite que le ministre syrien des affaires étrangères devait faire à Bonn) et qu'il n'exclut pas d'aller plus loin. *« Je dois y réfléchir tranquillement*, a déclaré à Oggersheim M. Helmut Kohl, *d'autant que va bientôt s'ouvrir à Berlin un important procès. »* Il s'agit d'un procès des deux auteurs présumés de l'attentat commis le 29 mars à Berlin-Ouest contre la Société germano-arabe, qui affirment s'être procuré la charge explosive à l'ambassade syrienne à Berlin-Est. L'un de ces deux hommes est le frère de Nezar Hindawi, condamné à Londres pour la tentative d'attentat contre El Al.

Solidarité franco-allemande enfin. On eut le sentiment à Oggersheim que M. Chirac souhaitait en quelques minutes, en quelques photos et en quelques phrases bien senties rattraper le retard médiatique qu'il a pris en ce domaine sur le président de la République. M. Chirac a parlé non seulement de l'amitié mais de l'*« affection »* qui unit les *deux* pays et qui l'attache à M. Kohl.

CLAIRE TRÉAN.

En janvier 1960 : l'interview explosive du général Massu

Le *général* Jacques Massu a fait l'expérience, en janvier 1960, à Alger, des dangers que peut représenter une interview, qu'il considérait en l'occurrence comme une simple conversation personnelle. Le chef du service des reportages du quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung*, Hans-Ulrich Kempski, avait demandé à rencontrer le commandant de la région territoriale et du corps d'armée d'Alger. Celui-ci ne s'était laissé convaincre que parce que Kempski avait invoqué le fait qu'il avait été lui-même parachutiste. Dans une conversation d'une heure, le général avait vidé son cœur : de Gaulle ne comprenait rien aux musulmans ni à l'Algérie, et l'armée devrait peut-être interve*nir un jour.*

La publication de ces propos explosifs provoqua une vive réaction à Paris. Massu commença par démentir, puis son entourage fit état d'une conversation personnelle non destinée à publication. Le ministre des armées, M. Pierre Guillaumat, rappela à Paris l'imprudent général. Un long communiqué fut mis au point avec Massu, reprenant les points litigieux. Mais le général de Gaulle jugea insuffisant un repentir d'ailleurs modéré. Massu ne regagna pas son poste. *Mais il* était très populaire à Alger depuis le 13 mai 1958.

Son départ forcé fit sauter le couvercle de *la bouillonnante* marmite algéroise : il servit de détonateur à l'insurrection manquée de la « semaine des barricades ».

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX°
OJD 1985

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A. P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

Diplomatie

Devant les responsables de la communauté juive à Paris

M. Chirac souligne que la Syrie est « le point de passage obligé de toute solution à la crise libanaise »

M. Chirac a été, le samedi 8 novembre, l'invité d'honneur du dîner offert, dans les locaux de l'Assemblée nationale, par le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), à l'occasion de son assemblée générale.

Le discours de M. Chirac était attendu par ses hôtes avec une curiosité accrue au lendemain de la parution de l'article du *Washington Times* selon lequel le premier ministre aurait attribué à une machination des services secrets israéliens la tentative d'attentat qui avait entraîné la rupture des relations diplomatiques de la Grande-Bretagne avec la Syrie.

Placé entre l'ambassadeur d'Israël, M. Ovadia Soffer, et le grand rabbin de France, M. René-Samuel Sirat – qui le séparait de M. Laurent Fabius, seule personnalité socialiste présente, – M. Chirac a passé la plus grande partie du dîner en conversation avec le représentant de l'Etat hébreu. M. Soffer, interrogé à la fin de la soirée, a déclaré qu'il s'en tenait à ce que M. Chirac lui avait indiqué dès le 7 octobre dans l'après-midi, au téléphone, à savoir qu'il n'avait pas tenu les propos que lui prêtait le *Washington Times*, que les dirigeants allemands ne lui avaient jamais dit qu'ils retenaient l'hypothèse d'une responsabilité israélienne dans l'affaire de Londres, et qu'il ne nourrissait, lui-même, aucun soupçon de ce genre.

M. Théo Klein, président du CRIF, qui avait communiqué le texte de son discours à l'hôtel Matignon plusieurs jours à l'avance, a jugé qu'il ne pouvait le modifier pour y introduire les questions qu'inspiraient l'article du quotidien américain et le démenti de M. Chirac. Il a suggéré, cependant, dans ses paroles d'accueil, que le premier ministre pourrait estimer utile de commenter l'actualité la plus récente..., ce que M. Chirac n'a pas fait.

Le premier ministre avait – il l'a dit samedi à M. Soffer – jugé *« insupportable »* un passage du discours préparé par M. Klein critiquant violemment la position prise par la France au Conseil de sécurité de l'ONU, en septembre dernier, après les attentats commis contre le contingent français de la FINUL. Le président du CRIF avait déjà (*le Monde* du 7 octobre) parlé de *« lâcheté »* à propos de la résolution votée par la France, imputait à la présence militaire israélienne dans le sud du Liban la responsabilité des difficultés et des dangers auxquels était exposée la FINUL. Le premier ministre ayant indiqué que le maintien de ce passage l'amènerait à annuler sa participation au dîner de samedi, M. Klein s'est borné à déclarer à propos de la position de la France : elle *« a laissé récemment à beaucoup d'entre nous un goût amer, que le temps atténue difficilement »*.

Dans sa réponse, M. Chirac a souligné la *« contribution »* de la France, *« par sa présence décisive au sein de la FINUL, à la sauvegarde de l'indépendance et de l'intégrité territoriale libanaise »*, affirmation évidemment dirigée, en l'occurrence, contre la présence israélienne. Le premier ministre a répété en effet au sujet de la Syrie qu'elle est le *« point de passage obligé de toute solution à la crise libanaise »* et que *« l'ensemble des communautés libanaises* (...), *unanimes, comprennent parfaitement le drame que serait, pour le Liban, un rejet total de la Syrie de la communauté internationale »*.

« Sécurité pour les Etats, justice pour les peuples »

Le président du CRIF a rappelé le souhait des juifs français d'un *« renforcement des liens entre Israël et la France »*, sans que cela implique *« aucun désir de voir se détendre les liens traditionnels de la France avec les pays arabes »*. M. Chirac a déclaré que *« les liens de la France avec Israël sont solides, parfois un peu passionnels, mais indestructibles »* et qu'il veillera *« avec ténacité à ce que cette relation si forte soit au service de la paix au Proche-Orient »*. Celle-ci, a-t-il ajouté, passe par le respect de deux principes : *« la sécurité pour les Etats, la justice pour les peuples »*.

MM. Klein et Chirac ne se sont départis d'une certaine réserve, dans leurs discours respectifs, que pour évoquer la qualité des relations nouées entre le maire de Paris et la communauté juive, relations symbolisées notamment par l'accord conclu, avant le 16 mars, entre l'Etat, la Ville et les dirigeants communautaires pour la création d'un musée d'art juif à l'hôtel de Saint-Aignan, dans le Marais. Le premier ministre a rappelé aussi qu'il avait inauguré en juillet dernier une plaque et une place rappelant la rafle des 16 et 17 juillet 1942 parmi les juifs de Paris, et la déportation de près de treize mille d'entre eux.

La création du Congrès juif européen

M. Chirac n'apparaît certes plus à la communauté juive comme un partisan exclusif de la cause arabe, et depuis son accession à la mairie de Paris les relations de M. Chirac avec les organisations juives se sont enrichies. Le premier ministre, toutefois, a tenu à souligner qu'*« israélites, catholiques, protestants, musulmans ou bouddhistes, nous sommes avant tout des Français, liés par une histoire, par une civilisation, par une langue qui sont celles de notre patrie »*.

Ce rappel a été adressé par M. Chirac aux dirigeants de la comunauté juive au moment où la participation du CRIF à la création du Congrès juif européen (CJE), lui-même affilié au Congrès juif mondial, provoque des dissensions entre les institutions juives. Le Consistoire central israélite de France, responsable de l'organisation de la vie religieuse, a suspendu sa participation au CRIF (*le Monde* daté 2-3 novembre), et le grand rabbin de France a jugé préférable, en conséquence, de ne pas assister à l'assemblée générale de dimanche. Au cours de cette assemblée, M. Klein a rappelé que la création du CJE avait été approuvée par le comité directeur du CRIF le 9 décembre 1985, l'un des représentants du consistoire votant pour, et les autre s'abstenant. Le président du CRIF a rappelé, aussi, les démarches qu'il avait faites pour réduire le différend apparu depuis lors.

PATRICK JARREAU.

Les révélations sur les livraisons d'armes américaines à l'Iran

Embarras à la Maison Blanche et divisions au sein du gouvernement

Les révélations de presse selon lesquelles les Etats-Unis auraient livré des armes à l'Iran pour obtenir la libération de certains de leurs otages au Liban ont gravement divisé le gouvernement américain et suscitent un embarras croissant à la Maison Blanche. Le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a cependant démenti, dimanche 9 novembre, qu'il ait eu l'intention de démissionner pour dénoncer ces livraisons ainsi que le fait qu'il n'aurait jamais été mis au courant des contacts noués avec Téhéran. Dans son édition dominicale, le *New York Times* assurait que le secrétaire d'Etat, qui n'a cessé de préconiser les solutions les plus dures en matière de lutte contre le terrorisme, aurait vivement prostesté auprès de M. Reagan contre les tractations menées par certains responsables américains avec l'Iran afin d'obtenir la libération des otages du Liban. M. Shultz, selon le *Times*, se sentirait trahi et humilié dans la mesure où il assurait encore, le 1er octobre dernier, à un parterre de ministres arabes des affaires étrangères que Washington s'efforçait de mettre un terme aux livraisons d'armes à l'Iran d'où qu'elles viennent.

Le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger, lui aussi tenu à l'écart de ces contacts américano-iraniens, aurait eu la même réaction que M. Shultz. Tout récemment encore, M. Weinberger, en visite en Chine, avait demandé aux dirigeants chinois de renoncer à livrer des armes à la République islamique.

De source officielle américaine, on s'est refusé ce week-end au moindre commentaire sur les informations de presse au sujet de ces relations américano-iraniennes. On maintient, de même source, que la politique des Etats-Unis, décidée il y a six ans au moment où éclatait la guerre entre l'Iran et l'Irak, est de ne livrer de matériel militaire à aucun des belligérants.

L'affaire embarrasse d'autant plus la Maison Blanche que Washington ne s'est pas privé de faire la morale à certains de ses alliés accusés de faiblesse à l'égard des Etats soutenant le terrorisme. *Dans un éditorial, le New York Times* notait dimanche : *« Selon toutes les apparences, la Maison Blanche a maladroitement monté cette opération et, en fournissant des armes* (à l'Iran) *pour obtenir la libération des otages, elle risque de n'obtenir pour résultat que de nouvelles prises d'otages. »*

Intermédiaire saoudien transitaire israélien

A en croire la presse américaine, l'opération aurait été montée il y a dix-huit mois pour un petit nombre de responsables de la Maison Blanche, sans que le département d'Etat, le Pentagone ou même la CIA aient été informés. Les matériels militaires – pièces détachées de radar et d'avion, notamment – fournis en contrepartie de la libération de trois otages américains auraient la plupart du temps transité par Israël.

L'hebdomadaire *Time* croit savoir cette semaine que l'homme d'affaires saoudien Adnan Kashoggi aurait servi d'intermédiaire, présentant aux Israéliens la liste des matériels souhaités par l'Iran (missiles anti-aériens Hawk, missiles antichars, équipement radar, pièces détachées d'aviation). Depuis le début de cette année, selon *Time*, Israël a fait parvenir à l'Iran pour quelque 40 millions de dollars de matériels militaires. A Jérusalem, on se refusait, dimanche, à tout commentaire, tandis qu'à Moscou la *Pravda* dénonçait le double jeu des Etats-Unis.



Proche-Orient

IRAN

L'imam Khomeiny semble apporter sa caution à la tendance animée par M. Rafsandjani

Téhéran (AFP). – Après deux mois de silence, l'imam Khomeiny est intervenu pour la première fois dans la lutte qui divise les principaux dirigeants iraniens, apportant apparemment sa caution à la tendance animée par l'hodjatoleslam Rafsandjani, artisan d'une politique d'ouverture vers l'Occident et d'un assouplissement des conditions d'une paix avec l'Irak.

« La survie de la République islamique ne dépend ni de moi ni d'aucune autre personnalité (...). *Sa stabilité repose sur les forces armées et le peuple »*, a-t-il dit, dans un discours radiodiffusé prononcé dans la petite mosquée attenante à son domicile de Djamaran, au nord de Téhéran, devant des soldats et des gardiens de la révolution. Devant un auditoire en pleurs, il a ironisé une nouvelle fois sur les rumeurs à l'étranger concernant sa mort. *« Ma mort*, a-t-il dit, *adviendra un jour, mais que nos ennemis intérieurs ou extérieurs n'en soient pas heureux, car la République islamique est un pouvoir ferme et stable, et la disparition d'une personnalité ne la fera pas chanceler. »*

L'imam Khomeiny n'a toutefois pas réagi aux récents contacts irano-américains et à la venue à Téhéran en septembre dernier d'un émissaire du président Reagan, M. Robert McFarlane, révélée par M. Rafsandjani, président du Parlement islamique. Il a également évité toute allusion à l'affaire Montazeri, dont il n'a pas cité le nom au cours de son allocution.

Affirmant la volonté de l'Iran de poursuivre la guerre, l'iman a déclaré : *« La guerre contre l'Irak se poursuivra, que je sois en vie ou non, car cela est un devoir religieux. »* Il a remercié les forces armées, sur lesquelles *« reposent la stabilité de la République islamique »*.

Samedi, Radio-Téhéran avait annoncé l'arrestation d'un député, M. Ahmad Kachani, et de plusieurs militaires, accusé de *« créer des dissensions au sein des forces armées »*. M. Kachani, chef de file d'un groupe de parlementaires conservateurs opposés de longue date à M. Rafsandjani et au gouvernement, avait publié, avec quatre officiers de l'état-major, un communiqué affirmant que les contacts avec les Etats-Unis portaient atteinte au moral des combattants sur le front. M. Kachani, fils de l'ayatollah Kachani, connu pour son rôle lors de la nationalisation du pétrole iranien par Mossadegh, jouit de l'appui du quotidien *Rissalat*, l'organe des courants conservateurs. Ce journal développe depuis quelques semaines une campagne en faveur de la guerre *« jusqu'à la victoire »*, s'étonnant que l'offensive *« finale »* promise pour l'automne n'ait pas encore eu lieu.

Regroupement kurde sous l'égide de Téhéran

Les deux principaux groupes de maquisards kurdes irakiens ont formé *« récemment »* une coalition, sous l'égide de la République islamique iranienne, afin de renforcer et de coordonner leur lutte contre le régime au pouvoir à Bagdad, a annoncé, samedi, l'agence iranienne Irna.

Il s'agit du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) des frères Idriss et Massoud Barzani et de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de M. Jalal Talabani. Selon Irna, ces deux groupes autrefois opposés sont convenus, *« au cours d'une réunion tenue récemment à Téhéran »*, de mobiliser tous leurs moyens et d'intensifier la lutte qu'ils mènent dans le nord de l'Irak en vue de renverser le régime au pouvoir à Bagdad.

EGYPTE : la démission du gouvernement de M. Ali Loutfi

Le nouveau premier ministre devra passer sous les Fourches Caudines du FMI

Le président Moubarak a accepté, le dimanche 9 novembre, la démission du gouvernement de M. Ali Loutfi et a confié la tâche de former le nouveau gouvernement à M. Atef Sedki, président de la Cour des comptes et de la commission des affaires économiques et financières du conseil consultatif (Sénat sans pouvoirs législatifs).

Le nouveau chef du cabinet a déjà indiqué que les postes-clés ne seront pas affectés par le remaniement et que les quatre vice-premiers ministres du gouvernement sortant allaient être reconduits.

On indique par ailleurs de bonne source que le ministre de l'Intérieur, le général Zaki Badr, demeurera à son poste, mais que par contre toute l'équipe économique sera changée.

LE CAIRE
de notre correspondant

En démissionnant, le cabinet présidé par M. Ali Loutfi, aura payé son tribut sur l'autel de la crise économique. Ce gouvernement, qui a duré quatorze mois, a en effet exercé ses responsabilités dans une conjoncture économique défavorable qui a accéléré le processus d'usure du pouvoir, même si la crise est principalement due à des causes extérieures incontrôlables.

Les cours du pétrole, qui étaient à la baisse, se sont effondrés, occasionnant une perte directe estimée à 1 200 millions de dollars. Le pétrole est de très loin le principal produit égyptien d'exportation. Les conséquences indirectes de cette chute des prix étaient encore plus graves. Elles ont réduit de moitié les virements (4 milliards de dollars) des quelque deux millions d'expatriés égyptiens dans des pays pétroliers du Golfe, obligés de faire des coupes sombres dans leur budget. Le tourisme, jusqu'alors en progression constante, allait lui aussi être gravement affecté à la suite de la tuerie de sept touristes israéliens dans le Sinaï, de l'affaire du paquebot italien *Achille-Lauro* et du détournement sanglant du Boeing d'Egyptair sur Malte en novembre dernier. Bilan global : près de 3,5 milliards de dollars de baisse des revenus en devises étrangères pour une Egypte dont la balance des paiements était déjà déficitaire.

Eviter une crise sociale

L'erreur de M. Loutfi a été de garder un optimisme imperturbable, qu'il avait même fait partager au président Moubarak jusqu'en juillet dernier. C'est à cette époque que M. Claude Cheysson, commissaire européen, tirait la sonnette d'alarme à l'occasion d'une visite officielle en Egypte. Connaissant bien le raïs du fait de ses anciennes fonctions de ministre des relations extérieures françaises, M. Cheysson soulignait la nécessité de parvenir de toute urgence à un accord avec le Fonds monétaire international (FMI). Deux jours plus tard le président Moubarak entreprenait une tournée européenne qui ne faisait que confirmer les propos de M. Cheysson. Il fallait bien passer par le FMI, une chose que le raïs avait jusque-là refusée.

Dès la fin juillet, l'Egypte a donc commencé à accéder à certaines des conditions du FMI. Un des quatre taux de change de devises étrangères était annulé, et les subventions réduites sur certains produits tels que l'essence. Cela a naturellement rendu le gouvernement impopulaire, mais a fait progresser les négociations avec le FMI fin octobre-début novembre. Le dimanche 9 novembre, jour même de la démission du gouvernement, le quotidien officieux *Al Akhbar* annonçait la signature dans le courant du mois d'un accord avec le FMI devant permettre à l'Egypte de réduire le déficit de sa balance des paiements et d'honorer les lourdes échéances d'une dette extérieure estimée à 36 milliards de dollars.

Le nouveau premier ministre devra continuer sur cette voie, tout en veillant à éviter une crise sociale due à la hausse des prix consécutive à la levée d'une partie encore plus importante des subventions.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

M. Atef Sedki : un partisan de la vérité des prix

Comme son prédécesseur, M. Atef Sedki (cinquante-six ans) est un économiste partisan d'un libéralisme économique contrôlé. M. Sedki, qui a fait des études de droit, a obtenu en 1958 un doctorat d'économie et de finance de la Sorbonne. Il a ensuite été professeur de finances générales à la faculté de droit de l'université du Caire jusqu'en 1973, où il a été nommé attaché culturel à l'ambassade d'Egypte à Paris. En 1980, M. Sedki a été nommé président de la commission des affaires économiques et financières du Conseil consultatif. En 1985, il était membre du conseil d'administration de l'organisme général pour les investissements et les zones franches. Quelques mois plus tard, M. Sedki était nommé président de la Cour des comptes, où un décret présidentiel lui accordait, en 1982, les prérogatives d'un vice-premier ministre. Cela allait permettre à M. Sedki d'intensifier sa campagne contre la corruption et les irrégularités dont se rendent coupables des fonctionnaires de l'administration et du secteur public.

Le nouveau premier ministre est partisan de la levée des subventions au stade de la production afin de pouvoir pratiquer la vérité des prix. Il estime que les subventions ne doivent être accordées qu'aux consommateurs nécessiteux. Pour le taux de change, le nouveau premier ministre pense que les lois du marché doivent prévaloir, et qu'un taux national de change unifié doit être établi à court terme.

A. B.

Amériques

PÉROU : les élections municipales du 9 novembre

Le candidat du gouvernement l'aurait emporté à Lima

Lima *(AFP)*. – Les élections municipales qui ont eu lieu dimanche 9 novembre au Pérou ont confirmé la popularité du président Alan Garcia en donnant une victoire d'ensemble aux candidats de son parti, l'APRA (Alliance populaire pour la révolution américaine), en particulier à Lima.

Selon les résultats officieux et les projections réalisées par les chaînes de télévision, M. Jorge del Castillo aurait obtenu 34,9 % des voix dans la capitale et pourrait succéder à M. Barrantes, leader de la Gauche unie (IU), qui recueillerait 32 % des suffrages.

Le candidat de la droite, M. Luis Bedoya, ancien maire de Lima et dirigeant du Parti populaire chrétien (PPC, conservateur), donné favori dans les sondages, obtiendrait 27 % des voix. Il a reconnu sa défaite mais reproché au chef de l'Etat sa *« participation outrancière »* à la campagne électorale dans la capitale. Les observateurs estiment que cette participation, une propagande massive et surtout un discours prononcé jeudi par M. Garcia à Lima ont contribué au retournement de tendance. Cependant, les candidats de la Gauche unie ont partout fait bonne figure, enlevant en particulier la mairie d'Ica à l'APRA. M. Barrantes refusait encore ce lundi 10 de se considérer comme battu en raison de la marge étroite le séparant du candidat de la formation gouvernementale.

● **COLOMBIE : recrudescence de la guérilla (soixante-dix morts en une semaine).** – Quelque soixante-dix personnes, dont quinze soldats, ont été tuées la dernière semaine en Colombie au cours de combats entre l'armée et la guérilla. La plupart des affrontements se sont produits dans la province d'Antioquia, à 500 kilomètres au nord de Bogota. Samedi, près de la frontière avec le Venezuela, huit guérilleros et trois soldats ont été tués dans une région où se sont repliés les combattants de la Coordination nationale de la guérilla (CNG), qui regroupe de nombreuses factions, dont l'Armée de libération nationale (ELN-castriste), le M-19 et l'Armée populaire de libération (EPL-maoïste). – *(AFP.)*

les français et la liberté des prix.

• A la fin de l'année, tous les prix seront libres,
• Certains disent que c'est une bonne solution pour l'emploi et le pouvoir d'achat,
• D'autres pensent, au contraire, que c'est une décision dangereuse.

Qu'en pensez-vous ?
MAMMOUTH vous donne la parole.

1/ LA LIBÉRATION DES PRIX VA-T-ELLE STABILISER L'INFLATION ?

- Oui sûrement,
- oui peut-être,
- probablement pas,
- sûrement pas.

2/ S'IL Y A HAUSSE DES PRIX, ELLE EST DUE PRINCIPALEMENT :

- Aux matières premières,
- aux fabricants,
- aux charges et impôts,
- aux grandes surfaces ?

3/ LES PUBLICITÉS COMPARATIVES DE PRIX DES GRANDES SURFACES SONT-ELLES :

- Une vraie solution pour faire baisser les prix,
- des promotions sur quelques prix,
- "de bons coups de pub" ?

4/ CES PUBLICITÉS COMPARATIVES VOUS FONT-ELLES CHANGER DE MAGASIN ?

- Oui,
- non,
- ne sait pas.

5/ LA PUBLICITÉ COMPARATIVE DES GRANDES SURFACES DEVRAIT-ELLE ÊTRE FAITE :

- Par un organisme national,
- par des organismes de consommateurs,
- par les grandes surfaces elles-mêmes ?

DONNEZ VOTRE OPINION*
APPELEZ LE "TÉLÉPHONE MAMMOUTH" AU 05.21.21.21 (APPEL GRATUIT),
LE : SAMEDI 8 ; DIMANCHE 9 ; LUNDI 10 ; MARDI 11 NOVEMBRE, ENTRE 9 H ET 20 H.

MAMMOUTH vous remercie.

Jean-Jacques FOUGERAT
Directeur Mammouth France

NUMERO VERT
05 21 21 21

*sondage réalisé par OPIDOC

mammouth, les vraies armes contre la vie chère.

Proche-Orient

ISRAËL : les mystères de Dimona

Le gouvernement reconnaît détenir M. Vanunu

Les milieux officiels britanniques ont réagi avec embarras, dimanche 9 novembre, à l'annonce que le technicien nucléaire israélien Mordechai Vanunu était détenu en Israël. Un porte-parole du Foreign Office a déclaré : *« Tant que nous n'avons pas la preuve qu'il a été amené de force en dehors de Grande-Bretagne, nous n'avons pas de raison d'intervenir auprès du gouvernement israélien. »*

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le « mystère Vanunu » est donc percé, du moins en partie. Le technicien nucléaire Mordechai Vanunu, l'homme qui livra au *Sunday Times*, photos à l'appui, des informations exclusives, publiées le 5 octobre, sur le potentiel atomique de l'Etat juif au centre nucléaire de Dimona, se trouve bien *« en détention légale »* en Israël.

Confirmant, dimanche 9 novembre, la rumeur, alimentée périodiquement par la presse étrangère, qui courait depuis bientôt trois semaines, M. Eliakim Rubinstein, secrétaire général du gouvernement, a ajouté que Vanunu avait été officiellement écroué *« en vertu d'un ordre du tribunal et à la suite d'un interrogatoire auquel assistait son avocat »*. L'avocat en question, Mᵉ Amnon Zikroni, a précisé dimanche *« qu'il avait déjà vu plusieurs fois son client, que celui-ci était en bonne santé et que la procédure engagée était tout à fait constitutionnelle »*.

Le silence officiel observé depuis six semaines devenait d'autant moins tenable que la famille du technicien avait annoncé son intention de saisir la justice. Vanunu était porté manquant depuis le 8 octobre, jour où le *Sunday Times* informa Scotland Yard de sa disparition. Son ami le pasteur anglican australien John McKnight fut la dernière personne connue à lui parler au téléphone. C'était le 30 septembre. Depuis quelque temps, la présence de Vanunu dans une prison israélienne tenait de plus en plus du secret de Polichinelle. Lors d'un séjour à Jérusalem, il y a deux semaines, John McKnight déclara en avoir acquis la certitude de la bouche même d'un greffier du tribunal de la capitale. Après cette gaffe, les démentis des autorités n'avaient fait que renforcer les doutes.

L'aveu *gouvernemental* laisse pourtant maintes questions sans réponse. Comment Israël a-t-il *« récupéré »* Vanunu ? Le technicien fut-il, comme le prétendit l'hebdomadaire américain *Newsweek*, attiré par le Mossad — les services secrets israéliens — sur un yacht à quai sur la Tamise, puis arrêté une fois seulement le bateau en pleine mer ? Ou fut-il enlevé sur le sol britannique ? On l'ignore. Mais les circonstances dans lesquelles le Mossad tendit son piège à Vanunu ont bien sûr leur importance diplomatique. Commis en Grande-Bretagne même, l'enlèvement du technicien aurait été illégal. Pratiqué en haute mer, il n'eut pas violé le *droit international*.

Embarras britannique

D'où la question subsidiaire : le gouvernement de Londres eut-il connaissance à l'avance de l'opération israélienne ? Oui, affirme la presse britannique. Selon le *Financial Times*, M. Pérès, alors premier ministre, obtint en septembre le feu vert de Mᵐᵉ Thatcher pour l'enlèvement de Vanunu. Celle-ci a, dès vendredi, démenti cette hypothèse d'une collusion israélo-britannique. Il y a une semaine, le Foreign Office affirmait, lui, *« ne posséder aucune preuve de l'enlèvement »*. C'est sans doute pour éviter à Mᵐᵉ Thatcher d'être plus longtemps embarrassé face à sa presse et à son opposition parlementaire qu'Israël a publié dimanche un double démenti. *« Toutes les rumeurs faisant état d'un enlèvement de Vanunu sur le sol britannique sont sans fondement*, a déclaré le secrétaire du gouvernement. *Aussi bien M. Pérès n'a pas contacté Mᵐᵉ Thatcher pour l'informer de quelque chose qui n'a jamais eu lieu. »* Imparable autant qu'improuvable. Bref, Israël donne un petit coup de main au premier ministre britannique dans l'embarras et particulièrement populaire ici depuis la rupture entre Londres et Damas.

Autre question : où Vanunu est-il incarcéré ? *« Il n'est pas dans une de nos prisons »*, répètent les chefs de la police. C'est sans doute vrai. Tout porte à croire que Vanunu est sous haute protection dans un centre d'interrogatoire des services secrets, peut-être à Gedera au sud de Tel-Aviv. Vanunu sera-t-il jugé ? Si oui de quel chef d'accusation devra-t-il répondre ? S'agissant d'une affaire de haute sécurité, il peut, en théorie, être maintenu pour une durée illimitée en *« détention judiciaire »*, c'est-à-dire avec l'accord de la Cour suprême renouvelable tous les trois mois. Il sera vraisemblablement jugé à huis clos comme le fut en juillet un officier condamné à douze ans de prison pour intelligence avec l'ennemi syrien. Selon les experts, Vanunu devrait être inculpé d'*« espionnage aggravé »*, crime passible au maximum de la détention à perpétuité.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Europe

RFA : les élections régionales

Sévère recul des sociaux-démocrates dans leur fief de Hambourg

BONN
de notre correspondant

Le résultat a laissé muet le candidat chancelier social-démocrate, Johannes Rau. La débâcle imprévue que le SPD a subie dimanche 9 novembre aux élections régionales de Hambourg, un de ses fiefs les plus solides, remet en question toute sa stratégie pour les législatives nationales de janvier 1987. Le ministre-président de Rhénanie-Westphalie voulait la majorité absolue pour son seul parti, sans alliance avec les écolo-pacifistes verts. Il sait désormais que c'est impossible.

Le SPD a perdu 10 points par rapport à son score de 51,3 % en décembre 1982. Pour la première fois de l'histoire de la RFA, il n'est pas le premier parti de la ville hanséatique, puisque l'Union chrétienne-démocrate du chancelier *Helmut Kohl* passe les 42 % (42,2 % contre 38,6 % en 1982).

Les écolo-pacifistes, qui ont présenté pour ce scrutin une liste alternative (GAL), entièrement féminine et résolument féministe, ont obtenu un résultat exceptionnel en franchissant la barre des 10 %.

Le Parti libéral (FDP) est une nouvelle fois éliminé, n'ayant pas atteint les 5 % nécessaires pour avoir une représentation parlementaire. Lors d'une table ronde télévisée au cours de laquelle le chancelier Kohl a salué ce « vote de confiance » des électeurs de Hambourg, M. Willy Brandt, le président du SPD, tirant les leçons du fiasco, a laissé prévoir une révision de la stratégie électorale de son parti avant les législatives du 25 janvier. L'ancien chancelier a passé sous silence les objectifs que M. Rau, le candidat du SPD à la chancellerie, avait fixés au parti, à savoir conquérir la majorité sans alliance avec les Verts, et ce dernier n'a pas fait de déclaration. Il semble que le SPD ait souffert d'un taux d'abstention plus élevé que de coutume, en même temps que des reports de voix sur les Verts et la CDU.

Hambourg se retrouve ingouvernable avec ces résultats qui ne dégagent pas de majorité absolue. La CDU régionale a proposé au SPD de conclure un accord de « grande coalition ». Le GAL a défini un catalogue *d'exigences qui, si elles étaient* satisfaites, permettraient au SPD de former un gouvernement régional minoritaire. M. Von Dohnanyi continue d'exclure toute alliance avec les écolo-pacifistes, mais, vaincu, s'en remet maintenant à la décision des militants sociaux-démocrates hambourgeois. Ceux-ci sont dans leur majorité favorables à une alliance avec les Verts. De très difficiles négociations en perspective

(Intérim.)

ITALIE

La revanche de Naples contre le Nord, la « Juve » et M. Agnelli

NAPLES
de notre envoyé spécial

Il y a tout de même une justice ! Par-delà la joie que procure toute victoire, c'est bien cette conviction quasi mystique qui a déchaîné une gigantesque corrida à travers les rues de *Naples dans* la nuit du dimanche 9 au lundi 10 novembre, après le succès remporté par l'équipe de football locale sur la Juventus de Turin. Le match, il est vrai, était capital puisque les deux clubs étaient à égalité en tête du classement général. Avec un Maradona gonflé à bloc par sa victoire sous les couleurs argentines au Mundial, Naples avait le vent en poupe. En face, les coéquipiers d'un Platini à la recherche d'un second souffle ne sont plus si assurés d'avoir les dieux du stade éternellement avec eux...

Les deux équipes ne partaient pourtant pas tout à fait sur le même pied : la « Juve » avait... vingt-deux victoires d'avance — le nombre de ses succès en championnat d'Italie depuis la création de l'épreuve.

Mais voilà ! Naples avait aussi tant de choses à venger ! La ville maudite, éternellement montrée du doigt par ceux du Nord pour son anarchie, sa saleté, sa corruption, avait, quatre jours plus tôt, connu une injure supplémentaire : l'Italie tout entière ne venait-elle pas de constater la *faillite d'une de ses entreprises* les plus prestigieuses, Alfa Romeo, dont l'usine principale, précisément, est sise à Pomigliano-d'Arco, dans la banlieue de la cité parthénopéenne ! Et qui s'était présenté pour remettre de l'ordre sur les chaînes de montage ? M. Gianni Agnelli, patron de la Fiat, mais aussi président d'honneur de la Juventus, une équipe qui a toujours *été propriété* de sa famille, sa *« passion »* comme il l'appelle.

Naples a gagné sans appel par 3 buts à 1. Et les coups de klaxon, des heures durant, des automobilistes napolitains ont bien dû retentir jusqu'en Piémont ! Quelle revanche ! Et quelle nuit !

J.-P. C.

Afrique

GABON

« Monsieur 100 % »

La popularité de M. Omar Bongo *va croissant. Le chef de* l'Etat gabonais a, en effet, été réélu, dimanche 9 novembre, président de la République avec — selon des résultats partiels, — 100 % des suffrages de ses compatriotes, alors qu'il avait obtenu 99,96 % des voix en 1979, et 99,56 % en 1973. Malgré la présence d'un candidat du Morena (mouvement d'opposition), M. Paul Mba-Abessole, qui n'a, au demeurant, guère eu la possibilité de s'exprimer au cours de la campagne, les électeurs gabonais, *« dans le climat de paix et de compréhension qui prévaut au Gabon »*, selon le ministre gabonais de l'intérieur, *M. Richard Nguema Bekale*, selon le ministre gabonais de l'intérieur, M. Richard Nguema Bekale, ont donc librement choisi de confier un nouveau mandat de sept ans à M. Bongo.

Par avance, M. Bekale a estimé qu'on ne pouvait porter atteinte à la *« crédibilité »* de cette élection qui *« n'est entachée d'aucune irrégularité »*. Fort bien, mais qu'en sera-t-il de la suivante ? Sauf à subir un grave camouflet, dans sept ans, M. Bongo peut-il recueillir moins de... 101 % des suffrages de ses compatriotes ?

ALGÉRIE

Violentes manifestations d'étudiants et de lycéens à Constantine

Alger *(AFP)*. — Des manifestations violentes ont eu lieu les samedi 8 et dimanche 9 novembre à Constantine, où des lycéens et des étudiants en grève protestent contre les projets de modification des épreuves du baccalauréat et les conditions de vie dans les cités universitaires. Selon des sources officielles, *« des éléments perturbateurs ont exploité ces questions secondaires, ce qui a engendré le désordre dans le centre-ville et sa périphérie. Les façades de plusieurs édifices publics et des vitrines de magasins ont été endommagés »*. De son côté, le quotidien gouvernemental *El Moudjahid*, sous le titre *« Oui au dialogue, non au désordre »*, dénonce *« les éléments hostiles à la Révolution »* qui, *« profitant de certains problèmes conjoncturels, exploitent les sentiments des jeunes »*.

Il y a trois semaines, les lycéens de plusieurs établissements d'Alger avaient observé plusieurs jours de grève pour protester contre les projets d'introduire de nouvelles matières (éducation politique et religieuse) aux épreuves du baccalauréat. Les forces de l'ordre étaient intervenues pour disperser les rassemblements, et la grève avait cessé après que le ministère de l'éducation nationale eut donné que le projet qu'on lui prêtait relevait de la *« rumeur »*.

A l'université, le mécontentement contre les conditions de vie (manque de logements, de restaurants, de transports, etc.) est général. Le début des cours dans plusieurs instituts et écoles supérieures a été retardé d'un mois, notamment en raison de l'insuffisance de professeurs qualifiés et, bien souvent, les travaux pratiques ont été annulés faute de moyens.

TCHAD

M. Chirac exclut toute intervention française dans le Nord

Un cessez-le-feu au Tchad ? Si l'on en croit le délégué aux relations extérieures du GUNT, M. Adoum Togoï, un accord en ce sens a *été* signé, le 24 octobre dernier, entre les partisans de M. Goukouni Oueddeï et le gouvernement du président tchadien, M. Hissène Habré, peu après les attaques lancées par les forces libyennes contre celles du GUNT, dans le nord du pays, à Fada. M. Togoï, qui a quitté le Tchad, via le Soudan, a indiqué, dimanche 9 novembre, lors de son arrivée à Paris, que les forces fidèles à M. Goukouni Oueddeï ont pris position aux alentours de Fada, ajoutant : *« Nous avons aussi demandé à nos éléments de Faya-Largeau de se retirer vers le Tibesti ou de se replier vers le Sud. Des représentants des forces de M. Habré sont venus nous voir*, a-t-il précisé, *et nous sommes convenus qu'un accord de cessez-le-feu était nécessaire pour faire face à la situation extérieure. »*

M. Togoï a précisé que les représentants du GUNT comptaient retrouver prochainement, à Brazzaville, les dirigeants de N'Djamena, avec la médiation du président congolais, M. Sassou Nguesso, qui assure la présidence en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

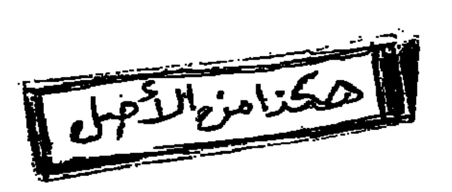
Un tel accord de cessez-le-feu — s'il était confirmé — aurait une portée limitée, dans la mesure où, sur le terrain, les principales forces militaires tchadiennes opposées à M. Hissène Habré sont celles du CDR de M. Acheikh Ibn Omar.

A N'Djamena, la radio officielle tchadienne a lancé un appel à la France pour obtenir un appui offensif, afin de reconquérir le nord du pays. Commentant une déclaration de M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, qui avait affirmé que Paris s'apprêtait à renforcer le dispositif militaire français « Epervier », la radio tchadienne souligne que l'appui doit *« être offensif et permettre au Tchad de reconquérir son intégrité territoriale »*.

Enfin, pour la première fois aussi nettement, le premier ministre a, de son côté, exclu toute aide militaire française pour une opération de reconquête. M. Chirac a, en effet, déclaré, vendredi 7 novembre : *« La situation au Tchad a changé, mais il est exclu que la France intervienne au nord du 16ᵉ parallèle. Le Tchad doit retrouver son indépendance et son unité, mais une intervention militaire n'est pas la meilleure manière d'y parvenir. »*

● **AFGHANISTAN : Offensive soviétique près de Kandahar.** — Les troupes afghanes et soviétiques ont lancé une nouvelle offensive, la deuxième en l'espace de trois mois, contre les places fortes contrôlées par la résistance dans la province de Kandahar au sud-est du pays, ont indiqué, samedi 8 novembre à Islamabad, des sources proches de la guérilla. Selon ces sources, des milliers de soldats bénéficiant de l'appui de la base soviétique de Shindand (province de Kandahar) ont été envoyés, au début de la semaine dernière, depuis Ghazni contre les secteurs de Pashmol et Malajat, où la guérilla est fortement implantée. — *(AFP.)*

● **INDE : cinquante morts à l'occasion d'un pèlerinage.** — Cinquante personnes au moins ont trouvé la mort et plus d'une quinzaine d'autres ont été blessées, dimanche 9 novembre, à la suite d'un mouvement de foule au cours d'un pèlerinage près de la ville de Faizabad, dans l'Etat de l'Uttar-Pradesh au nord du pays. La rupture d'une barrière canalisant la foule des pèlerins est à l'origine du drame, un mouvement de panique ayant entraîné la chute de nombreuses personnes dans un profond ravin qui bordait la route, a rapporté l'agence de presse UNI. — *(AFP.)*




هكذا من الأهل

Politique

Dans un entretien au « Point »

M. Mitterrand affirme la prééminence du chef de l'Etat et du Parlement

Dans un entretien accordé à Alain Duhamel et publié par *le Point* daté du 10 novembre, M. Mitterrand explique sa conception de l'équilibre des institutions, de la répartition des pouvoirs entre le président de la République, le Parlement et le gouvernement, à la lumière des huit premiers mois de « coexistence »

Il n'est pas question, dans les domaines économiques et sociaux, de *« cogestion »* des affaires entre M. Chirac et lui. En la matière, ajoute-t-il, *« le dernier mot appartient au Parlement et, s'il le faut, au peuple »*. Dans les domaines dits « partagés » (mais M. Mitterrand n'utilise pas cette expression), c'est-à-dire la politique extérieure et la défense, le chef de l'Etat réaffirme sa prééminence.

● *Défense :* le chef de l'Etat a *« la responsabilité ultime »* de l'emploi des armes nucléaires et fixe *« les grandes orientations de la défense nationale »*. Le premier ministre et le gouvernement *« prennent une large part à l'initiative, à l'élaboration et au choix des options (...). Mais la décision finale n'appartient qu'à un seul »*.

● *Politique extérieure :* sur les grands sujets (Europe, alliance atlantique, relations avec l'URSS, politique arabe, méditerranéenne, africaine...), *« le dessein n'a pas changé »*. *« Je ne me plains pas quand je vois le premier ministre (...) développer avec beaucoup de dynamisme la politique qui me convient. »*

● *Institutions : « La pratique de la Vᵉ [République] a conduit à un pouvoir de fait, excessif, du chef de l'Etat (...). La situation présente dessine, avec beaucoup de tâtonnements, une approche qui se perpétuera, même si les majorités présidentielle et parlementaire coïncident de nouveau. Cela dépendra du président, mais aussi du Parlement, qui sont les deux partenaires obligés de notre vie démocratique. »*

M. Mitterrand répond en premier lieu aux questions relatives à la défense. Il pécise aussitôt le champ de sa responsabilité : *« Celui qui a la responsabilité ultime de l'emploi de nos armes et, par là, de la décision dont dépend le sort du pays, c'est le chef de l'Etat. Il doit, dès lors, logiquement, pour assumer cette responsabilité, fixer les grandes options de la défense nationale. Ces deux obligations ne sont pas séparables. Bien entendu, le premier ministre et le gouvernement prennent une large part à l'initiative, à l'élaboration et au choix des options. A ce stade, rien de plus normal qu'une discussion quand les points de vie diffèrent. Mais la décision finale n'appartient qu'à un seul. Tel est le principe qui découle de l'article 5 de la Constitution.*

– Principe qui n'a jamais été contesté ?

– *Pas contesté, en effet.*

– En pratique non plus ?

– *L'article 20 de la Constitution dit que « le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ». On voit, dans l'ambiguïté des textes, où peut se loger la contradiction. Mais en pratique, non. »*

S'agissant de la priorité accordée aux sous-marins, il indique : *« La composante océanique constitue l'élément essentiel de notre force nucléaire : sous-marins nucléaires lance-engins, sous-marins nucléaires d'attaque, tout un ensemble. Six sous-marins lance-engins existaient ou étaient programmés en 1981. J'ai ordonné, cette année-là, la construction d'un septième, le premier de la nouvelle génération. Ce sous-marin, qui naviguera en 1994, dépassera les normes actuelles et intégrera les techniques les plus avancées.*

» Son armement connaîtra la même évolution. L'arme qui a commencé depuis 1985 d'être installée sur nos sous-marins est le missile M4. Chaque sous-marin rééquipé portera seize fusées M4 à six têtes chacune. On imagine la puissance de feu que représenteront ces quatre-vingt-seize têtes nucléaires. C'est dire qu'il s'agit bien de notre système central. Il est également prévu un nouveau missile plus moderne encore et plus puissant, de huit à douze têtes, le M5, qui sera mis en service à la fin du siècle. (...) Pour que cette priorité soit plus nette encore, j'ai demandé que les M4 ne connaissent aucun retard et que le M5 soit explicitement inscrit dans nos plans.

» Partant de l'idée, qui ne peut être écartée sans réflexion, que les progrès de la détection pourraient permettre à un adversaire éventuel d'annihiler un jour nos sous-marins, il est normal de songer à diversifier nos moyens. Précisons, pour être clair, que nous disposons déjà d'une composante terrestre concentrée au plateau d'Albion, les dix-huit fusées S3, et d'une composante aérienne, les avions Mirage porteurs de missiles – soit une quarantaine de vecteurs. Mais l'une et l'autre seront obsolètes dans dix ans. Nul ne conteste qu'il faille moderniser cet armement. Mon choix est celui d'une composante terrestre qui sera, comme l'actuelle, déployée à Albion. Il est également acquis que pas un franc prévu pour la première composante ne sera distrait au bénéfice de la deuxième, qui recevra ses crédits compte tenu de cette priorité. J'ajoute que si l'on s'interroge sur la capacité des sous-marins à échapper durablement aux techniques de détection, on constate que cette capacité s'accroît, car les techniques de silence et d'invisibilité vont plus vite. Croyez-vous que, sans cela, les Etats-Unis et l'Union soviétique construiraient toujours plus de sous-marins, de plus en plus puissants, de plus en plus volumineux, et pour une durée d'activité de vingt à trente années ? Je considère que là réside, et pour longtemps, notre force principale. »

En ce qui concerne la deuxième composante de la force nucléaire, il précise : *« On s'oriente vers une trentaine de têtes nucléaires portées par des missiles à trajectoire balistique, comme le M4 ou le M5, mais plus basse, parce que tendue et d'une portée de 3 500 kilomètres au moins, le S4.*

» Les études devront en même temps être poursuivies pour que nous soyons en mesure de construire des missiles air-sol supersoniques à longue portée. Ce n'est pas le cas actuellement.

» Quant au déploiement du S4, j'entends qu'il se fasse à Albion, pas ailleurs. M'objecter qu'Albion peut être détruit, fût-ce par des moyens conventionnels, reviendrait à dénier la stratégie de dissuasion. Chacun, chez nous et à l'extérieur, doit se convaincre que, Albion attaqué, nous serions déjà dans la guerre. La dissuasion a pour objet de l'empêcher. Restons dans la logique de notre stratégie.

« La dissuasion, c'est moi »

» Mon refus de disséminer les S4 placés sur des engins mobiles tient à ce que leur dispersion ne changerait pas les données du problème, tout en désignant aux coups supposés la totalité de notre territoire et en risquant de compromettre l'unité du commandement, qui n'appartient qu'au seul président de la République (...). Nous en revenons au point majeur. On ne peut discuter armes et priorités sans référence à la stratégie. Par exemple, je n'apprécie pas les discours, documents, commentaires où il est affirmé ou sous-entendu que l'arme « tactique » pourrait être employée en appui d'une guerre conventionnelle, et non comme l'ultime avertissement d'une guerre atomique. L'arme nucléaire tactique ne peut être détachée de la stratégie nucléaire globale. C'est pourquoi il convient de préférer les termes « armes préstratégiques » à ceux d'« armes tactiques ». Pour nous, Français, toute menace atomique est génératrice des mêmes conséquences. »

Après avoir répété *« la dissuasion nucléaire, c'est le chef de l'Etat, donc c'est moi »*, M. Mitterrand considère que son point de vue relatif au refus de l'IDS a prévalu, avant d'assurer qu'en politique extérieure la continuité prévaut : *« Sur les grandes questions politiques européennes, alliance atlantique, relations avec l'Union soviétique, politique arabe – et particulièrement au Maghreb, – politique méditerranéenne, politique africaine, le dessein n'a pas changé. Avec des inflexions, de-ci, de-là, bien entendu. Un peu plus d'Europe, un peu moins d'Europe, etc. Quant au tiers-monde, au-delà des mots, il n'y a pas eu de contre-épreuve évidente.*

» Je ne me plains pas quand je vois le premier ministre comme le faisaient ses prédécesseurs, développer avec beaucoup de dynamisme la politique qui me convient. »

M. Mitterrand qualifie ensuite de *« prééminents »* ses pouvoirs en matière de politique extérieure et de défense. Il évoque ensuite la politique en Amérique centrale, *« qui ne peut se situer en deça des recommandations du groupe de Contadora »*, le Tchad – dont *« on peut prévoir le retour à l'unité et à l'intégrité territoriale »* – et l'Europe : *« Mes engagements européens, ma conviction européenne vont, je vous l'accorde, au-delà de l'environnement dans lequel je me trouve. Mais aucun reproche ne peut être fait à la France sur sa façon d'appliquer les traités et les obligations qui en découlent,* dit-il. *Y compris la ratification de l'Acte unique, qui signifie l'achèvement du marché intérieur entre les Douze, d'ici au 1ᵉʳ janvier 1992 ; y compris l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal ; y compris l'accord avec l'Allemagne sur l'engagement du projet Hermès, l'avion spatial qui joindra la Terre aux satellites et* vice versa *; y compris l'accord avec la Hollande sur la dépollution du Rhin ; y compris l'accord avec nos dix-sept partenaires européens sur Eurêka... »*

Le « dernier mot au peuple s'il le faut »

En ce qui concerne le terrorisme, il précise : *« Le gouvernement a la responsabilité de la sécurité publique et de ce qui s'y rattache. Si les décisions mettent en jeu la politique extérieure de la France, j'interviens. En tout état de cause, je me tiens informé. »*

Quant au fonctionnement des institutions, M. Mitterrand indique : *« Un président élu à l'Elysée par une majorité de Français et un gouvernement à Matignon issu d'une majorité parlementaire, en tous points, ou presque, contraire à la première, cela ne s'était pas vu jusqu'ici et oblige à appliquer la Constitution dans sa lettre et non plus selon l'usage instauré par le général de Gaulle (...). Je vous ai dit ce que je pensais de l'article 20 au regard de la politique étrangère et de la défense. Je raisonne de la même façon pour les grands principes auxquels le préambule de la Constitution se réfère.*

Quant à la politique intérieure, économique et sociale, si le premier ministre n'y avait pas songé, je lui aurais rappelé l'existence de l'article 20. Je ne suis et ne veux être responsable que des actes dont je prends l'initiative ou que j'approuve. Pour le reste, comme tout citoyen, j'applique la loi que vote le Parlement. »

Il récuse l'idée que *« le dernier mot »* puisse revenir à lui-même ou au premier ministre : *« Le dernier mot appartient au Parlement, et, s'il le faut, au peuple. »*

Enfin, il s'inquiète en ces termes du déclin du Parlement : *« L'article 49-3 est un droit reconnu par la Constitution au premier ministre. Je ne puis l'empêcher. Sur le fond, j'ai déjà averti par un message au Parlement que l'abus conjugué des ordonnances, de l'article 49-3 et de la question préalable au Sénat ou que l'abus du seul article 49-3 invoqué dès le début d'un débat à l'Assemblée nationale aboutiraient à la mise en place d'un système destructeur du régime parlementaire. La majorité doit en prendre conscience. Je ne resterais pas moi-même indifférent, s'il le fallait. »*

Une certaine idée du premier ministre

(Suite de la première page.)

M. Chirac se considère comme l'émanation, l'incarnation d'une majorité de Français. M. Chirac en tire la théorie dite, selon sa propre expression, *« de la majorité la plus fraîche »*, le vote du 16 mars 1986 ayant effacé celui du 10 mai 1981. Il illustre cette théorie en intervenant – parfois contradictoirement avec le président – sur les orientations de politique internationale ou de défense.

Quand la France parle à deux voix, la force de son discours y perd. Les vues divergentes exprimées un temps sur l'IDS (« guerre des étoiles ») américaine ou les conditions d'utilisation de l'arme nucléaire préstratégique (tactique) ont pu jeter le trouble dans les chancelleries, et donc ternir l'image du pays. Il en va de même lorsque, pour déterminer dans le détail la position française dans les négociations communautaires, il convient d'abord d'effacer les divergences entre l'Elysée et Matignon.

Il reste que, sur l'essentiel, François Mitterrand et Jacques Chirac marchent du même pas, si l'on ne se fie qu'au résultat. A demi-mots, le président de la République attribue ce constat à sa propre action. Tout haut, le premier ministre y voit l'expression d'un *« consentement général »* sur la politique extérieure et la défense, héritage de Charles de Gaulle préservé par celui qui fut son principal adversaire, François Mitterrand.

Avec prudence, M. Mitterrand avance une analyse selon laquelle l'équilibre actuel des pouvoirs durera au-delà même de l'élection présidentielle de 1988. *« La situation présente dessine, avec beaucoup de tâtonnements, une approche qui se perpétuera, même si les majorités présidentielle et parlementaire coïncident de nouveau. »* Beau débat encore ! M. Laurent Fabius, homme d'expérience en la matière, a des doutes sur la consistance de cette thèse, dans le cas d'un retour à la cohésion politique parfaite entre le président et le premier ministre. M. Chirac est certainement plus que sceptique. Il affirme que, y compris aujourd'hui, *« le pouvoir ne se partage pas »*. Il devrait donc logiquement se donner les moyens, s'il est élu en 1988, de désigner un premier ministre qui ne serait que son ombre.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Au comité central du RPR

M. Chirac : la politique extérieure et la politique de défense ne changent pas

La plupart des membres du comité central réunis samedi 8 novembre à Paris attendaient, avant d'émettre un avis personnel, qu'on leur dise que penser de l'interview de M. Chirac au *Washington Times*. Ils en ont été pour leurs frais, car, à la tribune, aucun des dix ministres qui ont pris la parole, pas plus que M. Toubon, secrétaire général du RPR, et encore moins le premier ministre, n'a évoqué le sujet.

Chaque ministre a dressé un bilan de son action depuis sept mois et esquissé ses projets. Toutefois, seul M. Chirac, avant d'aborder le problème de la « participation », a longuement improvisé une introduction politique à son propos. Il a affirmé que *« les parlementaires de la majorité ont tout lieu d'être fiers de l'action qu'ils ont menée depuis cinq mois »*. A plusieurs reprises, M. Chirac a répété : *« Nous avons gagné parce que nous étions unis ; c'est parce que nous sommes unis que nous pouvons gouverner ensemble, et c'est parce que nous resterons unis que nous gagnerons, j'en suis sûr, les prochaines élections de toute nature qui se produiront. »* Il a aussi ajouté : *« L'union de la majorité ne doit être mise en cause par aucune initiative. Elle est unie et le restera. A chacun d'en être responsable. »* Une sorte de mise en garde et d'incantation qui pouvait avoir valeur d'exorcisme face aux démons de la division qui, à l'approche du scrutin présidentiel, pourraient s'emparer de la majorité elle-même.

Pour conforter la confiance de ses partisans, M. Chirac a aussi souligné qu'au fil des années plusieurs principes établis par de Gaulle avaient recueilli un consensus national. Contestant que l'hostilité que montraient naguère les socialistes avait aujourd'hui disparu, il a cité les institutions de la Vᵉ République, *« les mieux adaptées aux caractéristiques psychologiques et sociologiques des Français et qu'en aucun cas nous ne devons changer »*. Se félicitant de *l'« immense adhésion »* que reçoivent la politique étrangère et la politique de défense qui ont été fondées par de Gaulle, il a noté : *« Si l'on voit aujourd'hui les socialistes défendre les options initiées par de Gaulle, on doit en être satisfait mais se rappeler aussi que cela est dû au fait que ces options correspondent à la prise de conscience de l'ensemble des Français. »* Et M. Chirac a ironisé sur *« le paradoxe de certains socialistes qui aujourd'hui nous soupçonneraient de nous éloigner de ce que voulait de Gaulle »*.

Le rôle essentiel de l'Etat

Il a surtout insisté en disant qu'il est important que le pays sache éviter *« de changer de politique étrangère ou de politique de défense au gré des évolutions de sa politique intérieure »*. *« Et cela est une force considérable »*, a-t-il ajouté.

Le premier ministre, qui a rendu un hommage appuyé au secrétaire général du RPR, M. Toubon, pour son *« dévouement, son dynamisme et sa loyauté »* et qui *« conduit l'action militante d'une façon exemplaire »*, a également félicité M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, et M. Edouard Balladur, ministre d'Etat.

Précisément, M. Edouard Balladur, qui avait ouvert les débats du comité central, a insisté sur la participation définie comme *« la liberté profitable à tous et non réservée à quelques-uns et permettant d'instaurer une véritable démocratie économique »*. Mais surtout, M. Balladur a tenu à préciser les rôles respectifs de l'initiative privée, de la « liberté économique » et de l'Etat en disant : *« N'oublions pas que nous sommes gaullistes. S'il faut faire reculer les fonctions que l'Etat a accaparées, n'oublions pas qu'il remplit un rôle essentiel pour fixer les règles du jeu, pour assurer la sécurité, pour garantir les libertés et le système social. Nous ne sommes pas partisans de la destruction de l'Etat. Il n'y a aucune contradiction à vouloir marier le libéralisme et le respect de l'Etat. »* En conclusion du bilan de son action, le ministre a déclaré : *« Nous ne devons nous laisser aller ni au pessimisme ni au triomphalisme. »*

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, contrastant avec la tonalité générale de ce comité central, s'en est pris avec vigueur aux socialistes qui, lorsqu'ils étaient au pouvoir, *« ont intégré dans le corps préfectoral et aussi dans d'autres, et notamment au Conseil d'Etat, au tour extérieur, un certain nombre de leurs militants qui empêchent désormais le Conseil d'Etat d'avoir le recul nécessaire »*. Et le ministre a invité ses auditeurs à *« n'avoir aucun complexe envers ces jocrisses et ces tartufes »*.

On peut également relever que, emporté par la défense de son projet de lutte contre la toxicomanie, M. Albin Chalandon, ministre de la justice, s'est laissé aller à dire : *« Ma politique a été déformée par les médias, des médias complètement intoxiqués par cette affaire de la drogue »*. Ce fut la seule fausse note de ce comité central pour une fois exceptionnellement ouvert à la presse.

ANDRÉ PASSERON.

La bataille d'Albion

Le président de la République persiste et signe : il répète qu'il n'acceptera aucun retard sur la modernisation de la Force océanique stratégique (les sous-marins nucléaires lance-missiles) et qu'il s'en tient à un déploiement du nouveau missile balistique terrestre, le S4 au plateau d'Albion et pas ailleurs.

Ce double point fut l'un des nœuds de la discussion préparatoire à la rédaction du projet de loi de programme militaire, qui fixe l'équipement, nucléaire et classique, des forces armées françaises entre 1987 et 1991 et qui vient d'être adoptée par le conseil des ministres du mercredi 5 novembre. Le chef de l'Etat s'était ému de déclarations antérieures de MM. Jacques Chirac et André Giraud pour la construction, sans délai, d'un missile *« mobile »* destiné à remplacer les bombardiers Mirage-IV et les missiles en silos en Haute-Provence après 1996. Le ministre de la défense avait même précisé qu'il envisageait (*le Monde* daté 29-30 juin) de faire des économies sur la modernisation des sous-marins stratégiques pour financer le projet de missile mobile.

Au *Point*, M. Mitterrand indique que, pour manifester la priorité donnée à la modernisation de la Force océanique stratégique, il a demandé que le programme des missiles M4 (ces missiles à six têtes remplacent progressivement les missiles M20 à une seule tête embarquée sur les sous-marins) ne connaisse aucun retard. Il précise encore qu'il a demandé l'inscription explicite du programme M5 (ces missiles à une dizaine de charges à bord d'un nouveau modèle de sous-marin stratégique, dit NG) dans les plans d'armement de la loi de programme militaire.

Satisfaction lui a été donnée, avec le texte approuvé en conseil des ministres. Les deux demandes ont été retenues : le programme M4 continue comme avant, le sous-marin NG sera prêt pour 1994 et le missile M5 le sera avant la fin de ce siècle.

Reste le problème du nouveau missile terrestre. MM. Chirac et Giraud le souhaitaient *« mobile »*, c'est-à-dire monté sur des camions banalisés qui seraient stockés dans des garages répartis sur des bases militaires en temps de paix et qui commenceraient à s'ébranler, en temps de crise grave, pour rejoindre des emplacements de tir préétablis. M. Mitterrand ne veut pas de ces déplacements sur les routes, qui auraient le désavantage, dit-il au *Point*, de désigner la totalité du territoire aux coups adverses : il s'en tient à une dispersion de ces missiles, les S4, dits à déploiement aléatoire, dans les silos d'Albion pour remplacer les actuels missiles fixes S3 de Haute-Provence.

Le chef de l'Etat rejoint là la thèse de son ancien ministre de la défense, M. Charles Hernu, exposée dans le *Monde* du 8 avril dernier. Mais, sur ce point précis, la loi de programme militaire est bien plus floue et plus ambiguë que lors du problème précédent de la modernisation des sous-marins. Elle lance les études du S4. Elle n'évoque pas son mode de déploiement. *« Le président de la République peut décider ce qu'il veut*, a expliqué M. Giraud, *lorsqu'il est président. »* En clair, le ministre de la défense a choisi de reporter à après 1988-1989, c'est-à-dire après les prochaines élections présidentielles, le mode de déploiement du S4 d'abord à Albion, ensuite en dehors du site.

J. I.

Au « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Fabius : « légèreté »

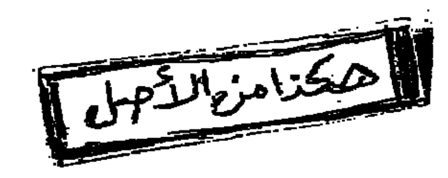
M. Laurent Fabius, invité dimanche 9 novembre du « Grand Jury RTL-*le Monde* », a affirmé, à propos de la politique proche-orientale du gouvernement : *« On a le sentiment d'un incessant va-et-vient dans des affaires très difficiles, mais dans lesquelles il faut essayer de s'en tenir à une ligne et à une seule (...). Il y a dans tout cela beaucoup de légèreté. »*

Interrogé sur les contrats de vente d'armes conclus, dans le passé avec la Syrie, l'ancien premier ministre a notamment déclaré : *« Lorsqu'on fait allusion à ces contrats, il faut remonter non pas, aux années 1981, 1982 et 1984, mais à l'année 1975. C'est cette année-là, alors que M. Chirac était premier ministre, que des contrats de ventes d'armes fort importants ont été passés avec la Syrie. Puis il y a eu destruction de ces armes, qui avaient été vendues par la France au cours des différents affrontements. En 1982, le problème du renouvellement de ces contrats a été posé. Ils ont été renouvelés. En 1984, une nouvelle demande a été formulée, extrêmement importante. Le gouvernement français a décidé de n'accorder des armements que dans une proportion modeste par rapport à la demande (...) Ces contrats n'ont, en fait, pas été exécutés.*

Cela veut dire que le nouveau gouvernement, en 1986, n'a pas innové dans l'attitude à l'égard de la Syrie, et il a eu raison de ne pas le faire car les contrats de 1984, je le répète, n'avaient pas été exécutés. »

M. Fabius a également affirmé qu'*« à aucun moment il n'y a eu de tractations »* pour libérer Georges Ibrahim Abdallah, de la part de son gouvernement.

● M. Jospin : une thèse extravagante. – Réagissant à l'interview de M. Chirac au *Washington Times*, M. Lionel Jospin, tout en se refusant à porter un jugement sur le fond, a estimé lundi sur Europe 1 que « cette affaire n'est pas très bonne pour le crédit sinon de la France en tout cas du premier ministre français ». Interrogé sur la mise en cause des services secrets israéliens, il a déclaré que « cela paraît un peu fou, quand on sait ce qu'est l'Etat d'Israël, sur quoi il a bâti sa propre histoire (...), que l'on puisse imaginer une thèse aussi extravagante et aussi effroyable ».



Politique

Le VI[e] congrès du CDS

METZ
de nos envoyés spéciaux

Les *militants* du CDS qui quittaient Metz, où venait de se tenir, les 7, 8 et 9 novembre, leur sixième congrès, se sentaient tout ragaillardis d'appartenir à un parti qu'ils ne croyaient pas susceptible de les surprendre eux-mêmes. Pendant trois jours, les quelque deux mille quatre cents congressistes regroupés par régions dans la salle du parc d'expositions toute de bleu tendue ont accepté plutôt bon gré que mal gré de se laver d'un complexe *polymorphe* d'infériorité.

Oui, ils étaient capables de se moderniser sans pour autant tomber dans ce que leur secrétaire général, M. Jacques Barrot, appelle la *« dictature du look »*. Oui, ils étaient prêts à assumer l'héritage *démocrate-chrétien, les références au MRP* sans pour autant apparaître passéistes au point de ne donner la parole à l'une des « figures » présentes, M. Pierre Pflimlin, président de l'Assemblée des Communautés européennes, qu'au cours d'un déjeuner dans des circonstances peu propices à une *grande attention. Oui, ils pouvaient sur*monter le dilemme entre leurs faveurs pour M. Raymond Barre et le soutien à « leurs » ministres. Oui, ils étaient à même de clarifier leurs options sans pour autant cultiver à l'excès la petite musique de la différence. Oui, eux aussi avaient un « présidentiable » avec M. *Pierre Méhaignerie*. De quoi les étonner eux-mêmes et ajouter à leur satisfaction d'épater les « partis frères ». Scandant le nom de « Bandis », arrivé en même temps que MM. François Léotard et Jacques Toubon, qui, tout comme MM. André Rossinot et André Santini, avaient fait le voyage de Metz, la salle n'a pas non plus manqué à plusieurs occasions de manifester son soutien à M. Bernard Stasi, qui s'est gardé tout au long du congrès de tout propos susceptible de compromettre son élection le 2 avril prochain à la présidence de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

« Sans états d'âme, un parti n'est qu'un régiment » : cette réflexion de M. André Diligent illustre le revers de la médaille ; *« Nous n'avions jamais assisté à un congrès du Parti communiste soviétique, maintenant nous savons ce que c'est »* : cette autre remarque de militants ou encore les reproches de *« verrouillage »* d'un Eugène Claudius-Petit, montrent que le passage d'une « famille » à un véritable parti, avec une ligne politique imposée et une seule, peut se révéler douloureux.

D. C. et A. Ch.

« Le candidat de l'UDF doit être celui qui a l'expérience et le poids le plus lourd »

● **Le CDS et le gouvernement.**

M. Méhaignerie, président, ministre de l'équipement, au logement, de l'aménagement du territoire et des transports : *« Au sein du gouvernement nous avons participé aux grandes orientations, défendu nos positions. Elles ont souvent prévalu, pas toujours, mais nous pouvons, sur l'essentiel, nous reconnaître dans l'action gouvernementale. »*

M. Barrot, secrétaire général : *« On accepte que le gouvernement n'aille pas, dans certains domaines, aussi loin qu'il le faudrait. On ne veut pas accepter qu'il se trompe de direction ou retourne en arrière, rendant plus difficile par la suite le vrai redressement. (...) Nous savons qu'un parti important, surtout lorsqu'il compte le chef du gouvernement dans ses rangs, est inévitablement soumis à des tentations hégémoniques. Nous sommes fermes et nous serons fermes. Nous n'accepterons pas que l'action du gouvernement puisse contribuer à établir l'hégémonie de l'un des partis de la majorité. »*

● **Le CDS et la cohabitation.**

M. Lecanuet, président de l'UDF : *« La France* [admet] *la cohabitation parce qu'elle ne veut pas ajouter dans l'immédiat une crise politique à la crise de l'emploi. Elle n'en souhaite pas la perpétuation après 1988. C'est une situation d'attente, d'expectative, de décantation... »* Se déclarant d'accord sur ce point avec M. Raymond Barre, il ajoute que les Français, après cette période d'*« oscillation »*, *« voudront retrouver dans la même ligne un président de la République, un gouvernement et une majorité ayant les mêmes aspirations. »*

M. Stasi, député de la Marne, évoquant le dossier particulier de la défense : *« Ce qui compte et ce qui est grave, c'est que le fond du débat a été sacrifié sur l'autel de la cohabitation. Certes, on peut se réjouir que des divergences sur la défense n'aient pas fait capoter la cohabitation, mais je regrette »* que le débat sur la défense n'ait pas été tranché au fond.

● **Le CDS et 1988.**

M. Méhaignerie : *« Nous ne sommes pas le parti du vague à l'âme. J'en ai assez qu'on vienne nous prendre le pouls tous les matins. Nous, nous sommes en pleine forme, moi, je suis en pleine forme. Je suis entièrement au gouvernement, entièrement dans l'UDF, entièrement dans la majorité (...). Lorsque les présidentielles viendront, nous soutiendrons au premier tour le candidat de l'UDF, parce que c'est notre famille, et au deuxième tour, quel qu'il soit, le candidat de la majorité, parce que c'est notre majorité. Pour que ce candidat unique de la majorité puisse être celui de l'UDF, nous disons qu'il ne doit y avoir qu'un seul candidat de l'UDF et qu'il doit être celui qui a l'expérience et le poids le plus lourd dans notre famille politique. »*

M. Lecanuet : *« Tout l'avenir politique de la France se jouera en 1988. Si le centre gagne, il entraînera des fractures dans le PS, qui ne tient son unité que de sa présence à l'Elysée. Si le centre gagne, un remembrement politique sera possible. »*

M. Barrot : *« La préparation de l'élection présidentielle représente pour l'UDF et le CDS la chance de recentrer, de clarifier et d'ordonner son message, qui doit apparaître comme un centrisme authentique ouvert et autonome. On ne peut pas se réclamer du centre et laisser, par quelques mousquetaires, percer en son sein des accents à tonalité ultraconservatrice ou ultralibérale. (...) Nous devons soutenir un vrai « présidentiable » et non une candidature de témoignage vite suspecte parce que perçue comme un arrangement préalable. »*

Les instances dirigeantes

M. Pierre Méhaignerie a été réélu président du CDS par 844 voix (soit 95,58 %) sur 883 votants et 1 267 inscrits. M. Jacques Barrot a été réélu secrétaire général par 827 voix (soit 93,65 %) sur 883 votants et 1 267 inscrits.

Ont d'autre part été élus au bureau national :

Six vice-présidents. — MM. Jean-Marie Daillet, Jean-Charles de Vincenti, Pierre Bernard-Reymond, M[me] Nicole Bertrou, MM. Roger Partrat et Yves Marchand.

Sept secrétaires généraux adjoints. — MM. Jean Arthuis, François Bayrou, Loïc Bouvard, Pierre Fauchon, Jean-Paul Fuchs, Jean-François Michel et Jean-Jacques Salles.

Neuf secrétaires nationaux. — M[mes] Monique Badenes, MM. Hugues Bousiges, Arnaud Cazin d'Honnincthun, François Froment-Meurice, Claude Goasguen, Albert Kalaydjian, M[me] Annik Lavaure, MM. Joseph Macé-Scaron et Yves Pozzo di Borgo. M. de Vincenti ayant été élu vice-président, son poste de secrétaire national devrait être pourvu lors du prochain conseil politique.

Dix militants non parlementaires, membres du bureau national. — MM. Pierre Letamendia, Jean-Luc Forget, Jean Chelini, Didier Cazabonne, François Bordry, Marcel Roques, Jacques Miquel, Pierre-Yves Teitgen, M[me] Martine Lambusier-Fonaine et M. Jean-Laurent Chamaly.

● **Le CDS et M. Barre :**

M. Barrot : *« Quand Raymond Barre affirme à Scy-Chazelles sa volonté de construire l'Europe, il rencontre nos convictions premières. Quand il préconise à Lille une entreprise moderne et humaine, faisant une place plus large aux salariés, quand il se prononce pour le personnalisme social, il fait écho à nos traditions humanistes les plus prononcées. Ces convictions partagées rendent le dialogue fructueux et enrichissant. La relation ainsi établie présente une double chance : elle rapproche de nous des hommes et des femmes qui soutiennent Raymond Barre et qui apprécient chez nous une expérience militante. Certains d'ailleurs nous ont déjà rejoints, et nous nous en réjouissons ; elle peut permettre demain la jonction entre notre courant de pensée et un homme d'Etat de dimension internationale. »*

● **Le CDS et l'Europe**

M. Bosson, ministre chargé des affaires européennes : *« Nous sommes, à l'intérieur de la majorité, le fer de lance de la construction européenne (...). En 1962, nous sommes même allés jusqu'à quitter le gouvernement et à entrer dans l'opposition lorsqu'il nous est apparu que nous étions en désaccord avec la politique européenne. »*

Evoquant la ratification de l'Acte unique européen, il précise : *« Il est évident que ce traité doit être ratifié tel quel sans adjonctions ni réserves. »* Puis il propose : *« Il faut avancer au moins dans quatre domaines : la monnaie, la mise en place du marché intérieur »*, à propos duquel il lance *« l'idée d'organiser avec tous les partenaires économiques et sociaux de notre pays une grande concertation nationale pour la France en Europe »*, *« le développement de la recherche scientifique et technique. »* Quant au quatrième, il assure : *« Nous devons continuer à nous attacher aux symboles européens. Le drapeau, l'hymne, le passeport uniforme, sont des signes importants de l'unité européenne. Il nous faut poursuivre : la décision que nous avons prise lundi dernier de faire tomber, très prochainement, les panneaux « douane » aux frontières de nos douze pays, va dans ce sens ! »*

● **Le CDS et... le CDS**

M. Bayrou, secrétaire général adjoint, définit les cinq *« traits du centrisme »* : *« l'esprit de résistance »* qui doit aujourd'hui relever le défi de *« l'abaissement »* de la France, *« l'esprit de compétition »*, *« l'esprit de solidarité »* d'autant plus nécessaire pour éviter que les tensions ne s'exaspèrent, *« l'esprit de réforme »* et *« l'esprit des bâtisseurs des nouveaux pionniers de l'Europe »*. Il conclut : *« Ce qui va changer avec nous, ce qui va changer avec le centre, ce n'est pas seulement un parti, c'est la politique toute entière de la France, dont nous allons devenir l'axe et le pivot. »*

M. Méhaignerie : *« Il y a le temps des labours, le temps des semailles et le temps pour la moisson (...) Je suis décidé à poursuivre la montée en puissance du CDS, le renforcement de son implantation, de son influence, de son rôle. Il doit, aujourd'hui, concentrer ses efforts sur la formulation et sur la personnalisation de ses idées et de ses ambitions. »*

● **Le CDS... et 1995.**

M. Arthuis : *« En 1995, je l'espère vivement, nous présenterons un candidat issu de nos rangs.*

» Notre présidentiable, avant tout autre, ne peut être qu'un authentique centriste. Récusant toute présomption d'indigeance, notre présidentiable, dans une logique « centriste », doit être CDS. En d'autres termes : « nous, c'est nous ! » Pierre Méhaignerie, tu es porteur de nos convictions et de notre espoir ! »

M. Goellec, secrétaire d'Etat à la mer : *« Notre mouvement a montré qu'il avait un véritable patron : Pierre Méhaignerie. »*

● **Le CDS et le PS**

M. Méhaignerie : *« Dialoguer, c'est sortir du Moyen Age politique. Les alliances, c'est autre chose. Le dialogue n'empêche pas que chacun appartient à sa famille de pensée. Chaque famille bouge, évolue, et c'est vrai que le camp de la gauche a changé. Beaucoup mais pas assez, et si l'on peut déjà travailler avec des socialistes sur des sujets particuliers, on ne peut toujours pas travailler avec le Parti socialiste, qui n'a plus aujourd'hui de projet, qui est encore intolérant et qui n'est pas décidé à s'attaquer aux trois faiblesses qui sont la cause de notre situation d'aujourd'hui : les rigidités excessives, l'inadaptation de notre système éducatif, l'importance exagérée du secteur public. »*

M. Barrot : *« Quelques socialistes cherchent à se recentrer. Mais la plupart d'entre eux restent trop liés à un PS prisonnier des références et des réflexes de l'union de la gauche. Les démons ne sont pas conjurés, et si Michel Rocard croit pouvoir éviter de choisir entre le soutien du Parti socialiste et la mise à jour de son langage, il se fait sans doute des illusions... »*

Toutes les audaces

LE MRP est-il de retour ? Ce n'est pas le moindre paradoxe de ce congrès de Metz d'avoir vu les centristes *résolument* tournés vers l'avenir, se préparant enfin à donner du CDS une image moderne et attrayante et de les avoir entendus, dans le même temps, multiplier, avec une rare insistance, les références à leurs anciens du Mouvement républicain populaire.

Comme s'ils avaient redécouvert soudainement les vertus de leur *passé, comme s'ils prenaient* conscience que ce qui fut accompli avant-hier pourrait être recommencé demain. On les a entendu citer Emmanuel Mounier, Marc Sangnier, Robert Schuman (1), magnifier l'*« esprit de résistance »*, rappelant *aux plus jeunes que le MRP était né* de l'Occupation ; évoquer le *« grand élan politique »* nécessaire aujourd'hui, comme il le fut pour installer ce puissant mouvement social d'après-guerre.

Après dix années d'errements en tout genre, le CDS a tenu à manifester, au cours de ce sixième congrès, sa volonté et sa capacité de rassemblement au centre, sa vocation à constituer, entre conservateurs et socialistes, une troisième force *remembrée. Refus des manichéismes* et des égoïsmes, approche plus humaine et plus concrète des problèmes du pays, personne, au CDS, ne doute plus *« que la France est devenue centriste »* et qu'est donc arrivé le temps pour leur parti *d'engranger la moisson.*

Première récolte : l'élection présidentielle de 1988. Telle qu'elle est vécue présentement, la cohabitation n'est, aux yeux des centristes, ni durable, ni enviable pour permettre le *redressement urgent de l'économie* du pays.

L'avis est loin d'être partagé à l'intérieur même de l'UDF, mais, à Metz, les centristes ont persisté et signé : cette cohabitation-là ne peut devenir un modèle institutionnel. Cependant, fidèles au vieux rêve MRP de l'*« harmonie sociale »*, ils préfèrent à cette cohabitation artificielle *du moment la* perspective d'une cohabitation naturelle et sans drame, qu'ils pensent être les seuls à pouvoir susciter.

Comment ? En continuant d'abord d'accorder leur confiance à M. Raymond Barre. Sans la moindre équivoque, leur soutien lui a été revouvelé à Metz. Avec lui à l'Elysée, avec, comme on le dit dans leurs rangs, *« ce centriste qui a compris le gaullisme »*, ils pensent être en mesure de capter une partie de l'héritage chiraquien qui, fatalement, sera à saisir en cas d'échec du maire de Paris. Ils font aussi confiance *« à leur patron »*, qui s'est imposé comme tel au cours de ce congrès, *M. Méhaignerie, pour* ouvrir la porte vers la gauche.

On a pu noter à Metz qu'aucun des dirigeants centristes n'a *rejeté* cette hypothèse d'un *recentrage* des socialistes, M. Lecanuet reconnaissant même que M. Mitterrand était *« le dernier mât géant qui tenait la tente »*. Si le mât cède, les centristes sont déjà prêts aujourd'hui à *« des alliances non pas avec le Parti socialiste,* précise M. Méhaignerie, *mais avec des socialistes »*.

Le CDS change, le CDS bouge et se prépare au changement. *« Nous sommes bien les seuls à pouvoir dépasser les clivages, réduire les oppositions, déplacer les frontières et briser les conformismes »*, affirme M. Jacques Barrot.

Les centristes ont déjà aussi un œil sur 1995. La candidature à l'Elysée de M. Méhaignerie a été lancée. Une façon de suggérer que l'homme pourrait être testé auparavant à Matignon. Premier ministre ? *« Pourquoi pas ? »*, répond d'ailleurs l'intéressé.

M. Barre à l'Elysée, M. Méhaignerie à Matignon, le CDS parti fort à l'Assemblée, ce congrès de Metz aura décidément été le congrès de toutes les audaces.

DANIEL CARTON.

Le MRP

Né en 1944, issu directement de la Résistance, le Mouvement *républicain populaire se situait* dans la ligne des idées de la démocratie chrétienne. Considéré comme le rempart des classes moyennes contre le communisme, premier parti de France en 1946, le MRP n'a cessé dès *lors de reculer tout au long de* la IV[e] République, au cours de laquelle il était de tous les gouvernements, à l'exception de celui de Pierre Mendès France. En 1958, rallié au général de Gaulle, dont il se sépare en 1962 *sur la question européenne*, le MRP, après les tentatives defferristes en vue d'une grande fédération et la candidature de M. Jean Lecanuet à l'élection *présidentielle* de 1965, se dissout dans le Centre démocrate en 1966.

Parmi les grandes figures revendiquées par le MRP, Robert Schuman, *né en 1886*, surnommé *le* père de l'Europe, s'est illustré par le rapprochement entre la France et l'Allemagne, aboutissant à la déclaration du 9 mai 1950 sur l'Europe unifiée. Quant à Marc Sangnier (1873-1950), fondateur du mouvement Le Sillon, il a animé tout un courant visant à réconcilier l'Eglise et la République, et à définir ce *que pourrait être le catholicisme* social. Enfin, Emmanuel Mounier (1905-1950), fondateur de la revue *Esprit* en 1932, a rassemblé autour d'une idéologie personnaliste les partisans d'une troisième voie arrachant l'homme à l'oppression du totalitarisme et du capitalisme.

● **Une mise au point de M. Rocard.** — A la suite de l'article « M. Rocard défie le PS » paru dans *le Monde* daté 9-10 novembre, le député des Yvelines nous a adressé une mise au point contestant notre interprétation du passage relatif à la prochaine élection présidentielle du discours qu'il a prononcé à Istres, le 7 novembre. Nous publierons demain (*le Monde* daté du 12 novembre) le texte de cette réplique.

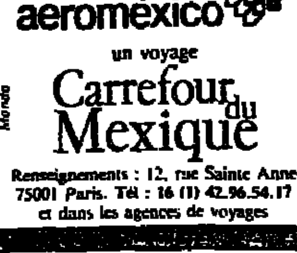
● **Les Verts vont changer de porte-parole.** — Réuni samedi 8 et dimanche 9 novembre à Paris en *assemblée générale annuelle, le* mouvement écologiste a rejeté le texte d'orientation présenté par ses quatre *porte-parole* (MM. Didier Anger, Jean Brière, Yves Cochet et Guy Marimot), texte qui préconisait une ouverture à d'autres mouvements ou partis (*le Monde* du 8 novembre).

Les délégués du mouvement, qui regroupe onze cents adhérents environ, ont adopté, par 413 voix contre 196, le texte « fondamentaliste » soutenu notamment par : deux conseillers régionaux alsaciens, M. Antoine Waechter, délégué aux élections et M[me] André Buchmann ; l'ancienne porte-parole (Alsace), M[me] Solange Fernex ; le délégué aux élus écologistes (Ile-de-France), M. Michel Carré ; le secrétaire national (Rhône-Alpes), Michel Delore. Les Verts devaient élire, lundi 10 novembre, leurs nouveaux porte-parole parmi les *« fondamentalistes »* ; les sortants ne souhaitent pas le renouvellement de leur mandat mais revendiquent pour leur « tendance » cinq postes sur douze au collège exécutif.









Société

L'interview de M. Yves Chalier sur le Carrefour du développement

Le mystérieux manipulateur

Retournement de situation : si l'on en croit son interview donnée au *Point*, M. Yves Chalier était protégé par *« l'un des responsables de la police au ministère de l'intérieur »*. Lundi 10 novembre, le ministère se refusait toujours à commenter les affirmations de l'ancien chef de cabinet du ministre socialiste de la coopération, M. Christian Nucci. Le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, aimerait sûrement vérifier la validité de cette révélation. Encore faudrait-il qu'il puisse entendre M. Yves Chalier dont l'avocat, Mᵉ Xavier de Roux, nous a assuré que son client se présenterait devant la justice *« pas demain, mais dans un avenir proche »*.

Un fait en tout cas n'est pas contestable : lorsqu'il officiait au ministère de la coopération, M. Yves Chalier avait des contacts suivis avec le ministère de l'intérieur. Chargé d'assurer la liaison avec le Service de coopération technique internationale de police (SCTIP), c'est, entre autres, vers cet organisme qu'il s'est tourné lorsqu'il s'est agi de préparer le sommet franco-africain de Bujumbura, en décembre 1984.

Le dossier instruit par M. Jean-Pierre Michau comporte plusieurs traces de l'intervention du SCTIP, dont l'un des responsables, le commissaire divisionnaire Jacques Delebois, suivait les activités à Bujumbura.

Ancien de la DST, qu'il a quittée après l'affaire des micros du *Canard enchaîné*, en décembre 1973, le commissaire Delebois, promu chef du SCTIP après les élections de mars 1986, était à l'époque numéro deux du service. Dans plusieurs procès-verbaux, le colonel Victor Tito, adjoint au chef de la mission militaire au ministère de la coopération, aujourd'hui inculpé de faux en écritures, recel d'abus de confiance, a cité son nom.

Selon ce militaire, le commissaire Delebois aurait assisté à plusieurs réunions interministérielles en vue de préparer le sommet de Bujumbura. C'est à lui, a encore déclaré le colonel Tito, que M. Yves Chalier a remis une forte somme d'argent en liquide pour assurer le défraiement d'une vingtaine de fonctionnaires du SCTIP dépêchés sur place afin d'assurer la sécurité des personnalités. C'est également le commissaire Delebois qui aurait payé, grâce encore à de l'argent remis par M. Yves Chalier, les « barbouzes » recrutées dans la crainte d'une attaque libyenne lors du sommet.

Deux barbouzes, déjà utilisées lors de l'opération Manta au Tchad, auraient alors été recrutées avec mission d'organiser une équipe de protection. Dotés de faux papiers par un fonctionnaire du ministère de la coopération, ces deux hommes semblent avoir reçu une forte somme d'argent pour réunir une équipe dont personne n'a retrouvé la trace. L'argent, pourtant, a bel et bien été versé. A qui ? C'est ce qu'aimerait savoir le juge d'instruction, qui souhaiterait entendre prochainement le commissaire Delebois.

Le mécanisme des fausses factures

Deuxième point fort de l'interview d'Yves Chalier au *Point*, les accusations portées contre M. Christian Nucci et M. Guy Penne. Tous deux, selon M. Chalier, connaissaient – avec plus ou moins de précisions – le mécanisme des fausses factures permettant de récupérer de l'argent liquide destiné à diverses opérations. Selon M. Yves Chalier, M. Nucci aurait financé de la sorte une partie des dépenses électorales de son parti dans l'Isère. Une telle accusation avait déjà été portée par M. Philippe Leroy, le transporteur aujourd'hui inculpé d'abus de confiance et de faux en écriture.

M. Yves Chalier récidive en affirmant que son ministre aurait assisté en personne, dans les locaux du ministère de la coopération, à la remise de 500 000 francs en liquide. Cette somme aurait ensuite été convoyée à Beaurepaire, ville dont M. Nucci est le maire, *« par un collaborateur proche du ministre »*. Dans les milieux de l'enquête, on confirme que plusieurs collaborateurs de MM. Nucci et Mermaz auraient bien été payés avec de l'argent qui semble notamment provenir de Carrefour du développement. Ces sommes, néanmoins, ne dépasseraient pas 125 000 francs, tirés en chèque sur le compte joint Nucci-Chalier.

M. Yves Chalier demeure, en revanche, particulièrement évasif sur les malversations qui lui sont personnellement reprochées. Il s'agit là de sommes bien plus importantes puisqu'il pourrait avoir à répondre d'un détournement s'élevant, pour l'instant, à 2 500 000 francs.

Tout cela ne représente qu'une partie des sommes détournées à travers Carrefour du développement. Les derniers relevés font état de dépenses non justifiées à hauteur d'environ 28 millions de francs : 18 millions à l'occasion du sommet de Bujumbura, – qui a coûté 50 millions à l'association, – 10 millions à la faveur d'autres commandes passées par le ministère. Carrefour du développement aurait notamment payé à l'association humanitaire de Mᵐᵉ Marthe Mercadier, l'IFPPF, le transport vers l'Afrique de matériel médical pour une somme de 5 millions et demi de francs. Or, les enquêteurs ont découvert que le matériel n'a jamais été livré. L'argent, pense-t-on, serait resté dans les poches de MM. Chalier et Leroy dont la société assurait les transports africains de l'IFPPF.

CORINE LESNES et GEORGES MARION.

La solitude de Sébastien

TOULON
de notre correspondant

Un enfant de neuf ans, seul, dans le hall d'un aéroport. Non pas perdu, mais seul, parce que ses parents divorcés ne veulent pas de lui. Un enfant punching-ball. Sébastien, que son père, policier à Paris, et sa mère, secrétaire médicale à La Seyne (Var), se renvoient comme une balle.

Le jour de la Toussaint, Sébastien arrive à Hyères par l'avion en provenance de Paris. Il a passé quelques jours de vacances chez son père. Sa mère n'est pas venue l'attendre, et elle ne viendra pas. L'hôtesse ne réussit pas à la joindre et prévient alors le commissariat de police, qui prend contact avec le père. Celui-ci ne comprend pas : *« Hier, j'ai laissé un message sur le répondeur téléphonique de mon ex-femme pour l'avertir du retour de Sébastien. »* Mais l'enfant est là, seul. Le père ne peut cependant se déplacer et venir le reprendre car il a *« un problème à régler avec son assurance »*.

La mère apprend par la presse la mésaventure de son enfant. Elle est absente de chez elle, en traitement pour état dépressif. Quand, jeudi 6 novembre, le juge des enfants la reçoit, elle présente un certificat médical pour ne pas reprendre en charge Sébastien. Reçu aussi par le juge, le père maintient son refus : *« C'est à mon ex-femme qu'on a confié Sébastien, qu'elle le garde. Ses certificats médicaux, je n'y crois pas. »* Puis il est reparti à Paris rejoindre sa seconde femme enceinte. De son côté, la mère est retournée se reposer auprès de son nouveau compagnon.

Sébastien a été accueilli au Centre départemental de l'enfance du Pradet, à 20 km de Toulon. Il attend. Vendredi 7 novembre, le juge lui a expliqué que la situation *« est difficile »*. Il a pris une décision de placement qui, de fait, revient à un retrait de la garde aux parents. *« Cela ira mieux plus tard »*, espère Sébastien ; *mes parents, ne vont pas aller en prison à cause de moi, au moins »* ?

JOSÉ LENZINI.

« Le ministre couvrait tout »

« J'ai accepté de ménger la droite jusqu'à présent, parce que j'avais des protecteurs de ce côté-là. Mais j'ai le sentiment d'avoir été manipulé. Il faut que je m'explique, que je fasse exploser l'affaire », affirme M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet du ministre socialiste de la coopération, M. Christian Nucci dans une interview recueillie par notre confrère Jean-Marie Pontaut et publiée dans le numéro du *Pont* du 10 novembre. En fuite depuis plus de six mois, l'ancien trésorier de l'association *Carrefour du développement* indique qu'il refait surface car il a été « profondément choqué » par l'incarcération de son amie, Maguy Baquian, devenue, estime-il *« l'otage de la justice française »*.

Le 29 avril, indique-t-il, *« j'ai mont premier contact avec un ami, l'un des responsables de la police au ministère de l'intérieur ». « Il m'a conseillé de partir par Bruxelles et Londres et il m'a donné un contact au Brésil »... « Avant que je ne quitte la France, on m'avait demandé de préparer un rapport sur l'affaire. On me relance à Rio. Je fais donc le rapport en question, que je confie à un intermédiaire qui le remet à mon ami de l'intérieur le 23 mai à Roissy. J'ai été extrêmement étonné d'apprendre qu'il avait été déposé dans la boîte aux lettres personnelle du nouveau ministre de la coopération, M. Michel Aurillac »*.

« On me dit que tout cela va se tasser. On me demande de nouveaux renseignements (...). Un jour, on m'apporte même, de France, un faux passeport parfaitement en règle. De temps en temps, mon ami policier me dit qu'il en parle « au chef ».

Le 11 octobre, affirme M. Chalier, alors que Maguy Baquian a été interpellée, deux homme de la Brigade financière de la police judiciaire téléphonent à Rio chez son hôte. Le 13, M. Chalier est informé que *« tout s'arrange »*. Mais Maguy a été écrouée et le juge Michau transmet aux autorités brésiliennes une demande d'arrestation provisoire, comportant l'adresse de M. Chalier. *« Mon ami policier me téléphone. Il me conseille de fuir vers le Paraguay, de prendre contact avec le juge Michau (...) et de lui dire que je suis prêt à me rendre, quand il n'y aura plus qu'un seul gouvernement en France. En d'autres termes, quand la cohabitation sera terminée. »*

« Avec l'accord de Guy Penne »

M. Chalier revient ensuite sur le coût du sommet de Bujumbura (Burundi) en 1984. *« Nous avons dû engager des barbouzes, recrutées, bien entendu avec l'accord de Guy Penne »*, le conseiller de M. Mitterrand pour les affaires africaines. Pour ces opérations réglées en liquide, a été monté le mécanisme de fausses factures. *« Le ministre couvrait tout. Et Guy Penne suivait le dossier. »*

L'ancien chef de cabinet met aussi en cause M. Nucci pour le financement de la campagne électorale du PS dans l'Isère. Le transporteur Philippe Leroy a remis 500 000 francs provenant de fausses factures en présence de M. Nucci, affirme-t-il. *« Une partie de la campagne électorale a été financée sur le fameux compte joint que je détenais avec Christian Nucci. Je réglais ainsi les salaires de deux secrétaires, d'un chargé de mission, d'une conseillère régionale de l'Isère (collaboratrice de Louis Mermaz), les cotisations au PS et à l'URSSAF. »*

M. Chalandon : le procès de Georges Abdallah pourrait être retardé

Les indices recueillis à Strasbourg contre Georges Ibrahim Abdallah *« peuvent retarder l'avènement du procès »* du responsable des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), qui aurait pu *« avoir lieu vers la fin de l'hiver ou du début du printemps »*, a indiqué dimanche 9 novembre, le ministre de la justice, M. Albin Chalandon au « Club de la Presse » d'Europe 1.

Ces *« éléments nouveaux »* sont les indices – révélés récemment après avoir dormi un an dans des scellés judiciaires – relatifs au rôle éventuel joué par Georges Abdallah dans la préparation de l'attentat manqué contre le consul général des Etats-Unis à Strasbourg, le 26 mars 1984 (*le Monde* daté 9-10 novembre).

Le responsable des FARL purge actuellement une peine de quatre ans d'emprisonnement pour association de malfaiteurs. Il est d'autre part accusé à Paris de complicité dans l'assassinat du diplomate américain Charles Ray, le 18 janvier 1982, et du diplomate israélien Yacov Barsimentov, le 3 avril de la même année.

Si *« les Etats-Unis demandent l'adjonction du dossier strasbourgeois, qui était en voie d'extinction, au dossier parisien,* [cela] *risque effectivement de prolonger un peu l'instruction. Ce qui pouvait donc se traduire par un déferement très rapide devant la cour d'assises, peut être retardé un peu »*, a précisé M. Chalandon.

« Si on n'opte pas pour cette réunion des deux dossiers à Paris, il est vraisemblable que le représentant des Etats-Unis et l'avocat qui représente les Etats-Unis, Mᵉ Kiejman, se portent partie civile à Strasbourg pour que l'action judiciaire se poursuive », a ajouté M. Chalandon.

En tout état de cause, *« dans le cadre de la politique de fermeté qui a été celle du gouvernement et particulièrement la mienne dans cette affaire, je souhaite que ce terroriste aille devant la cour d'assises et soit jugé par le jury populaire »*, a déclaré le ministre.

● **Un conseiller général de l'Aisne écroué pour escroquerie.** – M. Raymond Sudolski, gérant de la société Pêche-Sport-Marine (PSM) installée à Bourg-et-Comin (Aisne), réélu conseiller général au mois de mars 1985, qui avait donné récemment sa démission du Parti socialiste et de son poste d'administrateur de la Régie des transports départementale, vient d'être écroué à Laon pour infractions à la législation sur les sociétés, escroquerie, abus de confiance, émission de chèques sans provision, usage de faux et perception indue de commission.

Il y a environ deux ans, alors qu'il était président du conseil d'administration de la RTA, il avait fait appel à Léon Vanderhaegen, gérant de RVI de Saint-Quentin, pour remplacer une partie du parc d'autobus de la RTA. Ce dernier avait adressé une commission « occulte » de 100 000 francs à M. Sudolski, au profit de PSM. De son côté, M. Vanderhaegen a, lui, été inculpé de complicité de perception indue de commission. Quant à M. Bernard Philippot, directeur commercial de PSM, inculpé de complicité d'escroquerie et de complicité d'abus de confiance, il a été laissé en liberté.

Délit de pauvreté

« Je suis cliente de votre magasin depuis de nombreuses années. Je vous ai déjà volé mais c'est parce que mes enfants ont faim... » La surprise a été grande, au centre Leclerc de Romans (Drôme), quand la direction a reçu cette lettre d'une mère de cinq enfants, Mᵐᵉ Liliane Sylvestre, quarante ans, et d'autant plus qu'elle ajoutait : *« Je suis prête à recommencer. »*

Comprenant qu'il s'agissait là d'un sérieux appel au secours, le directeur a décidé de ne pas saisir la justice. Mieux, il a offert à Mᵐᵉ Sylvestre un plein chariot de marchandises. Mais la « voleuse » a refusé. Elle a sa fierté et ne veut pas vivre de charité. Elle réclame surtout du travail. Veuve depuis trois ans, Mᵐᵉ Sylvestre habite avec ses enfants âgés de dix à dix-huit ans dans une maison dont elle doit continuer à payer les traites. *« A présent, j'ai quarante ans,* dit-elle, *et à quarante ans on est foutue, trop vieille pour trouver un emploi. »*

CORRESPONDANCE

Le sort de M. Khouma

A la suite de la parution dans le Monde *du 5 novembre d'un article intitulé « M. Alain Marsaud contre les déstabilisateurs », nous avons reçu une lettre de Mᵉ Daniel Stein, l'avocat de M. Mamadou Khouma mentionné dans cet article. Poursuivi pour infraction à la législation sur les stupéfiants, M. Khouma avait été maintenu en détention par M. Marsaud contre l'avis du parquet. Il a été, depuis, mis en liberté par d'autres magistrats.*

Je m'étonne, *écrit Mᵉ Stein,* que mon client ait été nommément cité dans cet article, alors que l'affaire pour laquelle il est inculpé n'a pas encore été jugée. Il va de soi que le responsable de la « fuite » l'a ainsi placé dans une position délicate au regard des autorités judiciaires.

Il est clair que l'information rapportée ne provient ni de mon cabinet ni de mon client, qui n'aurait jamais pris une telle initiative avant que son affaire ne soit définitivement jugée.

Parfaitement conscient de l'importance que revêt la liberté d'information, j'estime que la parution de cet article ne présentait pas un caractère d'urgence tel qu'elle n'aurait pu être différée de quelques jours.

RELIGIONS

Le voyage du pape à Lyon a coûté plus cher que prévu

Les deux chapiteaux géants qui ont abrité Jean-Paul II, les 4 et 5 octobre derniers, lors de sa visite à Lyon, au cours des rassemblements d'Eurexpo et du stade de Gerland, sont en vente. Chacun de ces vélums a une surface de 550 mètres carrés et pèse 700 kilos. Leur coût : 350 000 et 400 000 F pièce.

Cette vente permettrait d'éponger une partie du déficit, plus important que prévu, provoqué par la visite de Jean-Paul II. L'estimation de 10 millions, pour lesquels il avait été fait appel à la solidarité des fidèles des quatre diocèses visités, est largement dépassée. A elles seules, les deux manifestations d'Eurexpo et de Gerland ont coûté 8 millions de francs et n'en ont rapporté que deux (collectes, ventes de foulards, de livrets et des places).

« Pourtant, rien n'a été fait dans le luxe, dit le Père Joatton, vicaire épiscopal du diocèse de Lyon, bras droit du cardinal Decourtray. *Nous avons seulement recherché la beauté et souhaité pouvoir accueillir le plus de monde possible »*. Le conseil régional devrait prochainement débloquer sa subvention promise de 1,5 million de francs. Mais l'Eglise compte surtout sur ses fidèles. L'archevêque de Lyon a lancé une souscription en direction des catholiques de son diocèse.

Il se donne deux mois pour récolter les 3 millions qui lui manquent. *« Il s'est adressé prioritairement aux Lyonnais pour ménager leur fierté,* commente le père Joatton. *Chaque jour, nous recevons une centaine d'enveloppes et un dixième de la somme requise a déjà été rassemblé. La situation n'est pas dramatique ! »*

RAPHAELLE RÉROLLE.

La béatification de Mgr Escriva de Balaguer fondateur de l'Opus Dei

Le Vatican choisit la voie express

Un peu plus de dix ans seulement après sa mort, le 26 juin 1975, à l'âge de soixante-treize ans, la béatification du fondateur espagnol de l'Opus Dei, Mgr Jose-Maria Escriva de Balaguer, est un fait aujourd'hui presque acquis.

A l'issue d'une enquête menée à Madrid et à Rome, dans des conditions de célérité exceptionnelle – elle avait été ouverte en 1981, – le cardinal Ugo Poletti a conclu de manière positive, le samedi 8 novembre, la première partie de la procédure, portant sur la reconnaissance de *« l'héroïcité des vertus »* du prélat espagnol.

Deux miracles lui ont été attribués. Le dossier a été transmis à l'organisme compétent du Vatican, la Congrégation pour la cause des saints, qui se prononcera définitivement sur la béatification de Mgr Escriva de Balaguer, étape obligée avant la canonisation, qui requiert au moins un miracle supplémentaire.

Le prêtre espagnol n'avait que vingt-six ans lorsqu'il fonda à Madrid le 2 octobre 1928 l'Opus Dei, une institution en majorité de laïcs visant la *« sanctification »* de l'individu par sa vie familiale et sa vie professionnelle. Il se heurte à l'opposition de certains milieux cléricaux espagnols. L'Opus Dei ne se développe qu'après la guerre.

La première reconnaissance du Saint-Siège a lieu en 1950 : l'Opus Dei devient institut séculier. Le 27 novembre 1982, il est élevé par Jean-Paul II au rang de *« prélature personnelle »*, correspondant à une sorte de *« diocèse »* qui n'aurait pas de territoire défini.

C'est la première fois qu'un tel statut est accordé dans l'Eglise, et, depuis, aucune autre organisation n'a bénéficié d'un privilège aussi exceptionnel. Preuve de la sollicitude de Jean-Paul II à son égard : il a lui-même ordonné 187 prêtres de l'Opus Dei sur un total de 289 prêtres appartenant à cette organisation, ordonnés depuis 1982.

Avec un tel soutien romain, l'Opus Dei ne cesse de se développer. Il compte 73 000 membres dans 80 pays, influents dans les secteurs les plus divers de la société. Son ascendant au Vatican, son recrutement privilégié dans certaines élites (affaires, intellectuels), le goût du secret qui lui vient de son origine suscitent de régulières campagnes, notamment dans la presse et la gauche italiennes.

H. T.

● **Un jésuite américain exclu de la Compagnie.** – Alors que s'ouvrait l'assemblée plénière annuelle de l'épiscopat américain, le lundi 10 novembre, à Washington, qui doit examiner un certain nombre de désaccords survenus entre Rome et la hiérarchie catholique des Etats-Unis (sanctions contre le théologien Curran et l'archevêque de Seattle, Mgr Hunthausen), un jésuite américain, John Mac Neill, annonçait son exclusion de la Compagnie de Jésus. Psychiatre new-yorkais de soixante et un ans, il exerçait son ministère auprès d'une communauté d'homosexuels catholiques, appelée « Dignity ». Il en rassemblait trois à quatre cents chaque samedi soir pour la messe. C'est le 19 octobre dernier que le Père Kolvenbach lui avait ordonné de cesser son ministère.

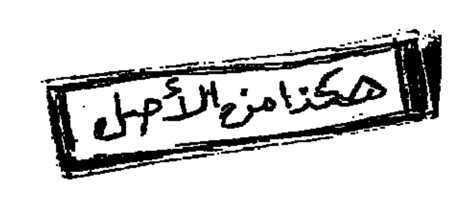
FAITS DIVERS

Dans les Hauts-de-Seine

Explosion due au gaz : deux morts, treize blessés

Deux personnes – un enfant et un adulte – ont été tuées et treize autres blessées dans une violente explosion, vraisemblablement due au gaz, qui s'est produite lundi 10 novembre, vers 2 heures du matin, dans un immeuble de Malakoff (Hauts-de-Seine).

L'explosion a eu lieu au premier étage d'un bâtiment d'une cité HLM récente, 30, rue Pierre-Valette, à la limite de Montrouge. Selon les premières constatations, elle pourrait être due à une tentative de suicide d'un des occupants de l'immeuble. Elle a provoqué l'effondrement d'une partie de la construction de cinq niveaux, sur une surface d'environ 50 mètres carrés.



ARCHITECTURE

La reconstruction de l'Opéra de Lyon

Polémique autour d'un dôme

A Lyon comme à Paris, la reconstruction de l'Opéra pose des problèmes financiers, mais elle est aussi une bataille esthétique et politique. Une nouvelle fois, vendredi, la décision a été repoussée, à cause de la galerie de verre projetée « comme un coup de théâtre » dans le ciel de la ville.

On ne le sait guère en dehors de Lyon : l'Opéra de cette ville est actuellement l'objet d'une querelle presque aussi âpre que celle de l'Opéra de Paris. Point de Bastille en vue cependant, la construction d'un nouvel édifice (estimé à 450 millions de francs) a été délibérément écartée comme chimérique sur le plan financier (1). L'Opéra devra donc s'en tenir à ses quelques 1 250 places ; espérons que d'ici vingt ans, la génération prochaine n'accablera pas ses aînés sous les reproches d'imprévoyance...

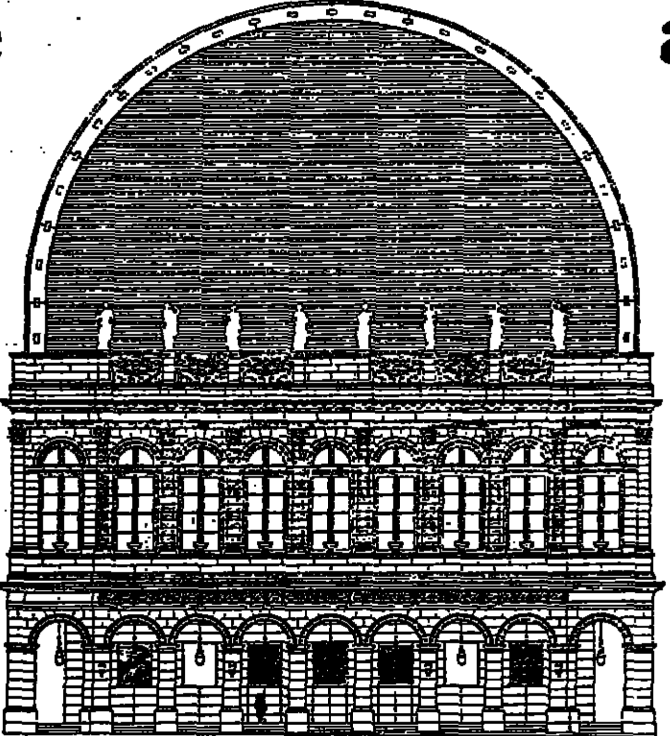
La restauration de l'édifice n'est discutée par personne : construit en 1831 par Chenavard, il n'a connu aucune rénovation importante depuis soixante-six ans, et il est à bout de souffle, avec des normes de sécurité largement dépassées, au point qu'il doit de toutes façons fermer. Ce sera fait en mars prochain et, en attendant de réintégrer la place de la Comédie, les troupes de Louis Erlo et de Jean-Pierre Brossmann iront jouer dans différents lieux d'accueil de Lyon et de la région.

Les choses se sont passées d'abord, apparemment, de la manière la plus harmonieuse : un concours est lancé, il réunit quarante-six cabinets d'architectes ; la commission municipale, formée en janvier dernier, choisit trois équipes qui remettent leur projet détaillé le 4 juillet. Lauréat : Jean Nouvel et associés (2). Erlo et Brossmann exultent : *« le projet, non seulement répond au cahier des charges, mais dépasse nos espérances »* (« le Monde » Rhône-Alpes du 13 septembre).

Malheureusement, la politique s'en mêle. Ce n'est plus, comme à la Bastille, la nouvelle majorité contre les chantiers du président, mais une querelle RPR-UDF, pour ne pas dire Michel Noir, ministre du commerce extérieur, contre Francisque Collomb, maire de Lyon, ou plutôt son premier adjoint, André Soulier, plus ou moins dans la perspective des élections municipales de 1989...

Le délégué RPR s'est abstenu lors du vote du 4 juillet, puis déclare avoir voté contre. Il demande le 3 septembre que la commande soit réservée à une équipe lyonnaise et qu'on lance un nouveau concours. Malgré cela, M. Noir reconnaît qu'il trouve superbe le projet Nouvel ; mais il ne peut admettre que le devis s'élève à 150 millions de francs, alors que le cahier des charges arrêté par le conseil municipal en décembre ne dépassait pas 90 millions. *« Le problème,* dit-il, *n'est ni politique, ni esthétique, mais financier. »*

Sur ces entrefaites, le ministre de la culture, M. François Léotard, débarque le 12 septembre à Lyon, visite les « dessous honteux » de l'Opéra, loue le projet Nouvel et assure une participation financière de l'Etat de 20 % à 30 %. Dans ces conditions, et sans entrer trop avant dans la bataille de chiffres, il semble que la charge ne doive pas être insupportable pour la ville, grâce au concours de l'État (40 millions), du conseil général et du conseil régional (chacun pour 10 millions au moins). Le dépassement du cahier des charges était d'ailleurs le fait des trois dossiers retenus en avril, celui de Nouvel étant le moins cher.



La façade de l'Opéra dans le projet Nouvel

Tout irait donc bien si l'on n'avait trouvé entre-temps une nouvelle pomme de discorde, non pas la pyramide de M. Peï, mais le dôme de verre conçu par Jean Nouvel. Cette vaste galerie en demi-cylindre vient se superposer à l'édifice néoclassique, et en double, ou peu s'en faut, la hauteur !

Cette audace architecturale divise les Lyonnais ; certains craignent qu'elle dénature le site de l'hôtel de ville, d'autres plaident pour la lumière qu'elle met dans le vieux quartier de la presqu'île, réponse victorieuse au gros crayon opaque du Crédit lyonnais, qui symbolise le quartier neuf et bétonné de la Part-Dieu.

A la longue, la querelle semble s'apaiser, et chacun de se réjouir ou se résigner devant *« ce coup de théâtre dans le ciel de Lyon »*, selon l'expression d'un architecte de la ville, M. Bernard Chamoussy. Et M. Francisque Collomb prend position avec éclat pour le projet Nouvel (dans le *Journal Rhône-Alpes* du 25 octobre), affirmant qu'il ne laisserait pas traîner les choses : *« Je suis le maire de Lyon, celui qui décide. Cet opéra doit être refait avec de grands moyens, et il le sera. »*

Or, vendredi dernier 7 novembre, avant l'« ultime » réunion à huis clos du conseil municipal, M. Michel Noir tient une conférence de presse, déclare que Jean Nouvel est un architecte génial mais que son projet est une « monstruosité » en ce lieu...

Du coup, le conseil renvoie une fois de plus la décision ; le maire, qui veut obtenir *« un large consensus »*, demande à Jean Nouvel d'abaisser la hauteur de la fameuse galerie... L'architecte accepte de réviser ses plans.

Une surface doublée

Cela risque malheureusement de mettre en question toute l'économie du projet. Celui-ci repose en effet sur l'édification de ce dôme qui, ajoutée à la reconstruction totale de l'intérieur (3), va presque doubler la surface utile (de 7 900 mètres carrés à 14 600 mètres carrés).

La salle et la scène seront haussées d'un étage et mises à la hauteur du foyer, ce qui permettra d'avoir en sous-sol un plateau à l'identique (pour les répétitions d'ensemble), équipé d'installations de télévision, une seconde salle en amphithéâtre de trois cents places (accueillant concerts et conférences), une cafétéria et un lieu d'accueil. Un système ingénieux de monte-charge et ascenseurs assurera la circulation de tous les éléments de décors, accessoires, instruments de musique et musiciens, entre le niveau – 3 et le niveau + 12. La grande salle, débarrassée de ses piliers et de ses sièges coincés les uns contre les autres, *offrira enfin aux 1 250 places* confort et visibilité.

Mais qu'en sera-t-il de ces beaux plans, conçus pour un fonctionnement idéal de l'Opéra, l'autorisant à accroître considérablement son activité et à pratiquer une véritable alternance ? Car la surélévation du bâtiment par une voûte en verrière permettrait de créer des espaces assez vastes pour l'atelier de couture, la direction, l'administration, les loges de tous les artistes, ainsi que les salles de répétition du ballet et des chœurs rapatriés de la coûteuse annexe de l'avenue Berthelot (d'où une économie de 15 millions).

Au lendemain du conseil municipal de vendredi, les pessimistes pensent que la polémique est repartie pour un tour et que la valse des chiffres et des opinions va reprendre de plus belle. Les optimistes rétorquent au contraire que deux préalables viennent d'être levés : on ne discute plus le montant du devis et le choix de Jean Nouvel semble entériné. Mais les nouveaux plans pourront-ils tenir dans l'enveloppe des 150 millions ? La réalisation risque fort d'être retardée et l'on s'achemine ainsi doucement vers une inauguration qui aurait lieu – pourquoi pas ? – après les élections municipales de 1989...

Le danger de ces atermoiements est de saboter à la longue la vie d'un Opéra qui est l'un des meilleurs de France et un titre de gloire pour la ville de Lyon.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Une belle occasion a été perdue il y a douze ans, lorsque fut édifié, dans le quartier moderne de la Part-Dieu, l'auditorium Ravel (2 055 places) qui avait coûté 54 millions de francs.

(2) Jean Nouvel et Emmanuel Blamont, architectes, Jacques Le Marquet, scénographe, la SETEC, bureau d'études techniques, Michel Seban, bureau d'études scénographiques.

(3) Mis à part le foyer ; la salle et l'atrium seront démolis, mais reconstruits dans le même style.

NOTES

La semaine du mélomane

Le mélomane, qui ira naturellement allé écouter le *Te Deum* de Berlioz à Saint-Roch (le 10 novembre à 20 h 30 ou le 11 à 17 h 30) et l'étonnante symphonie de Charles Hives par l'Orchestre de Paris, les 12 et 13 novembre (au même programme, la *Symphonie n° 88* de Haydn et le *Concerto pour piano* de Schumann, par Philippe Bianconi), soupire après la semaine des quatre jeudis chère aux écoliers d'autrefois. Comment choisir, en effet, ce jeudi 13, entre la *8e Symphonie* de Brucker, dirigée par M. Janowski avec le NOP, au Grand Auditorium de Radio-France, un récital piano et violon particulièrement original avec Gaëtane Prouvost et Noël Lee salle Gaveau (Schubert, Martinu, Lee, Smetana), un concert de la Société de musique contemporaine du Québec à Radio-France (œuvres de Tremblay et Murail, à 19 heures) et *les Portes de l'enfer*, un opéra de S. Yoshida, dans la grande halle de La Villette ? Heureusement, ce dernier spectacle sera redonné les 14, 15, 16, 18 et 19 novembre, comme une *Belle Hélène*, qui ne fait que commencer le 13 au Théâtre de Paris, et *Shoot Again*, un opéra-flipper (?), donné les jeudis, vendredis et samedis à bord de la Péniche-Opéra (amarrée face au 200, quai de Jemmapes) jusqu'au 6 décembre.

Au rayon des curiosités, la *Symphonie n° 7* de Bruckner, réduite pour petit ensemble par l'excellente Camerata de Versailles (salle Chopin-Pleyel, le 14). Quelques créations à signaler enfin : une *Missa Brevis* de Philippe Hersant, entre celles de Stravinski et de Schubert, à l'église Saint-Vincent-de-Paul, le 14, *Trans-Errance II*, de Bruno Giner, à 18 h 30, et Chantakoa, de Jean-Jean Schwartz, à 20 h 30, au Grand Auditorium de Radio-France, le samedi 15 novembre.

Tom Novembre au Splendid

Caricaturiste au regard tendre, Tom Novembre développe un humour léger, entrecoupé de chansons joliment construites, qui sont comme autant de photographies en noir et blanc où court le vague à l'âme et le sens du dérisoire. Avec son allure de clown dégindandé, il s'est révélé il y a trois ans comme une des fortes personnalités qui associe la musique, les mots et le mime dans des comédies légères, à contre-courant des monologues au vitriol conçus dans la plus complète liberté de langage.

Ecrit avec son frère Charlélie Couture, *le Cocktail de Sergio*, troisième spectacle de Tom Novembre, est aussi le plus efficace, le plus redoutable dans le rire. C'est une série de séquences où de multiples personnages s'entrecroisent dans un étonnant brassage d'anecdotes et d'énigmes quotidiennes. Monté durant l'été au Théâtre du Splendid, le spectacle s'est fabriqué au jour le jour, a pris peu à peu son rythme, a imposé une rigueur qui exclut pratiquement aujourd'hui le jeu de l'improvisation, sans nuire pour autant à la souplesse naturelle du comédien. Les chansons de Novembre, si elles sont toujours proches de la *« poésie de cendrier »*, n'ont plus la coloration électrique imposée autrefois par les musiciens de Couture.

C. F.

★ *Théâtre du Splendid*, 21 heures.

Kim Wilde en tournée

Un prénom qui sonne comme un crème glacée et un nom sauvage, Kim Wilde, vingt-six ans, est à la croisée des deux : nymphette acidulée et rockette pure et dure. Cheveux blonds, yeux bleus, visage de baby-doll, elle n'abuse pas de son charme, joue peu de sa féminité, préférant adopter une espèce de froide distanciation. Partagée entre le tout-venant des hit-parades et l'attitude rock, elle a, semble-t-il, quelque difficulté à se situer et, ce faisant, à trouver sa place. Kim Wilde n'est ni Madonna ni Chrissie Hynde, des Pretenders : elle n'a pas voulu (su ?) imposer le personnage de la première, mais ne s'est pas posée non plus en leader de groupe comme la seconde. C'est là toute la fragilité d'une carrière entamée avec la décennie et qui n'a toujours pas de marque.

A chaque fois, la chanson prend la vedette : absente des classements, Kim Wilde n'existe plus, sinon comme l'éternelle égérie de Laurent Voulzy, dont *les Nuits sans Kim Wilde* au sommet du « Top 50 » ont bercé les rêves hexagonaux. Ce qui, au niveau international, est loin, on en conviendra, d'assurer la quadrature du cercle. Travaillant en famille – son père, Marty (qui fut l'un des pionniers du rock'n roll dans les années 50 en Angleterre), tient le rôle du manager et son frère, Ricky, celui du producteur, les deux partageant l'écriture des chansons, – Kim Wilde n'en reste pas moins une interprète qui a du cœur et de la dignité. On le vérifie avec la version de *You Keep Me Hangin'On* qu'elle vient de reprendre sur format 45 tours. Mais là encore, c'est la chanson qu'on retiendra.

A. W.

★ Le mardi 11 novembre au Zénith ; le 12 à Lille ; le 14 à Perpignan ; le 15 à Castres ; le 17 à Nîmes ; le 18 à Lyon ; le 19 à Besançon ; le 20 à Strasbourg. Disques chez WEA.

Bobby McFerrin dit « The Voice »

Inconnu la veille, Bobby McFerrin, après un concert au Newport Jazz Festival de 1981, fut salué par la presse mondiale comme *le nouveau chanteur de jazz*, du moment que Al Jarreau avait viré vers le pop-jazz. En fait, ils ont le même maître : John Hendricks. Par goût de l'improvisation libre, McFerrin a choisi la voie la plus périlleuse pour un jazzman, celle que lui indiquait Keith Jarrett, le *one man show*. Son jeu vocal tend à imiter le son des instruments de jazz : sax, flûte, trompette bouchée, contrebasse. Virtuose capable de vous faire douter, quand il est seul en scène, qu'il ne se sert pas d'enregistrements ou de duplicateurs instantanés, il est guetté par l'abus de trucs vocaux, de *gimmicks*. Ainsi, dans les deux airs du générique pour *Autour de minuit*, il thierry-le-luronise Miles Davis, et le film en prend un coup de toc. Mais la « présence », le charme, la juvénilité, la vivacité d'esprit de Bobby McFerrin, laquelle lui permet de répondre du tac au tac à toutes les sollicitations sonores, font de ses spectacles une succession de moments beaucoup plus heureux que ses disques, qui résistent mal à l'audition répétée.

M. Ct.

★ Elysées-Montmartre, le 12 à 21 heures. Nouveau disque : « Spontaneous Invention » (Blue Note BT 85 110. Pathé Marconi).

Culture

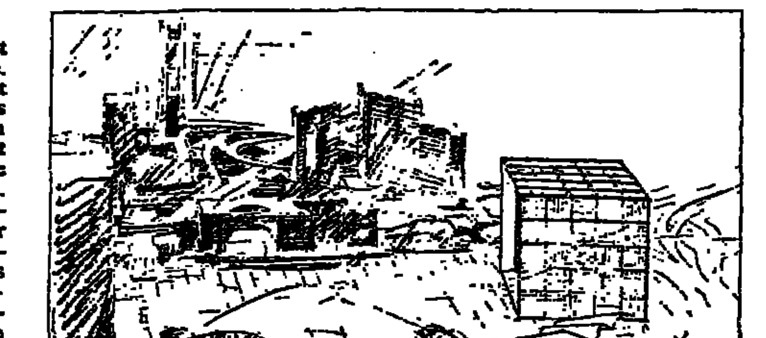
ARCHITECTURE

La conquête de l'Ouest

(Suite de la première page.)

Alors même que l'édifice sortait de terre, on lui ôtait sa raison d'être. Il est vrai que la tendance de l'esprit français, pour avoir longtemps perdu le goût de la chose bien construite, est d'estimer qu'on peut mettre n'importe qui dans n'importe quoi, et de préférence n'importe où. Mais enfin (essayons d'être pédagogique), accepteriez-vous de tremper votre tartine matinale dans une lessiveuse de café au lait ; aimeriez-vous habitez dans votre agence bancaire ? Exit le Carrefour, exit Spreckelsen. Reste un cube, un drôle de cube creux, bien arrogant pour n'abriter que des bureaux.

Dans quelques semaines, il ne sera plus nécessaire d'aller à la Défense, pour l'apercevoir depuis les Champs-Elysées, entre les deux jambes de l'Arc de triomphe, ou pour l'imaginer, si vous êtes amateur de cauchemars, entre les serre-livres que nous réserve Cacoub à la porte Maillot (ayez pitié, M. Chirac !). Le cube de Spreckelsen, désormais entre les mains coriaces de l'entreprise Bouygues, monte à l'allure de deux étages par semaine. Ou plutôt, il se pose, car l'idée magique de l'architecte a été d'associer au symbole monumental de la communication, tout à la fois lieu de passage et lieu de convergence, point central et point de diffraction, tous les symboles de la plus haute technicité. Car le cube est un cube, pas un vulgaire arc de triomphe entre les pattes duquel on aurait déposé le reflet de ses parties hautes ; un vrai cube d'une seule pièce, délicatement posé sur de formidables piliers et qui nous promet de jolis vertiges. Mais laissons l'objet pour nous intéresser à sa raison d'être.



De raison d'être, il n'en a plus justement. Certes, dans les deux piles latérales, les bureaux prévus ont toujours leurs acheteurs, et le ministère de l'équipement paraît toujours disposé à s'installer au sud. Au fait, cele libérera les bâtiments provisoires et éternels cachés près de la Maison de la radio qui abritait ce ministère. Reste à occuper et le socle et la « tête » de ce cube évidé. La société d'économie mixte (SEM Défense, dont l'Etat a en fait toutes les cartes), créée pour les besoins dudit cube, s'arrache les cheveux.

En abandonnant le Carrefour de la communication, l'Etat – qui, d'autre part, tire profit de la Défense par le biais de l'EPAD (Etablissement public de la Défense) – a repris ses billes et exige de la malheureuse SEM Défense qu'elle lui trouve des remplaçants : c'est en effet 900 millions de francs qui manquent désormais pour achever l'édifice. Certes les acheteurs potentiels ne manquent pas, mais il ne s'agit quand même pas d'y installer encore et encore et toujours bureaux, fonction aussi étroite que désolante pour pareil monument. D'autant que, par un miracle inespéré en France, le projet Sprekelsen a été aimé et soigné par ses promoteurs, qui l'ont conduit et construit aussi près qu'il est possible de son épure d'origine. Lorsqu'on songe aux mille et une transformations subies par le Centre Pompidou avant sa construction, la réussite n'est pas mince.

L'appétit des grands fauves

Mais l'architecture n'est que l'architecture. La promotion en est une autre. La seule solution que la SEM ait finalement trouvé pour rentrer dans les frais a été de densifier le nombre des bureaux prévus, hors du cube, sur les terrains voisins, au sud et au nord. De 23 000, on est donc passé à près de 50 000 mètres carrés, Où s'éveille naturellement l'appétit des grands fauves de l'immobilier.

Acte 1 : Abandon du Carrefour et départ de Spreckelsen. Acte 2 : arrivée sur la scène des faucons et des fauves qui attendaient et veillaient en coulisse. D'un côté la SARI, dirigée par Christian Pellerin. De l'autre, la Caisse des dépôts et consignations sous la houlette de Robert Lion. Cette dernière est le principal investisseur du cube à travers la SEM. La SARI, elle, qui a à son actif quelques vraies belles réussites architecturales (le siège d'IBM, par exemple) sur ce terrain inégal et glissant qu'est la Défense, a dans sa manche un projet pour le moins ambitieux, mais qui n'a pas, hélas, que cettequalité. Par-delà l'autoroute qui ceinture le quartier, elle avait déjà au chaud l'opération Infomart. Dans le quartier lui-même, elle vient d'acquérir le CNIT, chef-d'œuvre de 1955 dont elle a confié une étude d'aménagement à deux architectes qui ont plutôt bonne réputation, Andrault et Parat (les auteurs du Centre omnisport de Bercy). Or, entre le site d'Infomart et le CNIT, le chemin le plus court passe par... Spreckelsen.

L'EPAD semblant s'être endormie ou se désintéresser des luttes qui se livrent sur son sol. La Caisse et la SARI ont gentiment guerroyé pour la possession de ces territoires aux apparences flottantes avant de parvenir à un accord probablement assez sage : la Caisse conserve la direction des opérations sur les zones nord et sud du cube, tandis que la SARI acquiert le socle du bâtiment. Il ne reste plus qu'à jeter un pont sur l'autoroute pour créer la liaison CNIT-Infomart, désenclaver ainsi la Défense et être la première aventurière de cette nouvelle conquête de l'Ouest. La Caisse (ou la SEM Défense) pourrait en être la seconde.

De son côté, le gouvernement, après s'être hâtivement désengagé du plus beau projet contemporain qui se construise en France, a eu comme un soupir de regret. M. Pierre Méhaignerie a demandé à M. Max Querrien, président de la Caisse nationale des monuments historiques, de créer une commission chargée d'éclaircir tous ces embrouillaminis : on y retrouve nombre des acteurs du prologue Zehrfuss, Belmont (ancien président de l'EPAD), Taillibert (l'auteur du Parc des princes), Arretche (la nouvelle église de Rouen), Fainsilber (La Villette) et Grumbach. Dans la foulée, un concours a été lancé auprès des quatre architectes qui avaient talonné Speckelsen lors du concours (Viguier, Nouvel, Bonnier et Buffi), concours jugé par les cervelles internationales qui avaient accouché du même Spreckelsen et de son cube (Eisenman, Meier, Roger, Bohigas, Kurokawa, Zehrfuss et Grumbach).

Si nous avons été bien informé sur ces réflexions encore confidentielles, c'est le projet de Jean-Pierre Buffi qui l'a emporté. Tant mieux. C'est un projet à la fois simple et cohérent, qui, au nord, fait se croiser une haute galerie couverte à la mode milanaise, sorte d'épine dorsale de verre, et des bâtiments de bureaux, qui jouent, mais en biais un rôle de vertèbres. La galerie suit la déviation du cube par rapport à « l'axe historique » ; les bureaux s'y soumettent humblement. Reprise de dribble au sud, mais sans la galerie. Le projet, comme celui de la SARI, comporte un pont vers l'ouest... Où l'on se frotte les mains.

Car au-delà de l'autoroute, de cette ligne longtemps menaçante, infranchissable qu'on appelle ici boulevard Circulaire, cesse le domaine de l'Etat et commence la loi des communes. Ici, la promotion est donc libre de s'entendre comme elle le souhaite avec les maires, désormais chargés de délivrer les permis de construire. Il n'y a pas de monument, pas de site à protéger, il n'y a pas d'axe ni de perspective à respecter. Et qui serait assez fou pour ne pas comprendre qu'à l'ombre du cube, à côté d'Informart et près du CNIT rénové, ce n'est pas seulement la conquête de l'Ouest qui commence, mais un bel eldorado immobilier qui s'ouvre ?

Le CNIT rénové, avez-vous dit ? Oui, la première coque de béton de cette taille qui ait été lancée, l'un des rares bâtiments modernes de Paris à s'être fait une petite place au soleil de la renommée architecturale dans les années 60, doit, si la SARI ne change pas de cap, être joliment bousillé par Andrault et Parat, soudainement devenus aveugles. Le triangle fier et nerveux verra sortir de ses deux verrières éclatées, deux protubérances rondes, deux volumineuses hernies du plus pittoresque effet. Impossible de classer ni de protéger le CNIT : un des architectes vit encore et se satisferait, semble-t-il, du projet.

Car il est vrai que plus l'architecture se sent indépendante, plus elle se sent conquérante, et mieux elle est assise sur les genoux de sa maman Promotion. A la Défense, elle semble décidée à profiter de cette confortable posture pour jouer à la conquête de l'Ouest sur un air bien connu : « A dada sur mon bidet... »

FRÉDÉRIC EDELMANN.

CINÉMA

« Descente aux enfers », de Francis Girod

Passion haïtienne

Adapté d'un roman de David Goodis, un film romanesque et nocturne où Brasseur boit beaucoup et Sophie Marceau se révèle.

Le roman de David Goodis, qui date de 1955, brûle comme un fer rouge. C'est le récit halluciné d'un itinéraire de souffrance et de meurtre. En vacances à la Jamaïque avec sa femme, qui se refuse à lui depuis leur mariage, un employé de banque américain se saoûle dans les bouges, tue un homme en état de légitime défense, découvre qu'il voulait ainsi se venger de son épouse et cherche à sauver un innocent accusé à sa place. La jeune femme se rend compte des raisons de sa frigidité au cours d'une nuit terrible où le couple est arrivé au bout du rouleau.

Les lecteurs français de David Goodis voient facilement chez lui une métaphysique de la déchéance, ce qui est une extrapolation culturelle. On ne trouve pas cette métaphysique dans le film de Francis Girod (Jean-Loup Dabadie co-scénariste). Le récit de Goodis a fait l'objet d'une transposition, comme, d'ailleurs, *Tirez sur le pianiste*, réalisé par François Truffaut, *la Lune dans le caniveau*, réalisé par Jean-Jacques Beineix, *Rue Barbare*, réalisé par Gilles Béhat. Tourné à Haïti, ce film recrée le climat antillais : moiteur, journées torrides et nuits suffoquantes, misère à côté des palaces, opposition du monde noir et du monde blanc, qui est l'indispensable contexte de *Descente aux enfers*.

Quand le film commence, Alan (Claude Brasseur) vient de tuer et rentre en se cachant à l'hôtel, son costume blanc sali, taché de sang. La construction par retours en arrière dramatise l'œuvre originale, met des volumes, des courbes, des pleins et des déliés sur l'épure de David Goodis. Des éléments psychologiques aussi, et c'est important, car, en voyant les bouffées d'un souvenir traumatisant qui passent dans la tête de Lola (Sophie Marceau), on devine le véritable enjeu de la partie engagée dans l'alcoolisme, le chantage subi et accepté, les rapports avec la patronne du bouge et la police.

Alan et Lola avancent sur le même chemin, mais pas de la même façon. Il a ses discours éthyliques, ses scandales permanents devant les clients et le personnel de l'hôtel. Elle a sa beauté, ses silences, son énergie rentrée qui se canalise, soudain, sur un but. Autour d'eux, un monde en décalage : le luxe de l'hôtel ; le paternalisme envers les Noirs du directeur un peu loufoque joué par Gérard Rénaldi ; la vieille et riche Américaine convoitant les bijoux de Lola (curieuse participation de Betsy Blair, jadis vedette de *Marty* et de *Grande Rue*) ; le beau garçon amant passager de Lola (Hippolyte Girardot) ; l'élégant maître chanteur Théophile Bijou (Sidiki Bakaba), flanqué d'une maîtresse blanche, blonde et belge nommé Lucette Beulemans. Celle-ci tire les ficelles pour son propre compte, ce qui permet à Marie Dubois une étourdissante composition amenant le grand rebondissement de l'intrigue.

Descente aux enfers intérieurs d'Alan et de Lola, descente infernale au cœur du quartier noir, machine à double *détente*, à double démarche et, pour finir, remontée vers la lumière de l'amour : c'est une belle histoire empoignée avec romanesque par le metteur en scène. Claude Brasseur charge un peu ses numéros d'ivrognerie (on compare forcément avec Christophe Malavoy dans *la Femme de ma vie*), mais rend émouvant cet être déchiré, faible. Sophie Marceau, c'est la révélation.

JACQUES SICLIER.

Communication

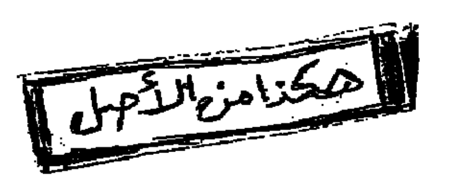
Paris-Câble devant le Conseil d'Etat

La société d'exploitation du câble parisien, Paris-Câble, vient de déposer un recours en contentieux devant le Conseil d'Etat. Il vise à l'annulation de la décision prise le 2 octobre par la Haute Autorité de refuser l'autorisation de mise en service de Paris-Câble. Prise en séance plénière par cinq voix contre trois – celles des membres nommés par le président du Sénat, dont M. Gabriel de Broglie, actuel président de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) – la décision de la Haute Autorité avait été motivée par le fait qu'elle estimait *« n'être pas en mesure de statuer au fond sur une question aussi importante »*, à quelques semaines de son remplacement par la CNCL (*le Monde* daté 5-6 octobre). M. Bernard Pons, président de Paris-Câble, avait dénoncé cette *« décision de caractère politique extrêmement choquante »*.

Paris-Câble entend, en outre, déposer un recours en indemnités : la société d'exploitation avait dû annuler la location de 1 800 panneaux publicitaires à la suite de la décision de la Haute Autorité et estime perdre 2 millions de francs par mois.

● **Le groupe Murdoch rachète une partie du South China Morning post.** – Le groupe News corporation de M. Rupert Murdoch va racheter 34,9 % du capital du principal quotidien en langue anglaise de Hongkong, le *South China Morning post*, ont indiqué deux des principaux actionnaires du journal, la Hongkong and Shangaï Bank et la société immobilière de M. Hutchinson Whampoa, un important homme d'affaires de Hongkong. La transaction est d'environ 770 millions de francs. Les deux actionnaires ont précisé que M. Rupert Murdoch pourrait ensuite racheter la totalité du capital du quotidien.

● **Prix Ondas pour « Sexy-Folies ».** – Le prix Ondas vient d'être attribué par la télévision espagnole, sous le patronage de l'Union européenne de radiodiffusion, au magazine d'Antenne 2, « Sexy-Folies ». Créé il y a six mois par Mme Pascale Breugnot et M. Bernard Bouthier, « Sexy-Folies », jugé par le jury *« intelligent, constructif, divertissant »*, obtient régulièrement une forte audience : entre 24 % et 33 % d'écoute en seconde partie de soirée.



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

PURGATOIRE DANTE, Gennevilliers, salle Gagarine (47-90-35-07), 20 h 30.

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (42-96-06-11), danse : 19 h 30 : Ballets Tudor/Van Manen.

CHAILLOT (47-27-81-15), Théâtre Gémier : relâche du 8 au 26 novembre.

BEAUBOURG (42-77-12-33), à 21 h : la Crosse en l'air ; *Cinéma-vidéo* : Vidéo-information ; 16 h : l'Empire de Noisiel, de E. K. Granger ; 19 h : Autour du mur, de P. Blossier ; *Vidéo-musique* 16 h : Cendrillon, de Rossini ; 19 h : Turandot, de Puccini ; Cinéma du musée : 18 h : Vers un cinéma *intégral* ? De la peinture au cinéma dans les années 20 ; Hommage à la Fédération Jean-Vigo (voir rubrique cinéma).

Les concerts

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Petits Chanteurs de Chaillot, de Sainte-Marie et de Saint-Christophe (Berlioz).

Théâtre 14, 20 h 45 : Orchestre de chambre B. *Calmel* (*Vivaldi, Copland, Grieg*).

Eglise St-Augustin, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. R. Barshaï et Chœurs de Radio-France (Beethoven).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

20 h 30 : la Légende de la forteresse de Souram, de S. Paradjanov (v.o. s.-t. français) (en avant-première).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
Salle Garance
(42-78-37-29 (MAR)

Hommage à la Fédération Jean-Vigo : 17 h 30, Jeunes filles en uniforme, de *Léontine* Sagan et Karl Froelich ; 20 h 30, Au fil du temps, de Wim Wenders.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, le Shériff au poings nus, de W. Hale (v.o. s.-t. français) ; 19 h, Festival du film 9,5 mm, Albi 1986 : Paradis pour enfants, de F. Saux ; le Fond du piège, de J. Blanc ; Aspiration, de J. Barbier ; Un si long chemin, de P. Bigou ; Jeanne au pain sec, de V.A. Puech ; l'Epingle magique, de D. Miau ; Ma nonchalante, de D. Bigou ; The Bean Two Story, d'A. Perez et P. Bigou ; Maguy, de J. Baptiste.

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; VI : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

AIDS (TROP JEUNE POUR MOURIR) (Fr.) : Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Maxéville, 9e (47-70-72-80).

AJANTRIK (Ind., vo) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

ALIENS, LE RETOUR (A., *) : Forum *Horizon*, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ANGEL II, LA VENGEANCE (A., Vf) Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ATLANTIS INTERCEPTOR (It., v.f.) : Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; *Gaumont* Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont *Champs-Elysées*, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BRULURE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE CHIEN (Fr.) (*) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CLIN D'ŒIL SUR UN ADIEU (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

COBRA (*) (A., vo), Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Lundi 10 novembre

Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – Vf : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; *UGC* Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

DE L'ARGENTINE (All., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode (42-45-66-00).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC *Odéon*, 6e (42-25-10-30) ; *UGC Biarritz*, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FRÈRES PÉTARD (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; *Paramount* Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; *Miramar, 14e* (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HOUSE (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MAX MON AMOUR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-02) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES MINIPOUSS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-70-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MONA LISA (*) (Brit., v.o.) : Studio de *la* Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80)

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE PALTOQUET (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PICASSO (Fr.) : Vendôme-Opéra, 2e (47-42-97-52).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; *Elysées Lincoln*, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).

Parnasse, *6e* (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; *Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : *Saint-André-des-Arts, 6e* (43-26-80-25).

SHANGHAI SURPRISE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramont Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC *Convention, 15e* (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TAROT (All., v.o.), Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

THE ACTRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).

THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; *UGC Boulevards*, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; *Gaumont Convention*, 15e (48-28-42-27).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A. v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

WELCOME IN VIENNA (Aut., v.o.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES FILMS NOUVEAUX

COURS PRIVÉ, film français de Pierre Granier-Deferre, Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan Concorde Pathé (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

***DESCENTE* AUX ENFERS**, film français de Francis Girod, Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (43-59-92-82) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

PERVOLA, *film hollandais de Orlow* Seunke (v.o.), Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

TOKYO BLUES, Film japonais de Haruki Kadokawa (v.o.), St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AVANT-PREMIÈRE

HUIT MILLIONS DE FAÇONS DE MOURIR, film américain de Hall Ashby (v.o.), Club de l'Etoile, sam. 20 h et 22 h, 17e (43-80-42-05).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 10 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Cinéma : Le fauve est lâché. ■
Film français de Maurice Labro (1958), avec Lino Ventura, Estella Blain, Paul Frankeur, Alfred Adam, Nadine Alari, Jess Hahn...
Un ancien truand, reconverti dans la restauration, accepte de travailler pour la DST. Il est aux prises avec un gang international et son fils est enlevé. La mise en scène est rapide, efficace, comme dans les séries B américaines.

22 h 15 Acteur studio.
Emission de Martine Jouando et Frédéric Mitterrand. Invités : Wadeck Stanczak, Ann-Gisel Glass, Lucas Belvaux, autour du film *Désordre*, d'Olivier Assayas, et, pour la partie variétés, Alain Bashung (sous réserve).

23 h 30 Journal.

23 h 45 Magazine : Première page.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : Les cinq dernières minutes.

22 h Documentaire : Les sorciers de la vie.
De Marcel Teulade et Marie-Ange d'Adler.
2e partie : La paternité en question.
Mille sept cents enfants naissent chaque année en France grâce à des dons de sperme. Ce don doit-il être anonyme ? Peut-on faire venir au monde un enfant sans père ? Une fantastique enquête menée dans plusieurs pays.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : French Connection nº 2. ■■
Film américain de John Frankenheimer (1975), avec Gene Hackman, Fernando Rey, Bernard Fresson, Philippe Léotard...
A Marseille, un agent américain du bureau des narcotiques aide la police française à démanteler la filière de la drogue vers les Etats-Unis, dirigée par un homme d'affaires. Gene Hackman reprend et continue, de façon fulgurante, la chasse aux traficants commencée dans French Connection, *de William Friedkin. Il lutte avec violence dans un monde étranger. On remarque la puissance des scènes d'action et l'interprétation de Bernard Fresson.*

22 h 30 Journal.

22 h 55 Magazine : Urba.
Regards d'enfants sur la ville.

23 h 25 *Prélude à la nuit.*
Messe pour chœur mixte et double quintette à vent, de Stravinski, par l'Ensemble vocal Arpège, dir. Joël Peral, et les philarmonistes de Châteauroux, dir. Janos Komives.

CANAL PLUS

▶ **19 h 15, Zénith.** Présenté par Michel Denisot. Réal. : Olivier Baudoin ; **19 h 55, Flash d'informations ; 20 h 05, Starquizz ; 20 h 30, Les triplés ; 20 h 35, Cinéma : Partir, revenir. ■■** Film français de Claude Lelouch (1984), avec Annie Girardot, Jean-Louis *Trintignant*, Richard Anconina... ; **22 h 25, Flash d'informations ; 22 h 35, Etoiles et buts ; 23 h 05, Boxe américaine.** Trois championnats du monde. *Lourds* : J. Rhome-B. Hefton ; Moyens : J.-Y. Thériot-Thuman ; Légers : J. Trimble-Lee Roy Taylor ; **0 h 30, Football américain ; 1 h 35, Cinéma : Venin. ■**Film britannique de Piers Haggard (1981), avec Klaus Kinski, Oliver Reed, Nicol Williamson...

LA 5

20 h 30, Feuilleton : Dynastie 2 ; 21 h 20, Série : La cinquième dimension ; 22 h 15, Feuilleton : Flamingo Road.

TV 6

20 h 10, Série : Les envahisseurs ; 21 h 10, Série : Les superminds ; 22 h, 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Scènes littéraires, scènes de ménage.
Le fantôme de la sœur.

21 h 30 Musique : Latitudes.
Antioche : musique de l'Eglise syriaque orthodoxe ; musique de Bakha (Cachemire) ; la chanteuse japonaise *Harue Momoyama.*

22 h 30 La nuit sur un plateau.
Emission spéciale : Antigone, avec Georges Steiner, et Antoine Vitez.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de l'église Saint-Augustin, à Paris). Missa solemnis en ré majeur, op. 123, pour solistes, chœur et orchestre, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, Chœurs de Radio-France, chef des chœurs : Michel Tranchant ; direction : Rudolf Marchai ; solistes : Julia Varady, soprano ; Janice Taylor, mezzo-soprano ; *Thomas Moser, ténor* ; *Dietrich* Fischer-Dieskau, baryton ; à 22 h, Un document fulgurant : Variations sur un thème, de Paganini ; op. 35, de Brahms ; à 22 h 35, La vie passionnée et romantique de Louis Ferdinand Kornfeld ; à 22 h 40, Les allumés du lyrique : Caruso père et fils ; à 23 h 08, Les tourments amoureux d'Aleko.

24 h Les soirées de France-Musique.
Clapping music ; It's gonna rain ; Four organs ; Violin phase, de Steve Reich.

Mardi 11 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

14 h 40 Théâtre : La voisine.
Comédie de Daniel Colas, réal. Jeannette Hubert. Avec Daniel Colas, Danièle Evenou.

16 h 30 *Variétés : Show bisses.*

17 h 25 Feuilleton : Les chevaux du soleil
(Rediff.). D'après le roman de Jules Roy.

18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes.
De Patrice Drevet.

18 h 35 La vie des Botes.

19 h 10 Feuilleton : Santa-Barbara.

19 h 40 Cocoricocoboy.

20 h Journal.

20 h 25 Loto sportif.

20 h 35 Série : Le véto.
5e épisode : Arthur.

21 h 35 Médecine à la Une.
Emission d'Igor Barrère. Sur le thème de l'anxiété.
Avec : le professeur Henri Lôo, psychiatre à Sainte-Anne ; *Mme Beverina*, psychiatre pour enfants à la Salpêtrière ; le docteur Kespi, acupuncteur.
Les sujets : les phobies, les différents témoignages, analyse des fondements de l'angoisse, les traitements.

23 h Journal.

23 h 20 *C'est à lire.*

19 h 55 Dessin animé : *Les entrechats.*

20 h 04 Les jeux au Cannet.

20 h 30 *D'accord, pas d'accord.*

20 h 35 Cinéma : Quo Vadis ? ■
▶ Film américain de Mervyn Le Roy (1951), avec Robert Taylor, Deborah Kerr, Leo Genn, Peter Ustinov...
A Rome, sous le règne de Néron, un consul, neveu de Pétrone, s'éprend d'une jeune fille retenue en otage et convertie à la religion chrétienne. Le roman de l'auteur polonais Sienkiewicz, fut fréquemment porté au cinéma Cette version, languissante dans les scènes dialoguées, se distingue par son côté « grand spectacle » (elle fut tournée à Cinecitta avec trente mille figurants), l'incendie de Rome, les scènes de persécutions et Peter Ustinov en Néron.

23 h 20 Journal.

23 h 45 Prélude à la nuit.
Concerto nº 3 pour clarinette et orchestre, de Stamitz, par le *Dublin Chamber Orchestra, dir. John Finnucane.*

DEUXIÈME CHAINE : A 2

15 h Rugby.
Barbarians/Nouvelle-Zélande, en direct de La Rochelle.

16 h 35 Cinéma : L'ange des maudits. ■■
Film américain en noir et blanc de Fritz Lang (1951), avec Marlène Dietrich, Arthur Kennedy, Mel Ferrer...
La ballade d'une ancienne chanteuse de saloon régnant sur une bande de hors-la-loi et voyant surgir, chez elle, un justicier. Western romantique sur le thème de la vengeance. Marlène, fascinante en son âge mûr, et plus que jamais actrice sublime, malgré sa mésentente avec Fritz Lang. Malheureusement, c'est la version doublée.

18 h 5 Récré A 2.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Dessin animé : Bugs Bunny show.

19 h 40 Le nouveau théâtre de Bouvard.
Invité : Serge Gainsbourg.

20 h Journal.

20 h 35 Mardi cinéma.
Emission de Pierre Tchernia et Jacques Rouland.
Boule de suif. ■■
Film français de Christian-Jaque (1945), avec Micheline Presle, Louis Sardou, Alfred Adam, Louise Conte.
En 1870, une prostituée quitte Rouen en diligence, avec des bourgeois auxquels elle rend service. Ils l'humilient et la méprisent. Elle se révèle plus patriote qu'eux face aux Prussiens. Deux nouvelles de Maupassant, Boule de suif *et* Mademoiselle Fifi, *ont été maladroitement réunies dans cette adaptation qui fourmille d'allusions à l'occupation allemande de 1940-1944. Qualité de la reconstitution, des dialogues (Jeanson), de la mise en scène et de l'interprétation. Œuvre à redécouvrir.*

22 h 25 Les jeux de mardi cinéma.
Invités : Jean-Pierre Aumont, Emmanuelle Béart, Elisabeth Bourgine.

23 h 35 *Journal.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h 30 Série : Erreurs judiciaires.

15 h Prélude bis.

16 h Documentaire : Les grands fleuves reflets de l'histoire. Le Rhin.

17 h Les après-midi de Disney Channel.

17 h 55 Croqu'soleil.

18 h Squash : championnat du monde.

18 h 57 Juste ciel, *petit horoscope.*

19 h Le 19-20 de l'information.

19 h 15 Actualités régionales.

CANAL PLUS

15 h 40, Cinéma : Antarctica. ■ Film japonais de Koreyoshi Kurahara (1983), avec Ken Takahura, Tsunehiko Watase, Masako Natsume... ; **17 h 25, Cabou Cadin ; 17 h 30, Série : Les monstres ; 18 h, Flash d'informations ; 18 h 5, Dessins animés ; 18 h 15, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 18 h 45, Top 50 ; 19 h 15, Zénith ; 19 h 55, Flash d'informations ; 20 h 5, Football : Coulisses ; 20 h 30, Football : 17e journée du championnat de France.** *Brest/Rennes* ; **22 h 30, Flash d'informations ; 22 h 40, Cinéma : Trois hommes et un couffin. ■■** Film français de Coline Serreau (1985), avec Roland Giraud, Michel Boujenah, André Dussolier... ; **0 h 20, Cinéma : La cage aux rossignols. ■**Film français de Jean Dreville (1954) avec Noël-Noël, Georges Biscot, René Génin ; **1 h 50, Série : Espion à la mode.**

LA 5

16 h 45, Série : L'homme de l'Atlandide ; 17 h 35, Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 25, Série : A fond la caisse ; 19 h 15, Série : Happy days ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Mike Hammer ; 21 h 20 Série : Kojak ; 21 h 10, Feuilleton : Flamingo road.

TV 6

14 h, 6 Tonic ; 17 h, Système 6 ; 18 h 30 NRJ 6 ; 19 h 20 Feuilleton : Le temps des copains ; 19 h 35, Série : Max la menace ; 20 h 10, Cinéma : La cité de l'indicible peur. ■ Un inspecteur de police à la poursuite d'un faussaire *arrive dans une sinistre cité* d'Auvergne dont les habitants sont terrorisés par une bête mystérieuse. Une mascarade de fantastique social, d'après un roman fantastique de Jean Ray. La nature humaine et ses lâchetés ; **21 h 30, 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le journal du corps.
Face à la presse.

21 h 30 Musique : Diagonales. Actualité de la chanson française et étrangère. Rencontre avec Henri Guedon, musicien antillais.

22 h 30 Nuits magnétiques.
La nuit et le *moment* ; Jean-Charles Pirotte, par Pierre Drachline.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 7 novembre 1986 à la salle Pleyel). Music for Œdipus ; The fairy queen, de Purcell ; Frauenliebe und Leben, op. 42, de Schumann ; Cinco canciones castellanas, de Guridi ; Poema en forma de canciones, de Turina, par Teresa Berganza, mezzosoprano ; Juan Antonio Alvarez Parejo, piano.

22 h 25 Les soirées de France-Musique.
Avec des œuvres de Mozart, Liszt, Indy, Chabrier, Fauré, Saint-Saëns, par l'Orchestre philharmonique de New-York, dir. Charles Munch, Robert Casadesus, piano ; à 24.00 Poissons d'or (œuvres de Jarrett, Perle, Mortal Coil).

Le Carnet du Monde

Décès

– Toute la famille et ses proches

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Joseph Raphaël BENNOUN,

survenu le 8 novembre 1986, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Les obsèques auront lieu en l'église de Couilly-Pont-aux-Dames (Seine-et-Marne), le mercredi 12 novembre, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10-12, rue du Moulin-des-Prés,
75013 Paris.

– Mme Fillacier
et sa famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques FILLACIER,

survenu le 3 novembre 1986.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 31 octobre 1986 à Rome, de

Francis GIBELIN,
agrégé de l'Université,
ex-fonctionnaire des Nations unies
(FAO, Rome).

– Mme Lise London,
son épouse,
Françoise, Gérard, Michel,
ses enfants,
Toute sa famille et ses amis,

font part du décès de

Arthur-Gérard LONDON,

survenu le 8 novembre 1986.

La levée du corps aura lieu à 10 h 30, à son domicile, suivie de l'inhumation, à 11 heures, au cimetière parisien d'Ivry.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22-26, rue du Sergent-Bauchat,
75012 Paris.

– L'Amicale de liaison des anciens résistants juifs (AMILAR)

a la tristesse de faire part du décès de

Arthur (Gérard) LONDON,
responsable de la MOI,
leur camarade de combat contre la barbarie nazie et pour la justice.

Les obsèques auront lieu mercredi 12 novembre 1986, à 11 heures, au cimetière parisien d'Ivry.

(*Le Monde* du lundi 10 novembre.)

– M. Pierre Monfraix,
M. Didier Soubies,
Le docteur Isabelle Soubies
et leur fils, Arnaud,
M. Jean Monfraix, préfet honoraire,
et Mme Jean Monfraix,
M. Michel Charpentier,
Mme Irena Flisowska,
M. et Mme Paul Monfraix
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Hagelsteen
et leurs enfants,
M. et Mme Henri Soubies,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre MONFRAIX,
née Sylvia Oster,

le 7 novembre 1986.

L'inhumation aura lieu au cimetière nouveau de Neuilly, 40, rue Valmy, à Nanterre, le 12 novembre, à 16 h 30.

27, rue Saint-Ferdinand,
75017 Paris.
1, rue Pergolèse,
75116 Paris.

– Mme André Renault,
M. et Mme Michel Renault
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Renault
et leurs enfants,
M. Dominique Renault
et Mme Catherine Fabre
et leur fille,
M. et Mme Michel Monnery
et leurs enfants,
M. Jean-Luc Renault,
M. et Mme Francis Renault
et leurs enfants,
M. Claude Renault,

ont la douleur de faire part du décès de

M. André RENAULT,

leur époux, père et grand-père, survenu le 7 novembre 1986.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 13 novembre, en l'église Saint-Germain de Vitry, à 10 h 45, 24, rue Utrillo, 94400 Vitry-sur-Seine.

Ni fleurs ni couronnes.

– Ses nombreux amis

ont la tristesse d'annoncer le décès, à Tunis, de

Albert UZAN,
avocat à la cour.

Tous ceux qui l'ont connu ne manqueront pas d'avoir une pensée pour lui.

Remerciements

– Mme Odile Simon,
Les familles Simon, Flinders et Tevanian,

profondément touchées par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Marcel SIMON,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

27, quai Zorn,
67000 Strasbourg.

Anniversaires

– Annie
JEANBRAU-GRAZIETTI
professeur de lettres classiques.

Décès du 11 novembre 1985.
Anniversaire.

A la poste d'hier, tu télégraphieras
Que nous sommes bien morts avec les [hirondelles.
Facteur, triste facteur, ton cercueil sous [le bras
Va-t-en porter ma lettre aux fleurs, à [tire d'elle.
(Robert Desnos).

Jeanbrau, Paris.
Grazietti, Nice, Bordeaux.

– Il y a dix ans mourait

Jean-Pierre LAJOURNADE.

Ceux qui se rappellent sa rigueur.

– Il y a un an disparaissait

Georges PETIT.

Que ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé aient une pensée pour lui.

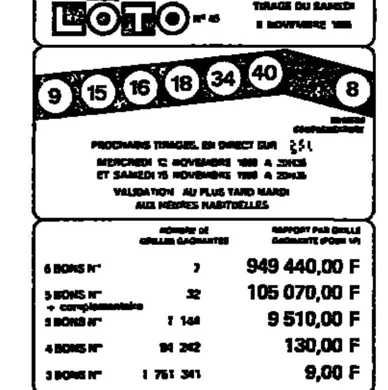
Communications diverses

– A l'occasion de la Fête du roi, l'ambassadeur de Belgique en France fera célébrer un *Te Deum* en l'église Saint-Louis des Invalides, le samedi 15 novembre 1986, à 11 heures.

Tous les Belges résidant en France sont invités à cette cérémonie.

● **PRESSE : le droit d'asile en question.** – Les numéros 1095 et 1096 d'*Hommes et Migrations* sont consacrés au droit d'asile. Parmi les thèmes abordés : l'histoire du droit d'asile en France de 1951 à 1986; avocat et solliciteurs d'asile; accueil des réfugiés; santé des demandeurs d'asile; les procédures d'accueil et d'attribution du statut de réfugié en Grande-Bretagne, Belgique, Suisse, Pays-Bas et République fédérale d'Allemagne.

★ *Hommes et Migrations*, 40, rue de la Duée, 75020 Paris. Tél. : 47-97-26-05. 15 francs l'exemplaire.



JEU GAGNANT N° 64

LOTO SPORTIF

	Equipe 1	Equipe 2	1	N	2
1	NICE	ST-ÉTIENNE	X	N	2
2	NANTES	BREST	1	X	2
3	RENNES	AUXERRE	1	N	X
4	BORDEAUX	LAVAL	1	X	2
5	SOCHAUX	LENS	1	X	2
6	LE HAVRE	MONACO	1	X	2
7	NANCY	MARSEILLE	1	X	2
8	PARIS-S.G.	TOULOUSE	1	N	X
9	LILLE	R.C. PARIS	1	N	X
10	TOULON	METZ	X	N	2
11	CAEN	NIORT	X	N	2
12	ORLÉANS	GUINGAMP	X	N	2
13	TOURS	LA ROCHE/YON	X	N	2
14	AJACCIO	CANNES	1	N	X
15	NIMES	BASTIA	X	N	2
16	LYON	ALÈS	1	X	2

Tirage des " 7 Numéros de la Chance " du Dimanche 9 Nov. 1986 : 4 5 8 9 11 14 16

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4353

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■		■	
III				■					
IV									
V			■				■		
VI	■	■							
VII							■		
VIII	■	■							■
IX					■				
X		■		■					
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Tablier à carreaux. – II. Rendu, mais dans quel état ! – III. Possédée du malin. Il n'en est pas à son dernier soupir. – IV. Peut être capitale mais jamais commune. – V. Démonstratif inversé. Coupa dans une partie. Lettre grecque. – VI. Marchand de couvertures. – VII. Un endroit où l'on peut chercher la chicane. Signes d'un caractère religieux. – VIII. Des hommes très écoutés ou très en vue. – IX. Un dieu du tonnerre. Joue un rôle protecteur. – X. Récipient à porter. – XI. Des actions qui « marquent ».

VERTICALEMENT

1. Produit pour « brunir ». Indicateur horaire. – 2. Fait très mauvais effet. – 3. Une manière de descendre sans rappel. Fait œuvre de chair. – 4. Personnel. Monter et descendre sur une échelle. – 5. Contrôle de bagage. Partie de lettre ou lettres de parti. – 6. S'exprima donc sans l'ombre d'un accent. – 7. Abréviation. Points à la ligne. – 8. Dépasse la commune mesure. – 9. Des hommes au poil ou très déplaisants. Possessif.

Solution du problème n° 4352

Horizontalement

I. Aguicheuse. Rats. – II. Entraîneuse. Ure. – III. Ro. Dolce vita. – IV. Olé ! Fané. Rasoir. – V. Pe. Talc. Miss. Tu. – VI. Purges. Neutre. – VII. Amélioré. Emeri. – VIII. Tin. Ca. Est. – IX. Inaperçu. An. Sec. – X. Eire. Errantes. – XI. Etai. Rata. – XII. Insolente. Agio. – XIII. Lo. Pan. Ecosser. – XIV. Oïl. Nus. Rhum. Et. – XV. Trousseau. Sente.

Verticalement

1. Aérophagie. Ilot. – 2. Gnole. Ni. Noir. – 3. Ut. Pétards. Lô. – 4. Ire. Tulipe. OP. – 5. Ca. Farine. Elans. – 6. Hidalgo. Retenus. – 7. Enoncer. Cran. Se. – 8. Uélé. Sécurité. – 9. Suc. Ecru. – 10. Esérine. Ane. Oh. – 11. Evasement. Sus. – 12. Issue. Erasme. – 13. Auto. Tressage. – 14. Traîtrise. Tiret. – 15. Se. Rue. Tchao ! Té.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

MARDI 11 NOVEMBRE

« Une heure à Montmartre », 10 heures, 11 h 30, 14 h 30 et 16 heures, place E.-Goudeau devant Bateau-Lavoir (M. Pohyer).

« La Conciergerie de Philippe le Bel à la Terreur », 10 h 30, entrée (M. Ch. Lasnier).

« L'île Saint-Louis : quartier de la noblesse de robe au XVII[e] siècle », 10 h 30, métro Pont-Marie (P.-Y. Jaslet).

« La Mosquée : histoire de l'Islam », 15 heures, entrée place du Puits-de-l'Ermite (P.-Y. Jaslet).

« Notre-Dame de Paris : fleuron de pierre. Jacques Cœur alchimiste, le secret de la Table ronde. La mission secrète des Templiers », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« Le vieux Belleville et ses jardins », 15 heures, sortie métro Télégraphe (Résurrection du passé).

« Hôtels cours et passages de Saint-André-des-Arts », 14 h 30, fontaine Saint-Michel (Les Flâneries).

« Hôtels et jardins du Marais », 15 heures et 17 heures, grille Carnavalet (C.-A. Masser).

« Les galeries du Palais-Royal (Buren, les passages Colbert, Vivienne), 15 heures, métro Palais-Royal, sortie place Colette (AITC).

« Hôtels, synagogues et curiosités du Marais », 11 heures, métro Saint-Paul.

« L'Opéra, centre de la vie mondaine de la fin du XIX[e] siècle », 15 heures, haut des marches (M. Ragueneau).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 15 heures, parvis Hôtel de Ville, entrée centrale (G. Botteau).

« Une heure au Père-Lachaise, 10 heures, 11 h 30, 14 heures et 15 h 30, entrée principale (V. de Langlade).

« Les grandes heures du Nivernais : la Charité-sur-Loire, le château des princes d'Arenberg, Sancerre » et « Après-midi à Milly-la-Forêt, le château de Cocteau, goûter à Barbizon ». Inscriptions : 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Saint-Etienne du Mont », 15 heures, entrée église.

« Montmartre quartier d'artistes », 15 heures, métro Abbesses (Ch. Merle).

« Ateliers d'artistes, jardins et curiosités de Montparnasse », 11 heures, métro Vavin.

« Ateliers d'artistes 1930 et jardins de Montsouris », 15 heures, métro Cité-Universitaire (C. Sagave).

« Montparnasse : de Gauguin à Picasso », 14 h 30, rue d'Assas et rue Notre-Dame-des-Champs (D. Bouchard).

« Les salons du ministère des finances », 16 heures, 93, rue de Rivoli (S. Rojon).

« La maison de Clemenceau et souvenirs du Tigre », 15 heures, 8, rue Franklin (Approche de l'art).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 9 novembre 1986 :

DES DÉCRETS

● Du 4 novembre 1986 portant classement parmi les sites pittoresques (département de Seine-et-Marne).

● N° 86-1179 du 7 novembre 1986 modifiant le décret n° 72-1079 du 6 décembre 1972 relatif à la commission médicale consultative des établissements d'hospitalisation publics.

DES ARRÊTÉS

● Du 30 octobre 1986 portant classement parmi les sites pittoresques (département du Lot).

● Du 6 novembre 1986 fixant la liste des candidats admis à la quarante-septième session de perfectionnement du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes.

UNE LISTE

● D'admission au troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration en 1986.

loterie nationale
TRANCHE N° 205 DU SUSPENSE
1 SEUL BILLET POUR LA SEMAINE . DU SUSPENSE TOUS LES JOURS

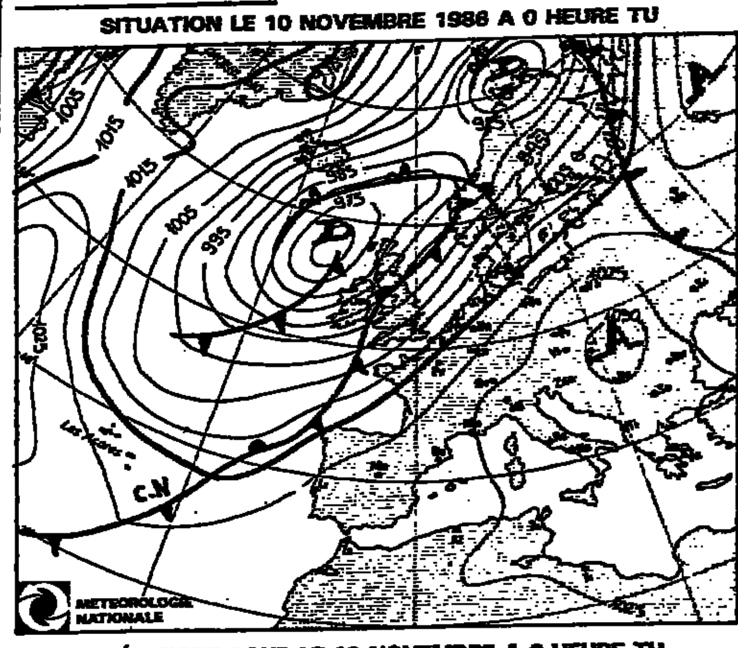
RÉSULTATS COMPLETS

CETTE LISTE NE TIENT PAS COMPTE DES CUMULS ÉVENTUELS

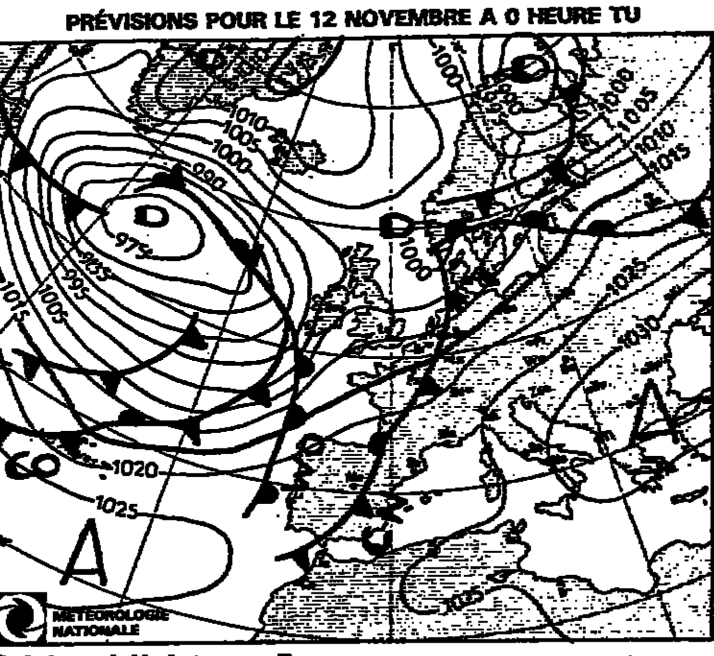
DATES DU TIRAGE	NUMÉROS OU TERMINAISONS	MONTANT DES LOTS
LUNDI 3 NOVEMBRE 1986	347 427	1 000 000 F
	906	1 500 F
MARDI 4 NOVEMBRE 1986	307 893	1 000 000 F
	591	1 500 F
MERCREDI 5 NOVEMBRE 1986	184 040	1 000 000 F
	906	1 500 F
JEUDI 6 NOVEMBRE 1986	177 010	1 000 000 F
	329	1 500 F
VENDREDI 7 NOVEMBRE 1986	056 632	1 000 000 F
	077	1 500 F
SAMEDI 8 NOVEMBRE 1986	225 743	1 000 000 F
	044	1 500 F
DIMANCHE 9 NOVEMBRE 1986	368208	6 000 000 F
	308 263	1 000 000 F
	062 709	50 000 F
	064 386	50 000 F
	069 049	50 000 F
	078 117	50 000 F
	090 143	50 000 F
	100 548	50 000 F
	103 298	50 000 F
	133 642	50 000 F
	159 431	50 000 F
	160 740	50 000 F
	195 927	50 000 F
	201 296	50 000 F
	222 585	50 000 F
	222 582	50 000 F
	251 230	50 000 F
	313 606	50 000 F
	316 945	50 000 F
	327 611	50 000 F
	384 064	50 000 F
	388 733	50 000 F
	878	1 500 F
	7	100 F

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10 NOVEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 12 NOVEMBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mardi 11 novembre à 0 heure et le mercredi 12 novembre à 24 heures.

Les hautes pressions qui protégeaient la France ces derniers jours se décaleront vers la Grèce et la Turquie, et une perturbation pénétrera sur le nord-ouest du pays.

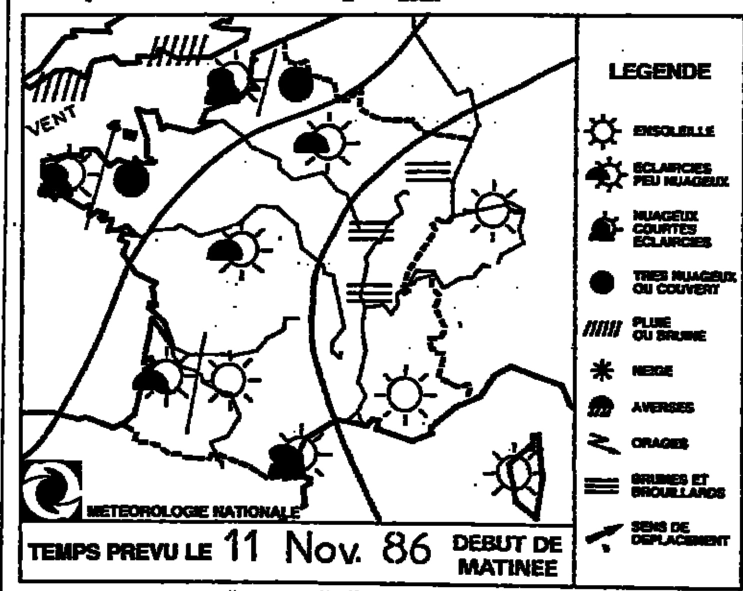
Mardi matin : le temps sera couvert et il pleuvra sur la Bretagne et les côtes de la Manche. Attention aux rafales de vent de sud qui atteindront 60 kilomètres/heure. Des pays de Loire au Poitou, à l'Orléanais, Bassin parisien, Picardie et Ardennes, le ciel restera nuageux dans l'ensemble, et il fera doux. Sur l'ensemble de ces régions, donc, des minima de 7 à 10 degrés, voir 12 à 13 degrés sur les côtes.

Sur le reste du pays, le soleil sera prédominant. Il n'y aura que quelques brouillards, très locaux, dans le Sud-Ouest et de la France-Comté à l'Alsace. On risquera aussi des bancs de nuages bas sur la basse vallée du Rhône. Au petit matin, il fera 3 à 5 degrés dans l'intérieur, mais tout de même 8 à 12 degrés sur les régions méditerranéennes.

Dans la journée : les pluies du Nord-Ouest ne gagneront que très lentement du terrain. Elles atteindront un axe La Rochelle/Paris en début de nuit ; le ciel se dégagera alors sur la pointe de Bretagne. Le vent sera toujours sensible. Les nuages, quant à eux, chemineront vers l'Aquitaine, le Centre, la Champagne et le nord de la Lorraine.

Mais sur la moitié sud-est du pays, ce sera bien ensoleillé. Mais sur la basse vallée du Rhône des nuages pourront persister.

Côté température, seul le Nord-Est sera un peu frais avec 10 degrés. Mais sur tout le Nord-Ouest et le Centre-Est il fera 13 à 15 degrés. Les régions méridionales verront, elles, 16 à 18 degrés, et peut-être 20 degrés au pied des Pyrénées.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 9-11 à 6 h TU et le 10-11-1986 à 6 h TU — le 10-11-1986

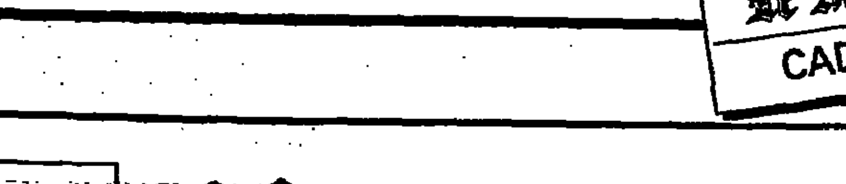
FRANCE			
AJACCIO	20	7	D
BIARRITZ	19	12	D
BORDEAUX	11	7	N
BOURGES	11	2	D
BREST	13	12	P
CAEN	10	8	C
CHERBOURG	9	9	P
CLERMONT-FERR.	15	2	D
DIJON	5	-1	B
GRENOBLE St-M-H	14	0	B
LILLE	8	6	C
LIMOGES	9	6	D
LYON	10	3	D
MARSEILLE-MAR.	17	10	D
NANCY	5	0	D
NANTES	11	8	C
NICE	18	10	D
PARIS-MONTS.	10	5	N
PAU	17	2	D
PERPIGNAN	17	5	D
RENNES	11	9	P
ST-ÉTIENNE	12	6	D
STRASBOURG	10	0	D
TOURS	10	3	D
TOULOUSE	15	3	B
POINTE-À-P.	27	22	D

ÉTRANGER			
ALGER	22	6	D
AMSTERDAM	9	6	C
ATHÈNES	16	8	D
BANGKOK	32	25	D
BARCELONE	20	14	D
BELGRADE	14	-3	B
BERLIN	9	2	C
BRUXELLES	8	5	C
LE CAIRE	17	14	D
COPENHAGUE	10	6	C
DAKAR	28	24	D
DELHI	28	17	D
DJERBA	22	12	N
GENÈVE	12	0	D
HONGKONG	23	17	N
ISTANBUL	8	4	N
JÉRUSALEM	9	7	P
LISBONNE	15	10	N
LONDRES	11	10	P
LOS ANGELES	25	12	D
LUXEMBOURG	4	1	B
MADRID	16	10	D
MARRAKECH	22	8	D
MEXICO	24	10	D
MILAN	12	7	C
MONTRÉAL	14	2	P
MOSCOU	0	-1	C
NAIROBI	25	13	C
NEW-YORK	22	12	D
OSLO	8	8	P
PALMA-DE-MAL.	20	14	D
PÉKIN	15	4	D
RIO-DE-JANEIRO	25	21	D
ROME	19	7	D
SINGAPOUR	32	23	C
STOCKHOLM	8	6	C
SYDNEY	21	13	D
TOKYO	13	10	N
TUNIS	24	8	D
VARSOVIE	8	-2	D
VENISE	13	2	B
VIENNE	11	2	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	couvert	dégagé	nuageux	orage	pluie	tempête	neige

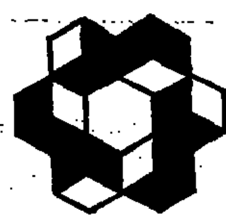
★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



Le Monde CADRES





Pour une activité nouvelle de service dans le domaine financier, s'adressant aux entreprises les plus diverses

NOUS CRÉONS UNE CELLULE MARKETING

Le Directeur Marketing qui a réalisé avec nous le plan d'action stratégique passe maintenant à la phase de réalisation pour cette société de plus de 400 personnes et recherche ses futurs collaborateurs, hommes ou femmes,

PROFESSIONNELS DU MARKETING

TROIS CHEFS DE SECTEURS MARKETING

Responsables de la réalisation des objectifs définis en fonction des différents secteurs d'activité (mise en œuvre du plan marketing et compte d'exploitation). De formation supérieure commerciale, ils seront rompus aux méthodes modernes de marketing. Réf. 574M.

CHARGÉ D'ÉTUDES

Responsable de la mise en œuvre d'études de marché, de différentes méthodes d'analyse des critères de sélection et de segmentation de marché, chargé aussi d'études statistiques ponctuelles. De formation supérieure à option statistique ou économique, il aura déjà réalisé des études de marché, si possible au sein d'un cabinet d'études. Réf. 576M.

RESPONSABLE PRODUIT

Chargé de faire évoluer les produits existants, de concevoir des produits nouveaux en fonction des besoins des clients, qu'il adaptera aux différents modes de distribution, le MINITEL notamment. D'un niveau Bac + 2, il aura de bonnes connaissances en marketing et une expérience acquise dans un service financier ou comptable. Réf. 577M.

RESPONSABLE COMMUNICATION ET PUBLICITÉ

Qui assurera la mise en place et le suivi des actions publicitaires et promotionnelles et sera l'interface entre la société et les agences. D'une bonne culture générale, il aura une expérience similaire acquise dans une société gérant un important budget publicitaire. Réf. 578M.

Si vous êtes un battant, un professionnel du marketing, si vous avez le goût du challenge, venez former notre équipe et réaliser avec nous des objectifs ambitieux et motivants.

Ecrivez vite en précisant la référence choisie à A.L. CONSEIL 102, boulevard Malesherbes 75017 PARIS.

CURRICULUM

AL conseil



Notre Secrétaire Général est Ingénieur et sera l'adjoint du Directeur Général

Expliquons-nous. Nous sommes une industrie très technique, très innovatrice. Filiale française de *AVERY INTERNATIONAL*, leader mondial sur le marché de l'auto-adhésif, nous sommes situés près de Grenoble, nous employons 185 personnes (en 5 équipes) et réalisons 370 Millions de chiffre d'affaires dont 76 % à l'export. Classée 1re P.M.E. exportatrice de papier-carton, nous avons obtenu en outre, l'an dernier le Prix Industrie et Qualité. Des performances qui, vous vous en doutez, sont les résultats de toute une équipe et le fruit tant de son travail que de l'ambiance dans laquelle il est effectué.

Les hommes seront votre responsabilité prioritaire. A vous d'inspirer une politique de personnel à la hauteur de nos ambitions et d'en assurer la promotion auprès de tous, de la hiérarchie aux partenaires sociaux. A vous de définir des actions audacieuses dans le domaine de la Formation (c'est une nécessité absolue pour conserver notre avance), à vous de veiller personnellement à la Communication (interne bien sûr et en assurant toutes les relations de l'entreprise avec l'extérieur...).

Nous voulons par ailleurs développer le concept de qualité globale, c'est un véritable projet d'entreprise qui doit mobiliser l'intelligence et l'initiative de chacun. A vous de mettre en place des système ingénieux et efficaces pour faire évoluer l'organisation humaine, administrative, technique...

Vous contribuez aussi à l'établissement du plan à 5 ans et du budget, vous veillez à la sécurité des personnes, des bâtiments et des secrets de fabrication. Vous avez, vous le constatez, dans l'entreprise une place de premier plan.

Et pourtant, nous vous imaginons jeune encore et comprenons parfaitement en conséquence que vous ne sachiez pas tout. Votre diplôme d'Ingénieur généraliste sera votre sésame auprès de nos techniciens. Vous avez déjà depuis quelques années orienté votre carrière vers les Relations Humaines et Sociales. Vous avez l'esprit disponible pour élargir vos compétences, vous savez écouter, vous aimez persuader.

Et vous parlez couramment l'Anglais.

Merci d'adresser votre dossier sous référence FA 1109 M à notre conseil.

SEFOP 11 rue des Pyramides, 75001 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

JOURCEJ

Diriger à Abidjan une équipe de consultants

Assumer la direction d'une société de conseil déjà solidement implantée dans le milieu des affaires ivoirien, une opportunité exceptionnelle pour un consultant dans sa mi-trentaine attiré par la vie en Afrique.

Il pourra dans ce poste conjuguer son aptitude à conseiller avec son désir d'être opérationnel. En effet, tout en ayant pour fonction à gérer et développer l'activité du cabinet, il n'en continuera pas moins à exercer personnellement son métier de conseil tant auprès d'entreprises européennes que pour le compte de responsables ivoiriens.

Diplômé d'une grande école de commerce, il a une bonne expérience du métier de conseil en organisation pour l'avoir pratiqué essentiellement dans les domaines de la gestion : audit comptable et financier, informatique, ...

Les candidats retenus rencontreront à Paris le Président du groupe concerné fin novembre.

Ecrivez sous référence 3.117 ALM à Eliane Rolland.

SIASS Ressources Humaines

50, Boulevard de Courcelles
75017 PARIS

MEMBRE DE SYNTEC

Montpellier

l'IDATE

recherche pour compléter son équipe pluridisciplinaire, dans les domaines
- **Organisation et Communication d'Entreprise**
- **Economie et stratégies industrielles**

1°.- Jeune Ingénieur (ENST, SUPELEC...)
- disposant des connaissances de base et d'une capacité d'analyse pour les produits téléphonie, bureautique, téléinformatique
- apte aux contacts et à l'activité de consultant (schéma directeur de communication, cahier des charges)
- possédant une très bonne connaissance de l'anglais.

2°.- Economiste
- ayant une expérience dans l'analyse des industries et marchés de l'information et de la communication (télécommunication, informatique, audiovisuel)
- intéressé(e) par l'économie industrielle et l'économie prospective
- possédant une très bonne connaissance de l'anglais

Adresser CV et lettre manuscrite à Georges VIENNE, IDATE - Bureaux du Polygone - 34000 MONTPELLIER
Confidentialité assurée

La filiale d'un puissant groupe industriel possédant plusieurs unités de production et un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard, offre un poste intéressant et évolutif à son

Responsable service formation

Sa mission : participer à l'élaboration des stratégies et mettre en œuvre les méthodes et les plans de formation :
- *analyser les besoins et assister les Directeurs opérationnels,*
- organiser des sessions concernant l'ensemble de la population (cadres, ingénieurs, maîtrise),
- assurer les relations avec les organismes extérieurs susceptibles d'intervenir sur des actions spécifiques,
- *animer des groupes concernant les responsables sécurité des différentes unités.*

Son profil : de formation ingénieur ou équivalent, le sujet devra disposer d'une expérience de 3 à 5 ans environ acquise au sein d'un service formation d'un groupe industriel ou d'un cabinet spécialisé.

La réussite à ce poste permettra d'accéder à de larges responsabilités soit dans la fonction personnel, soit dans des postes opérationnels.

Poste : ville sud-est **Rémunération : 250.000 F. +**

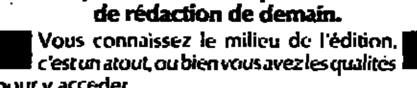
Ecrire sous réf. BJ 202 AM
Discrétion absolue

Membre de Syntec
71, rue d'Auteuil 75016 Paris
etap

PUBLIPANEL

Aux plus grands de la presse
vendez SOLSTICE 2000

Ingénieurs commerciaux



Le système informatique des salles de rédaction de demain.

Vous connaissez le milieu de l'édition, c'est un atout, ou bien vous avez les qualités pour y accéder.
Votre esprit d'ouverture vous aidera à collaborer efficacement avec nos équipes techniques.
Une première expérience concluante dans la vente de systèmes informatiques ou bureautiques vous permettra d'accompagner l'expansion de notre département presse et édition tant en France qu'à l'étranger.
La maîtrise de l'anglais est souhaitable.

Merci de prendre contact, sous référence IC/DAG/LM, avec Michel Bouffard, chargé du recrutement, CERCI - 56 rue Roger Salengro 94126 Fontenay-sous-Bois Cedex.



dièse



CONSEILS EN ORGANISATION

- PRATIQUER le métier de conseil aux entreprises au sein de notre groupe "Techniques Avancées", en rapide développement (80 personnes),
- RECEVOIR une formation continue en France et aux Etats-Unis,
- TRAVAILLER en équipes "à taille humaine" constituées en fonction des missions,
- MAITRISER progressivement l'essentiel des méthodes et techniques utilisées dans notre métier (réseaux, télématique, systèmes temps réel, traitement de l'image, robotique, CAO),
- DEVENIR en 5 ans environ responsable de missions,

C'est l'itinéraire que nous vous proposons, si vous êtes diplômé d'une grande école d'ingénieur (X, CENTRALE, SUPTELECOM, SUPELEC, MINES, PONTS, ENSIMAG, ENSEEIHT).

Envoyer votre dossier de candidature à Bruno CORMOULS, ARTHUR ANDERSEN & Cie
Tour GAN - Cedex 13 - 92082 LA DEFENSE.



VILLE DU BLANC-MESNIL
(SEINE-SAINT-DENIS)

Recherche pour le Cinéma Municipal Louis-Daquin

ADJOINT DE DIRECTION

Chargé(e) plus particul. et sous contrôle de la Direction de :
- La promotion des activités du cinéma ;
- La mise en place d'un programme d'animation ;
- La liaison avec les établissements scolaires, CE, Associations ;
- La rédact. et la diffusion du programme mensuel.

Adres. candidature avec CV à Monsieur le maire
Place Gabriel-Péri
93158 LE BLANC-MESNIL.

Filiale d'un groupe international, spécialisée dans la fabrication de produits tensio-actifs

recherche

INGÉNIEUR CHIMISTE

DÉBUTANT OU PREMIÈRE EXPÉRIENCE, pour assumer des responsabilités au sein de son service production. Ce poste très formateur, permettant de faire ses preuves dans l'exercice de responsabilités concrètes, conviendrait à des ingénieurs chimistes diplômés grandes écoles témoignant de réelles qualités d'organisateur, d'animateur et d'une grande disponibilité.

La connaissance de l'allemand est indispensable.

Le poste est à pourvoir à Meaux en Seine-et-Marne.

Ecrire sous référence CLH
SIDOBRE SINNOVA
BP 15 - 77101 MEAUX CEDEX.

Le Monde
CADRES

Banque

à taille humaine, aux activités financières en forte croissance, créant une nouvelle fonction, recherche le

Responsable du développement des produits et services financiers destinés aux particuliers

Le titulaire de ce poste aura pour mission :
- de concevoir une stratégie globale de développement d'une clientèle de particuliers haut de gamme et de la mettre en œuvre (définition des produits, diffusion, gestion des budgets) ;
- d'animer et de coordonner l'activité des collaborateurs chargés de cette clientèle (conseillers en agences, gestionnaires de patrimoine au siège, service de vente par correspondance...) ;
- d'assurer la coordination entre ces collaborateurs et les gestionnaires des structures O.P.C.V.M. et autres produits financiers.

Ce poste sera confié à un diplômé de l'enseignement supérieur, âgé de 35 à 40 ans, ayant une très bonne expérience de cette fonction et possédant une bonne maîtrise de marketing et de diffusion de produits et services financiers destinés à la clientèle privée.

Rémunération d'excellent niveau et réelle possibilité d'évolution de responsabilite.

Adresser résumé de carrière à Bernard Mangou SEARCH, sous la référence 2176, 17 rue La Rochefoucauld, 75009 Paris.



Vous avez une expérience réussie de quelques années et recherchez des possibilités d'évolution de carrière, des responsabilités réelles et définies, un travail en équipe, sur des sujets passionnants et de grande nouveauté.

*Nous sommes une Société de grand renom dans le domaine de la **Haute Technologie**, notre développement est constant et nous recherchons :*

2 ingénieurs chefs de projets

PM II **– Mécanicien** de formation avec des connaissances poussées du calcul EF, des techniques de modélisation, une expérience de bureau de calcul, d'études, d'engineering.

PE II **– Electronicien** de formation, avec de bonnes connaissances en mécanique des vibrations, une expérience de bureau d'études, de laboratoire, de développement.

Pour ces 2 postes, vous aurez à piloter entièrement des projets soit : discuter les choix techniques avec le client, faire respecter les coûts et les délais, animer votre équipe. Les possibilités de contact avec le monde scientifique étant nombreuses, la pratique de l'anglais est souhaitée. Le lieu de travail est situé à **Lyon**, dans un cadre agréable.

ingénieur chef de mission

CM II – Diplômé GE, avec des connaissances approfondies en traitement numérique du signal, en informatique, une expérience des essais et mesures physiques.

Ce poste comporte la responsabilité d'informaticiens et de techniciens et se situe dans un environnement technique très valorisant. Le lieu de travail est sur le **littoral méditerranéen.**

Merci d'envoyer votre cv, photo, rémunération souhaitée (confidentialité absolue), sous la référence choisie à :



BERNARD MIGNOT CONSEIL
145, Chemin de Choulans - 69005 LYON

Le département de la Seine-Saint-Denis

recrute, par voie de détachement, pour sa Direction des Affaires Domaniales et Juridiques :

1 CHEF DU SERVICE JURIDIQUE

Objectifs :
- Tenue des contentieux ;
- Conseils juridiques aux directions départementales.

Formation et expérience :
- Généraliste du droit à dominante de droit public ;
- Formation ou expérience en animation d'équipes pluridisciplinaires ;
- D.E.A. en droit + expérience.

Conviendrait à un fonctionnaire de catégorie A expérimenté de l'Etat ou des collectivités territoriales.

1 CHEF DE SERVICE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Objectifs :
- Diriger un service composé de deux bureaux qui gèrent l'ensemble du patrimoine immobilier du département ;
- Réaliser les acquisitions et les cessions ainsi que les classements et déclassements dans le domaine public ;
- Gérer les baux pris et donnés ainsi que les copropriétés.

Formation et expérience :
- Expérience en gestion administrative publique ;
- Formation à dominante juridique.

Conviendrait à un fonctionnaire de catégorie A expérimenté de l'Etat ou des collectivités territoriales.

1 CHEF DE BUREAU DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Objectifs :
- Assurer la bonne gestion des biens immobiliers dont le département est propriétaire, copropriétaire ou locataire.

Formation et expérience :
- Gestion administrative publique.

Conviendrait à un fonctionnaire de catégorie A de l'Etat ou des collectivités territoriales ainsi que des organismes HLM ayant acquis une certaine expérience.

ATTACHÉS

– De formation juridique (préciser la dominante dans la formation et l'expérience acquise).

1 TECHNICIEN

Objectifs :
- Assister le directeur dans l'estimation des biens immobiliers à acquérir, à vendre et à louer ;
- Assister les services dans les négociations qui portent sur ces biens.

Formation et expérience :
- Elaboration de devis et estimation ;
- Connaissance du marché de l'immobilier.

Conviendrait à :
- Un ingénieur des villes ou de l'Etat polyvalent bâtiment/voirie ;
- Un fonctionnaire pratiquant des estimations aux services fiscaux ;
- Un collaborateur d'expert.

ADRESSER CANDIDATURE et c.v. détaillé à Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux de la Seine-Saint-Denis 124, rue Carnot, 93009 BOBIGNY Cedex.

BANQUE DE TRÉSORERIE

recherche

Chef de Service

CLASSE VII ET PLUS
RESPONSABLE

Back - Office
(GESTIONS DES OPÉRATIONS)

Il (elle) supervisera 4 back-office dédiés de 3 à 4 personnes : monétaire Francs - devises - obligataire et matif - obligataire international et devra se coordonner avec les services comptabilité et informatique.

Agé de 30 ans minimum, il (elle) aura une bonne maîtrise des problèmes d'organisation, de gestion administrative et comptable, ainsi que de l'utilisation de l'informatique.

L'Anglais serait un plus.

Envoyer C.V., lettre manuscrite et photo sous nº 0.000 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE
Paris la Défense
Le chef du service juridique recherche un jeune

JURISTE D'ENTREPRISE Maîtrise, DUT

Capable de le seconder efficacement dans le montage et le suivi des dossiers juridiques et d'assurer son secrétariat. La pratique de l'anglais sera souvent nécessaire.

Env. lettre manuscrite CV et photo sous réf. 1.101 à Média-System, 2, rue de La Tour-des-Dames, Paris-9e qui transmettra.

ORGANISME INTERNATIONAL
DOMAINE VÉTÉRINAIRE
SIÈGE PARIS

recherche

RESPONSABLE SERVICE PUBLICATIONS

Langue maternelle anglaise. Excellent français, espagnol souhaité.

Envoyer CV et prétentions au MONDE PUBLICITÉ Sous nº 8.160 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

Importante Sté Industrielle MOSELLE recrute

INGÉNIEURS

École nationale supérieure d'ingénieur, Supelec, IEG ou équivalent, pour ses services techniques, BE et fabrication. Débutants ou avec expér. Rémunération motivante. Ecrire nº 5.594 Publicités Réunies 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

VILLE DE BANLIEUE PARISIENNE
(+ 40 000 HABITANTS)

Recrute selon conditions statutaires (liste d'aptitude ou mutation)

1 INGÉNIEUR SUBDIVISIONNAIRE

Chargé du Service infrastructure.
- Fonction d'encadrement :
- Expérience exigée ;
- Poste à pourvoir rapidement.

Ad. candidatures et CV au MONDE PUBLICITÉ Sous nº 8.158 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

BANQUE PARIS-8e recherche

RESPONSABLE
SECRÉTARIAT ENGAGEMENTS

Montage de dossiers de crédits à cours, moyen et long terme, tant aux entreprises qu'aux particuliers. Gestion de dossiers contentieux. Montage crédits spéciaux.

Ce poste conviendrait à GRADE CLASSE IV ou CADRE CLASSE V ayant de bonnes connaissances juridiques.

Adresser CV + prétentions s/réf. 1944/N à AMP 40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS qui transmettra.

- **Diagnostic stratégique et financier**
- **Redressement d'entreprises en difficulté.**

Si vous êtes passionné (e) par des missions de ce type.

Si l'assistance de Comités d'Entreprise dans des conditions parfois difficiles ne vous rebute pas.

Si vous pensez que le redressement d'une entreprise passe aussi par la valorisation de ses ressources humaines.

Si le conseil auprès de structures du secteur associatif et de l'économie sociale vous attire.

Si vous êtes désireux de mettre à leur disposition votre réflexion et votre imagination.

Si vous souhaitez vous associer au développement d'un cabinet en plein développement, de dimension nationale.

Si vous êtes disponible et motivé (e), prêt (e) à assumer des responsabilités.

Si votre expérience et votre formation (HEC, ESSEC, SUP de co, etc.) vous ont préparé (e) à travailler avec nous.

Transmettez votre C.V. et vos prétentions sous nº 8.163 M. LE MONDE PUBLICITÉ – 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

VILLE DE DIEPPE
(40 à 80 000 habitants)
2 000 rationnaires par jour
70 agents

recherche

UN GESTIONNAIRE DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Formation BAC + 2 (BTS ; DUT). Économe gestionnaire + expérience souhaitée. Recrutement par voie de mutation ou sur titres.

Poste à pourv. le 1er janvier 87
Date limite de dépôt des candidatures : 30 nov. 86.

Envoyer CV à M. le Maire B.P.P.-76208 DIEPPE CEDEX.

Importante Société recherche UN INGÉNIEUR DIPLOMÉ Spécialisé en électricité et informatique.
Poste évolutif, salaire motivant, mobilité exigée. Adr. dossier complet à MEDIA SYSTEM Réf. 2142, 15, rue Rivals 31000 Toulouse, qui transm.

UNIVERS DE LA GESTION



MATRA DATASYSTEME constructeur informatique à vocation européenne recherche (H/F) pour son département Administratif et Financier :

Responsable des Comptabilités

Vous garantissez la fiabilité de la comptabilité de nos deux activités de production : mini-informatique et terminaux spécialisés; vous effectuez la consolidation de la société avec ses filiales en normes internationales; vous produisez les résultats mensuels par activité et par centre de profit; vous devez également optimiser les procédures existantes et les moyens de traitement informatique.

Après un DECS et une expérience (au moins 4 ans) dans une entreprise industrielle, vous maîtrisez la comptabilité analytique par centre de profit. Vous avez une bonne connaissance de la comptabilité anglo-saxonne. L'anglais courant est nécessaire.

Veuillez envoyer votre dossier de candidature (lettre, référence, C.V., photo et prétentions) en indiquant la référence MO/101 à DRH MATRA DATASYSTEME 1 avenue Niepce - 78180 Montigny-Le-Bretonneux

MATRA DATASYSTEME
L'INFORMATIQUE SIGNEE MATRA

Leader sur le marché du financement d'équipement professionnel, recherche pour sa Direction Juridique et Fiscale un

JURISTE DE DROIT DES AFFAIRES

De formation MAITRISE ou DESS/DEA, vous avez acquis au minimum 3 années d'expérience dans ce domaine.

Votre mission est constituée par une activite de consultant, pour les divers services du Groupe et par la réalisation de missions et d'études pour la Direction Juridique et Fiscale.

La pratique de l'anglais est exigée.

Merci d'adresser C.V., photo et prétentions au Groupe LOCAFRANCE - Département Recrutement/Carrières - 43-47, avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS.

Locafrance

Pierre Lichau

Importante société Transports Maritimes recherche pour filiale COTE OCCIDENTALE AFRIQUE

CADRE COMPTABLE CONFIRMÉ

Détenteur BTS ou équiv. pour occuper poste :

ADJOINT CHEF COMPTABLE

Statut expatrié

Env. CV et photo à nº 15.791 CONTESSE Publ. 20, av. Opéra, 75040 Paris cedex 01 qui transmettra.

DEMANDES D'EMPLOIS

F., très bonne connaiss. maquettes, expér. respons. de fabrication rech. poste équival. Edition, presse ou publicité. Libre.
Ecrire sous le nº 8.106 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Biologiste 32 ans, doct. 3e cycle, cytol. histol., 4 ans d'exp. enseignant-chercheur univ., étudie toute prop. d'emploi, toutes régions.
Ecrire sous le nº 8166 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Ingénieur ECP 23 a., dégagé O.M., ch. poste informatique, temps réel, traitement signal, départements 06, 13, 83.
Ecrire sous le nº 8167 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

CADRE SUPÉRIEUR
Rech. contacts avec sociétés françaises désirant s'implanter en Espagne.
Tél. soir : (16) 67-79-69-05.

INGÉNIEUR, responsable centre de profits, vente biens équipement, angl., all., recherche situation similaire.
Ecrire sous le nº 8159 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Pâtissier devenu prof. philo puis délégué d'un ministre, trois livre publiés, peut se rendre disponible pour nouvelles perspectives.
Ecrire sous le nº 8156 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Manager 31 ans, anglais, esp., notions danois, Ecole sup. commerce, maîtrise droit et sciences économiques, 6 ans ing. IBM, grands comptes, 2 ans directeur PME France, 1 an dir. PMI Scandinavie. CH. DIRECTION FILIALE EUROPE DU NORD.
Ecrire sous le nº 8141 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (D 16) B.P. 402-09 PARIS CEDEX 09.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

5e arrdt

CARDINAL-LEMOINE 2 p. tt cft, clair, calme, 350 000, 43-25-97-16.

3e arrdt

ARTS-ET-MÉTIERS
BEAU DUPLEX 73 m²
CHARME, SOL., 42-72-40-19.

11e arrdt

RÉPUBLIQUE
(Près) Imm. pierre de t., calme, pptaire vend 2 P. et DUPLEX possib. Tél : 42-67-85-30.

15e arrdt

CAMBRONNE
Imm. pierre de taille, placement ou récupération, appartements occupés. 300.000 à 500.000 F. Bâti Conseil Rénovation : 42-80-64-74, poste 233.

appartements achats

AGENCE DE L'ÉTOILE

met à votre disposition ses introductions auprès de stés françaises et multinationales de DIPLOMATES et HOMMES D'AFFAIRES à la recherche d'appts HAUT STAND.

ACHAT ET LOCATION
47-63-13-78

Recherche 2 à 4 pièces, PARIS, préfère RIVE GAUCHE, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

Recherche 1 à 3 pièces, PARIS, préfère RIVE GAUCHE, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

locations non meublées demandes

Paris

Pour cadres supérieurs et employés mutés IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE PETROLES rech. appts 2 à 6 p., studios, villas, Paris, banlieue. 45-03-30-33.

Région parisienne

Etude cherche pour cadres villas ttes banl. Loyer garanti. (1) 48-89-89-66, 42-83-57-02.

locations non meublées offres

Région parisienne

ST-GERMAIN-EN-LAYE
Dans parc boisé, 5 mn R.E.R. A louer SANS COMMISSION appartements dans imm. neuf 3 P. à partir de 5.400 F 4 P. à partir de 7.100 F. Loyer compr. park. et chff. centr. et eau ch. indiv. S/pl. du mardi au sam. de 15 h à 17 h 30. 2 bis, rue de la Rochejaquelein, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

bureaux

Locations

FOCH BUILDING
INTERNATIONAL
Votre bureau équipé à PARIS. Tous services. GD STANDING. Courte et moyenne durée. DOMICILIATIONS, 80, AVENUE FOCH (17, square Foch), 75116 PARIS. Tél. : 45-00-45-00. Télex 649 489 F.

BUREAUX ÉQUIPÉS
De 15 à 100 m², STANDING.
OUVERT 24 H/24
Location courte ou longue durée. Ts svces : tél., télécopie, télex, restaurant, parkings, secrétariat, tél. personnalisé.
ACTE : 43-80-90-10.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

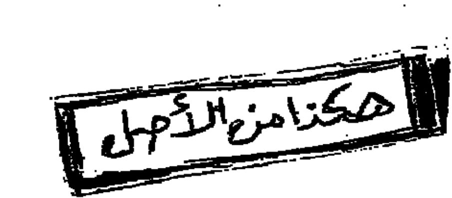
Domiciliation depuis 90 F/mois. Rue Saint-Honoré : 43-40-81-62 ou Paris-12e : 43-40-68-50. Constitution SARL 2.000 F/H.T.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

ÉTOILE
Très grand standing
BUREAUX MEUBLÉS
Toutes durées, tous services. Tél. : (1) 47-27-15-59.

terrains

DRAGUIGNAN 83
Part. vd terrain 2.500 m², vue magnifique, plein sud, calme. 210.000 F. T. : 20-72-83-40.



ECONOMIE

PRIVATISER A L'ÉTRANGER

En France les projets de privatisation, venant après une vague de nationalisations récentes — en 1982 — et portant sur une courte période — cinq ans, soit une législature, — apparaissent plus « massifs » qu'ailleurs. Liés au programme de gouvernement des partis de droite, ils se teintent d'une forte connotation idéologique.

Toutefois, la contrainte budgétaire pousse aussi l'Etat à rendre au secteur privé les entreprises dont il est actionnaire. La recherche de capitaux le conduit à vendre — à la différence de la plupart des autres pays — les sociétés qui se portent le mieux et sont donc les plus attractives pour des investisseurs potentiels.

« Administrant » la privatisation, la France n'est pas le seul pays à s'être enfermé dans une conception relativement rigide de la privatisation. En Grande-Bretagne, le gouvernement de Mme Thatcher s'était également fixé un programme très strict, incluant notamment un calendrier et une politique de petit actionnariat populaire, qui ne s'est pas toujours confirmé dans les faits. A l'inverse, des pays, comme le Canada ou le Japon, se sont montrés plus pragmatiques.

Canada : à la recherche de capitaux

Le choix du moment pour vendre le plus cher possible

OTTAWA

L'IDÉE de privatiser Air Canada, la compagnie aérienne publique à feuille d'érable rouge sur fond blanc, ne pose pas de problème stratégique ou philosophique au gouvernement fédéral d'Ottawa. Seulement des problèmes de prix, c'est-à-dire de choix du meilleur moment pour vendre le plus cher possible.

Comme l'équipe au pouvoir depuis septembre 1984 ne s'est fixé aucun calendrier, contrairement à ce qu'ont fait Mme Thatcher en Grande-Bretagne ou M. Balladur en France, le passage d'Air Canada au secteur privé peut aussi bien se faire dans deux mois que dans deux ans. Ou ne jamais se faire si les conservateurs perdent le pouvoir aux prochaines élections, en 1989.

L'idée de privatiser cet autre pilier du secteur public qu'est Pétro-Canada n'est plus du tout — on s'en doute — à l'ordre du jour. Qui achèterait actuellement les actifs d'une société d'Etat malmenée par la baisse des cours du pétrole, la chute de rentabilité de nombreux gisements et une politique dont le dynamisme a souvent ressemblé à de l'imprudence !

Une forte remontée des cours du brut n'aurait probablement pas de conséquences immédiates. D'abord parce que Pétro-Canada, qui a coûté très cher à l'Etat, doit avant toute chose assainir ses comptes, ce à quoi s'emploie son président, M. Bill Hopper — en poste depuis 1976, — qui licencie avec autant d'enthousiasme qu'il avait naguère embauché. Ensuite parce que le problème posé au gouvernement de M. Brian Mulroney et à son ministre de la privatisation, Mme Barbara McDougall — une femme de quarante-huit ans dynamique et compétente, — est plus difficile dans le cas du pétrole que dans celui des transports aériens

C'est en tous les cas ce qu'estiment les pouvoirs publics, qui voient en Pétro-Canada *« une fenêtre ouverte sur le secteur pétrolier »*: Un secteur sur lequel repose une partie de la construction du pays.

Que privatiser ? C'est le pragmatisme qui fait dire à Mme Janet Smith, sous-ministre — comme on dit ici — à la privatisation et bras droit de Mme Barbara McDougall, qu'il faut classer les sociétés publiques en fonction des motifs qui les ont fait acquérir par l'Etat. Selon elle, il y a trois catégories de *crown corporations*.

La première regroupe les sociétés acquises ou créées pour construire le pays, parce que le secteur privé ne pouvait pas mobiliser assez rapidement l'argent nécessaire et ne s'intéressait pas à certains besoins collectifs dans un pays peu peuplé. L'Etat s'est donc donné des « missions », ce qui explique l'existence d'Air Canada et de CBC (Canadian Broadcasting Corporation), qui est la société de radiotélévision à capitaux publics.

La deuxième catégorie regroupe les entreprises en difficulté que l'Etat a rachetées pour éviter qu'elles ne disparaissent, mais aussi pour protéger l'emploi et certaines fabrications. Dans ce lot figurent — ou figuraient — Canadair, De Havilland...

La troisième regroupe les sociétés rendant un service important à la collectivité et bénéficiant d'une situation de monopole : Téléglobe, qui assume seul les communications outre-mer ; Eldorado Nucléaire, qui transforme l'uranium canadien et l'exporte.

Une formule vague

Les problèmes que pose la privatisation découlent tout naturellement de ces origines historiques. Le Canada est-il encore un pays *« en construction »* ? A l'évidence non pour les transports, comme le démontre Canadian Pacific (privé) avec sa large implantation et la qualité de ses services. Réponse plus difficile dans d'autres domaines comme l'énergie. Comment concéder — sans risques importants — un monopole dans lequel le secteur privé voit d'abord un moyen de gagner beaucoup d'argent ?

Le rachat éventuel de Téléglobe, que convoite bien sûr Bell Canada, la grande société privée qui bénéficie elle-même d'un certain monopole des communications intérieures, ne se conçoit, reconnaissent les pouvoirs publics, qu'à travers une réglementation très stricte. Celle-ci contredit le libéralisme dont on se réclame, mais est nécessaire pour empêcher des hausses de tarif excessives. A moins, précise Mme Janet Smith, que ne se créent au Canada deux autres sociétés de téléphone pour faire concurrence à un éventuel pôle Bell-Téléglobe.

Voilà pour la problématique. Restent les engagements politiques, les promesses faites, le chemin déjà parcouru. En arrivant au pouvoir il y a deux ans, les conservateurs annoncèrent la vente de toutes les sociétés d'Etat et autres intérêts publics *« ne répondant pas à un objectif de la politique publique »*. Formule suffisamment vague pour n'être pas contraignante, mais qui fut inscrite dans le budget de 1985.

M. Mulroney et son équipe expliquèrent alors qu'ils recherchaient plus d'efficacité et plus d'innovation pour accélérer la croissance et créer des emplois. Un discours qui en rappelle d'autres avec son argumentation libérale : réduction de la taille du secteur public, développement de la concurrence, réhabilitation des lois du marché. Il n'est pas jusqu'au thème gaullien du capitalisme populaire qui ne soit évoqué, puisqu'il est question d'*« encourager les Canadiens à devenir actionnaires »*.

Dans un pays où le nationalisme compte infiniment plus que l'idéologie — le grand voisin américain est là tout proche, — le nouveau gouvernement s'était donc fixé comme but de privatiser les sociétés publiques détenues dans la CDIC (Corporation de développement des investissements du Canada), ainsi que de vendre les Arsenaux canadiens et la Société des transports du Nord. Or que détenait le holding public CDIC ? De jolis fleurons — parfois très déficitaires, mais techniquement réputés — tels que De Havilland, le célèbre constructeur d'avions, Canadair, Téléglobe, Eldorado Nucléaire ; plus une certain nombre de participations de l'Etat dans des sociétés privées (mines, pharmacie...) et regroupées au sein de la CDC (Corporation de développement du Canada).

De bons arguments

Il faut bien avouer que le secteur public canadien présentait la double particularité de ne pas briller par ses résultats tout en ayant tendance à s'étendre. Des études précises (1) montrent qu'il comprenait — filiales incluses — 1 303 entreprises : 327 fédérales, 455 provinciales, 521 sous contrôle de collectivités locales, soit au total 15 % des actifs des entreprises du pays — on avance par ailleurs le chiffre de 55 milliards de dollars (2) d'actifs, — l'Etat étant particulièrement installé dans les postes, l'électricité, les chemins de fer, les transports aériens, le téléphone, la distribution des produits pétroliers.

Cette constatation a donné quelques arguments aux conservateurs pour faire passer l'idée de privatisation dans une opinion publique qui lui était peu favorable. Les premières ventes remontent à l'été 1985 : Société des transports du Nord pour 27 millions de dollars en juillet et Corporation de développement du Canada, dans laquelle l'Etat cède 23 millions d'actions pour 246 millions de dollars en août, ramenant sa part de 47 % à 10 %.

C'est encore la vente des Arsenaux canadiens en décembre 1985 pour 92,2 millions de dollars avant le coup de théâtre que représente l'achat par Boeing du prestigieux De Havilland en janvier 1986 pour 155 millions de dollars (112 croit savoir *The Economist*). Opération sévèrement critiquée au Canada parce qu'elle s'est faite de façon aussi subite que mystérieuse, les détails de l'affaire n'ayant pas été révélés à l'époque.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 18.)

(1) Voir l'étude de l'OCDE sur le Canada (juillet 1986).

(2) Tous les chiffres de cet article sont exprimés en dollars canadiens (1 dollar canadien = 4,77 F).

Japon : quand les cheminots sont « réactivés »

Ces conducteurs de train qui désherbent...

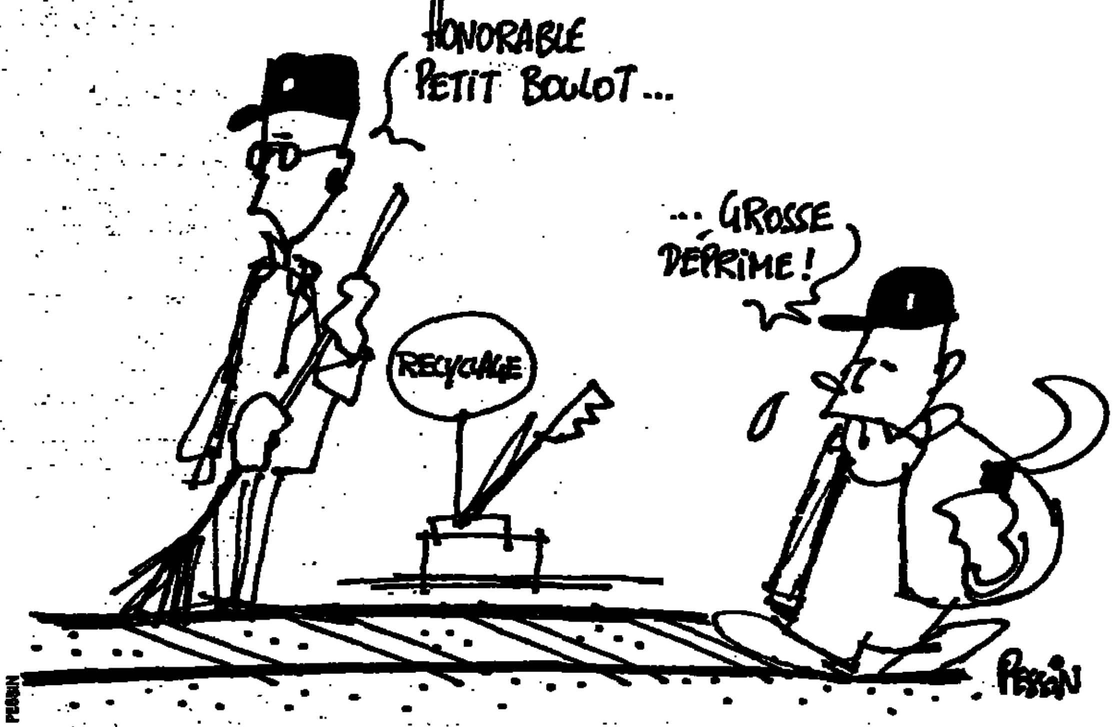
TOKYO

CHAPEAUX de paille à large bord et bleus de travail, alignés et penchés vers le sol leur faucille à la main, ils rappellent des images de la Chine du Grand Bond en avant. Ils sont une vingtaine à tailler la mauvaise herbe qui a poussé sur le ballast d'une voie de chemin de fer désaffectée. La scène se passe à la gare de Shin-Kawasaki, au cœur de la mégalopole de Tokyo, entre la capitale administrative et Yokohama. Les hommes qui désherbent ne sont pas des travailleurs de force, mais des conducteurs de train, dont certains ont vingt-cinq ans d'expérience.

Ils ont été affectés à ce travail — ou au nettoyage des wagons — depuis trois mois dans ce que l'on appelle un *« centre de réactivation des ressources humaines » (Jinzai Katsuyo Center)*. Ces centres, au nombre de trois cent seize à travers le Japon, ont été créés par la direction des chemins de fer nationaux (JNR) pour employer la main-d'œuvre excédentaire et, théoriquement, la préparer à être réemployée par les sept sociétés privées qui doivent succéder à la compagnie nationale le 1er avril 1987, dans le cadre de la politique de dénationalisation poursuivie par le gouvernement Nakasone. Le 28 octobre, le Parlement a adopté les huit textes de loi entérinant la privatisation des chemins de fer.

Quinze mille employés sur deux cent soixante-dix mille ont été envoyés depuis juin dans ces centres. La grande majorité (81 %) sont des membres du syndicat Kokuro, la principale centrale syndicale des chemins de fer — 50 % du personnel, — mais aussi la plus combative et opposée à la privatisation. Les « stagiaires » estiment être victimes de mesures discriminatoires prises à leur encontre afin de les inciter à quitter l'entreprise.

« Depuis que je suis ici, j'ai perdu un tiers de mon salaire », nous dit un chauffeur de machine diesel, quarante-deux ans, père de deux enfants. Il gagnait 150 000 yens par mois (soit 6 150 F), plus un bonus annuel de 400 000 yens (soit 16 400 F). *« De toute façon, nous sommes des candidats au licenciement : ces centres sont des centres de « décapitation. »*



« On cherche à nous tuer »

Dans le cadre de la privatisation, soixante et un mille emplois doivent être supprimés : on prévoit vingt et un mille « départs volontaires » ; quant aux quarante mille autres employés, ils seront théoriquement repris par le secteur public. Mais aucune mesure n'a encore été annoncée.

« Il ne faut guère se faire d'illusions sur les propositions qui nous seront faites », affirme M. Tanaka, cinquante ans, inspecteur des wagons, vingt-huit ans de service. Il a été placé, lui, dans le *« centre de réactivation »* de la gare de Tamachi : *« On cherche d'abord à nous tuer tout en étant payé : je me considère comme un licencié en sursis. On attend que je craque et que je parte. »*

Ce qui est en train de se passer à la compagnie des chemins de fer est révélateur des manœuvres auxquelles a traditionnellement recours la direction des entreprises pour se débarrasser d'une main-d'œuvre excédentaire dans un pays où l'*« on ne licencie pas »* et dont les patronats occidentaux ont fait un modèle de consensus et d'harmonie sociale.

Depuis le début de cette année, trente-huit employés des chemins de fer se sont suicidés. Dernièrement, un jeune assistant de conducteur, âgé de vingt-quatre ans, s'est jeté d'un bâtiment des JNR. Il avait d'abord été déplacé et transformé en vendeur de nouilles dans une gare, mais on lui avait laissé entendre que c'était un travail temporaire. Lorsqu'il comprit que c'était un *« centre de réactivation »* qui l'attendait, il s'est donné la mort.

Plus que les hommes, souvent réticents à dire ce qu'ils ressentent, ce sont les femmes qui racontent. Ainsi Mme Yoko Suzuki, trente-deux ans, qui vit à Yokohama : *« Les salaires étaient faibles, mais au moins nous pensions que l'emploi était assuré. Jamais je n'aurais imaginé que mon mari, conducteur, serait réduit à nettoyer les wagons. On lui a d'abord dit que s'il continuait à porter le badge de Kokuro, il ne serait pas parmi ceux qui seraient repris. Puis, on l'a envoyé au « goulag ». Progressivement, ils le brisent. Il a perdu son énergie, ne dit plus rien à la maison sinon pour s'en prendre aux enfants. »*

Pour pallier la réduction de salaire, Mme Suzuki travaille à domicile sur une machine à tricoter : elle gagne 1 500 yens (61 francs) pour six heures de travail. *« Les chemins de fer sont en déficit, mais ce n'est pas nous les responsables et, pourtant, c'est nous qui payons »*, dit-elle.

Le problème des JNR est énorme : la dette accumulée s'élève en 1986 à 37 000 milliards de yens, soit 232 milliards de dollars (1). En moyenne, les chemins de fer perdent 34 millions de dollars par vingt-quatre heures, et ils payent chaque année en intérêts 8,4 milliards de dollars. Le projet de privatisation de M. Nakasone, qui entend rester dans l'histoire politique japonaise le premier ministre des dénationalisations — celles de la compagnie des téléphones et de la régie des tabacs ont déjà été réalisées, — prévoit le démantèlement des JNR et leur division en six entreprises régionales et une nationale responsable du réseau des trains à grande vitesse, le Shinkansen. A partir du 1er avril, ce qui sera alors l'ex-compagnie des chemins de fer subsistera pendant trois ans comme société de liquidation et aura notamment la tâche de vendre les biens des JNR, en particulier ses terrains, évalués à 16 000 milliards de yens (100 milliards de dollars) mais à la moitié par le gouvernement.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 19.)

(1) Celle de la SNCF, en France, équivaut à 12 milliards de dollars.

Notes de lecture

par Alfred Sauvy

MARIE LAVIGNE

Les Relations Est-Sud dans l'économie mondiale

Nous sommes si habitués nous sommes aux joutes Est-Ouest et aux rapports Nord-Sud que nous voilà, devant ce nouveau couple, quelque peu... désorientés. Quatre années de travail, quinze chercheurs et collaborateurs, sous la direction de la soviétologue de réputation mondiale, nous valent un fruit d'exceptionnelle qualité, le meilleur ensemble sans doute, dans le monde, sur ce sujet.

Les républiques populaires marquent dans ce domaine une certaine indépendance. La Hongrie bien sûr, en particulier. Dans l'inoubliable « Faites-le vous-même ! » digne de Jerome K. Jerome, le héros en quête de matériaux pour construire sa maison ne devait-il pas passer par le Nigéria ? L'URSS affirme donner, aux pays pauvres, 0,80 % de son PIB, soit plus que l'on dit et plus même que les pays capitalistes. Difficile de séparer, ici, le politique de l'économique.

Comme l'Ouest, l'Est paie en objets fabriqués les matières premières reçues du Sud. Mais, selon les auteurs, la dépendance n'existe qu'entre pays pauvres et pays capitalistes. En revanche, les comptes les plus onéreux sont ceux qui s'établissent entre pays socialistes d'Europe et d'outre-mer, d'où la faible propension à augmenter le nombre de ceux-ci.

Une attention particulière est donnée au fameux nouvel ordre économique international (NOEI) de 1974, lequel avait quelque peu pris les pays socialistes par surprise. Non combattu dans son essence, ce NOEI est jugé « peu cohérent » et même inconcevable, en pratique, sans un sérieux contrôle des firmes transnationales. A la sixième réunion de la CNUCED, à Belgrade, en juin 1983, le représentant de la RDA a insisté sur la liaison à établir entre le NOEI et le désarmement. Argument... de bonne guerre.

Dans la si riche deuxième partie, une série d'études d'un haut intérêt, notamment sur les relations entre les pays socialistes d'Europe et les cinq pays « d'orientation socialiste, observateurs au CAEM » : Afghanistan, Angola, Mozambique, Ethiopie et Yémen du Sud. Suivent les curieuses relations avec l'OPEP, puis avec l'Inde, qui exporte en URSS des aliments mais s'oriente vers l'industrie. Faibles échanges, en revanche, avec l'Amérique latine, un peu plus avec l'Afrique noire (républiques populaires plus que l'URSS).

Importante bibliographie. Statistiques. Annexes. Tableaux. Graphiques.

★ *Economica*. Paris, 1986. 24 cm, 346 pages, 125 F.

JACQUES ARNAULT

Finlande, « finlandisation », Union soviétique

Longtemps connus, en France, pour leurs seuls exploits athlétiques, les Finlandais sont venus au premier plan de l'actualité politique lors de la guerre que leur a faite l'Union soviétique en 1939-1940. Plus encore que celle-ci, ce sont les accords d'après-guerre, superficiellement connus, qui ont conduit au terme *« finlandisation »*, peu utile au demeurant puisque nous disposons déjà des mots *« vassalisation »* et autres. Vient aussi à l'esprit le fameux *« Pas prisonnier, mais... »* du duc de Reichstag.

La description de la vie économique du pays, actuelle et depuis quarante ans (traités de commerce et d'amitié avec l'URSS, de 1947 et 1948), modifie profondément cette opinion occidentale, génératrice de confort d'esprit. Il est cependant à craindre que l'excès de preuves et l'abondance d'arguments ne nuise quelque peu, selon la règle, à l'objectif poursuivi ici par l'excellent auteur du *Socialisme suédois*.

« En l'état actuel, la Banque de Finlande fixe le taux du rouble, par rapport au mark finlandais, sur la base du cours du rouble établi par la Banque d'Etat de l'URSS. » Et plus loin nous lisons : *« C'est en tenant compte de toutes ces situations qu'elle* [la Finlande] *élabore une politique indépendante. »* Quoi qu'il en soit, le droit de propriété est ici tout « occidental », et le communisme en recul (en partie au profit des Verts) ; les échanges se font, pour 75 %, avec les pays occidentaux.

Remarquable, l'essor économique et industriel. Selon certaines sources, le PIB par habitant est un peu inférieur à celui de la France. Selon d'autres, un peu supérieur. Mais combien contestable l'avantage, pour le pays acquéreur, du « pétrole cher ». Cette idée est conforme, il est vrai, aux sophismes émis dans l'Hexagone sur l'emploi, par les personnalités les plus éminentes et par l'opinion publique, sophismes à la source même des deux millions et demi de chômeurs.

En dépit de l'angélisme flottant, excellente mise au point dotée d'une préface du général Fernand Gambiez.

★ *L'Harmattan*. Paris, 1986. 21,5 cm, 153 pages, 85 francs.

BENAMOUR LAHRICHI NEZHA

Energie et tiers-monde non pétrolier. De la problématique générale à l'étude du cas marocain.

Lors du premier choc pétrolier en 1973, les pays occidentaux profondément touchés ne se sont guère souciés des pays pauvres non pétroliers, se consolant, en somme, de la décolonisation, Algérie exceptée. C'est sur le plan le plus général que se place la jeune Marocaine, que l'éditeur n'a pas jugé utile de nous présenter, mais qui, inspirée d'une certaine façon par Samir Amin, nous fournit une remarquable vue dans le temps et l'espace, remettant plus ou moins en cause les principes, quelque peu sacrés, de la division internationale du travail.

Puissamment documentée, cette histoire du pétrole : domination initiale des compagnies occidentales, révolte de Mossadegh (1953) en Iran, avènement de la Libye et de l'Algérie, et création de l'OPEP en 1960, accords de Genève et de New-York, en 1972, suivis du premier choc pétrolier, qui ébranle non seulement le consommateur, mais aussi le cartel.

Ce rappel général confirme l'évidence longtemps contestée : les pays consommateurs ont intérêt à imposer fortement les carburants et produits pétroliers, sinon cet impôt sera établi en amont à leur détriment. Si le premier choc pétrolier profite largement aux producteurs, le second prête à discussion, sinon à regret.

En deuxième partie, diverses considérations sur le marché, notamment sur la recherche d'énergies nouvelles. Conclusions quelque peu optimistes, attardées sur l'énergie solaire.

La troisième partie concerne le Maroc. Les remarquables efforts de prospection de pétrole (sondages jusqu'à 17 000 mètres) n'ayant pas eu le succès attendu, cet échec a donné lieu aux hypothèses les plus extravagantes de faible désir de succès. L'hydraulique présente d'importantes ressources, mais le coût de l'électricité ainsi obtenue est élevé. En outre, la déforestation est cause d'érosion. Nous concluons par l'appel classique à « un autre développement » dont la marche demanderait à être précisée.

★ *Editions maghrébines*. Casablanca, 1985. 22 cm. 840 pages.

MARIE-CHRISTINE GUENEAU

Afrique : les petits projets de développement sont-ils efficaces ?

Dans l'imposante bibliothèque consacrée au développement, la plus grande partie des ouvrages se placent dans l'optique macro-économique, nationale et même internationale. Il s'agit ici, au contraire, nous décrit la chercheuse du Comité français contre la faim, de projets concrets, localisés, en vue de diffuser de meilleures techniques productives. C'est, le plus souvent, l'œuvre d'organisations non gouvernementales (ONG) ; plusieurs centaines ont été reconnues par le ministère de la coopération.

Dès le départ, condition délicate : pour progresser, une petite collectivité doit avoir dépassé le stade de la misère. C'est notre classique distinction, au dix-neuvième siècle, entre misère et dénuement. Deux opérations bien différentes, la conception d'un progrès et son acceptation par les paysans intéressés.

Tout progrès suppose une mise de fonds initiale. Entre la charité simple et le placement capitaliste se situent des opérations intermédiaires (l'« épargne-développement »). Nous suivons ainsi trois phases : démarrage d'un projet (conception), organisation, exécution.

Les obstacles les plus inattendus pouvant surgir faute de connaissance du « terrain », les progrès « parachutés » courent toujours quelques risques, même s'ils doivent assurer la satisfaction d'un besoin dûment exprimé. A titre d'exemple, ne pas confier l'apiculture à des jeunes...

Le don, la gratuité, présentent, comme chez nous, de sérieux dangers, en suscitant un comportement de passivité. La Fontaine avait bien présenté le sujet. Les projets appartiennent à trois catégories : commerce, banque, production agricole et pêche. Trois sortes de résultats aussi : monétaires, économiques et sociologiques.

Faut-il souhaiter une meilleure coordination entre les ONG ? La réponse n'est pas évidente. En fin d'ouvrage est posée, en outre, la question de la collaboration avec l'Etat, jusqu'ici redoutée. Risque de bureaucratie ? Le terme n'est pas prononcé, mais...

★ *L'Harmattan*, Paris, 1986. 21,5 cm, 227 pages, 110 F.

JEAN-PIERRE MASMEJAN

La République des commis

La critique contre l'augmentation du nombre des fonctionnaires remonte à Charles IX et sans doute bien plus haut. Cette observation ne signifie pas qu'il s'agisse d'une simple manifestation rituelle, propre à soulager un peu l'esprit. Encore faudrait-il qu'elle s'accompagne d'un examen profond et de la recherche de solutions pratiques. Quatre impasses, est-il précisé : financière, économique, sociale, politique. Peut-être vaudrait-il mieux quatre issues.

Le débat récent sur les prélèvements obligatoires est peut-être moins précis que ces vues, mais plus efficace. Utile eût été, en tout cas, une présentation des besoins, en Suisse et en France, dans les domaines de la santé et de l'enseignement. Il est largement question de pouvoir, de droit, de nomenklatura, mais non de durée de travail, terrain sacré.

★ *Editions de l'Aire*. Lausanne 1986. 21 cm, 206 pages.

ALAIN GELEDAN

Economie. Le cours de terminale B, en quinze synthèses

Les observations sur un tel ouvrage peuvent porter sur la forme, la clarté, plus encore que sur le fond. Sur celui-ci, en effet, nous retrouvons, avec plus de résignation que de surprise, les erreurs, illusions et dogmes des vues économiques contemporaines, en particulier, sur l'inévitable emploi. Bien présents aussi les dogmes classiques sur le cycle long de Kondratief, sur le take-off, etc. A peine un peu d'affliction supplémentaire.

La démographie, heureuse surprise, est ici bien en place, mais aucune pyramide des âges ne permet de saisir le mécanisme. Pour la baisse des naissances, à partir de 1965, lacune bien excusable puisqu'elle est le fait de plus d'un démographe : la diffusion sans obstacle de la pilule stérilisante est survenue à une époque où le nombre de grossesses non désirées était important, comme le montraient les enquêtes réalisées dans les maternités.

C'est surtout sur la forme, sur la façon de transmettre que peuvent, dans un tel ouvrage, porter les critiques ; l'effort d'adaptation est ici aussi notable qu'insuffisant. Le risque est sérieux d'abandon simple par l'élève, ou d'efforts de pure mémoire. Le jeune de terminale B voit-il bien la relation entre ces textes sévères et la vie qui se déroule autour de lui ?

Il a certes droit à toutes les indulgences, cet enseignement qui, encore dans l'enfance, a lui-même tout à apprendre.

★ *Belin*, Guide plus, Paris, 1986. 21 cm, 468 pages, 76 F.

BIBLIOGRAPHIE

L'économie française a besoin d'immigrés clandestins

« *La migration clandestine n'est pas inutile, car, si l'on s'en tenait à l'application stricte des règlements et des accords internationaux, nous manquerions de main-d'œuvre* », disait en 1966 l'ancien ministre Jean-Marcel Jeanneney. Vingt ans après, Yann Moulier Boutang, Jean-Pierre Garson et Roxane Silberson publient une étude selon laquelle « *renvoyer les clandestins créerait plus de chômage que cela ne libérerait d'emplois* » ; « *s'il y en a en France, c'est avant tout parce que des chefs d'entreprise font appel à eux* ».

Les immigrés clandestins sont surtout appréciés pour leur « *disponibilité* », leur « *docilité* » à travailler le temps demandé dans une journée, une semaine, un mois. Au moment des récoltes, les agriculteurs ont besoin d'une grande quantité de main-d'œuvre « *pendant un laps de temps très court* ». Les activités de services (travail domestique, démarchage publicitaire) et surtout le tourisme (commerce de détail, hôtellerie et restauration) ont des besoins en main-d'œuvre à des moments où les travailleurs légaux « *ne travaillent plus, du fait de la législation sociale* ».

De la même façon, dans la confection, « *pour augmenter les profits, les grossistes attendent les salons pour passer commande aux ateliers de production, qui ne disposent que de trois à six semaines pour organiser la production* ». Le coût croissant des transports favorise la tenue d'ateliers « *à structure familiale* » en France, d'autant plus que « *le phénomène de déclassement qu'organise sciemment la mode interdit les grandes séries sur lesquelles les économies d'échelle réalisées par les nouveaux pays industrialisés se font sentir* ».

Dans le bâtiment et les travaux publics, la nécessité est forte également d'avoir une main-d'œuvre disponible : en raison de « *la discontinuité d'activité liée au climat ou aux règles de passation des marchés publics. Des entreprises ont désalarié formellement des employés tout en gardant des liens réels de sous-traitance avec eux* ». Ce sont parfois d'ex-clandestins qui prennent leur licence d'artisan et qui utilisent des étrangers illégaux.

L'impact sur les salaires est un cercle vicieux : « *Plus les illégaux apparaissent, moins les syndicats sont présents, donc plus les conditions de travail se dégradent, ce qui provoque un appel croissant à une main-d'œuvre infériorisée.* » Paradoxalement, tous le moyens mis en œuvre pour empêcher la présence de clandestins en France contribuent à la reproduction des facteurs d'appel de cette main-d'œuvre illégale.

La complicité entre l'Etat et les employeurs d'immigrés clandestins serait réelle. Comment toucher à la mode, qui représente un poste non négligeable dans les exportations françaises ? « *Les contrôles aux frontières ou les sanctions contre les employeurs sont inefficaces. Leur objectif réel n'est pas de supprimer le travail clandestin des étrangers, mais de les cantonner sciemment dans certains secteurs. Les inspecteurs du travail réfléchissent à deux fois dans le cas où il est flagrant que l'emploi « français » apparaît lié à l'emploi « immigrés clandestins.* »

FRANÇOIS KOCH.

★ *Economie politique des migrations clandestines de main-d'œuvre (comparaisons internationales et exemple français)*. Publisud. 276 pages, 138 F.

Canada : à la recherche de capitaux

(Suite de la page 17.)

Mme Barbara McDougall, qui ne s'occupait pas alors de privatisation – c'était M. Robert de Cotret, président du conseil du Trésor, l'équivalent d'un superministre des finances, – a compris la leçon en reprenant le dossier en juin dernier. Elle fournit maintenant au Parlement et à la presse beaucoup d'éléments d'information.

Fonctionne – de façon satisfaisante – un comité de privatisation et de réglementation comprenant onze ministres et conseillé financièrement par la firme Salomon Brothers, qui aide à évaluer le prix des entreprises à vendre. La décision de privatiser ou non est prise par ce groupe et par le ministre de tutelle. Elle est rendue définitive par le premier ministre.

Après la vente de Canadian National Route et des Pêcheries du Canada en avril 1986, ce fut l'annonce le 18 août dernier du rachat prochain de Canadair par la firme Bombardier, pour 120 millions de dollars. Cette privatisation est la septième, mais la première de Mme Barbara McDougall. Elle devra être ratifiée par le Parlement. Tel est l'état des lieux, la prochaine opération importante à attendre étant la vente de Téléglobe.

Aucun complexe à cet égard

Si le rachat de De Havilland par Boeing a laissé un mauvais souvenir, le gouvernement – ou plutôt le ministre de la privatisation – n'exclut pas du tout qu'une société étrangère prenne de nouveau le contrôle d'une firme publique canadienne. Tous les membres du gouvernement ne sont peut-être pas enthousiasmés par une telle perspective, mais Mme Barbara McDougall ne nourrit aucun complexe à cet égard : difficile, dit-elle en substance, de faire des pieds et des mains pour attirer les investissements étrangers, alors qu'on hésiterait à vendre une entreprise publique parce que la meilleure offre (prix et crédibilité) émanerait d'une société étrangère. Nous avons besoin de capitaux.

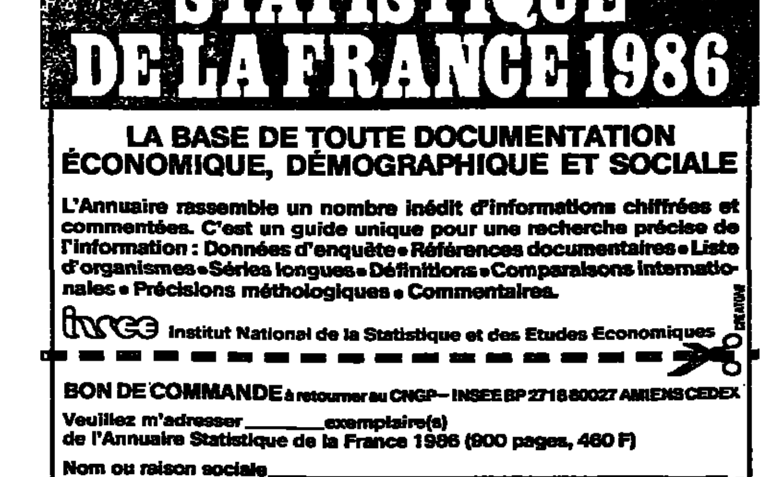
Une opinion quasi unanime

Une telle position marque incontestablement un tournant puisque le secteur public apparaissait jusqu'ici comme un rempart contre la mainmise américaine. Mais le ministre de la privatisation n'a pas tort de parler d'un manque de capitaux : les besoins de financement du Canada sont deux fois plus élevés que dans les autres grands pays, Italie exceptée. De plus, les privatisations réalisées à ce jour semblent donner de bons résultats en termes d'activité et d'emplois.

De Havilland se porte maintenant bien. En juin dernier, la firme a reçu commande de 42 appareils Dash 8 pour une valeur de 400 millions de dollars, ce qui porte à 132 le nombre d'avions à construire : deux ans et demi de travail. Si Boeing n'était pas venu, que serait devenu De Havilland, souligne-t-on à Ottawa ?

Quant à Canadair, l'opinion est quasi unanime : son rachat par la très dynamique société Bombardier est une bonne chose. La firme est en effet canadienne et même québécoise. De plus, Bombardier a montré depuis quinze ans sa faculté d'adaptation. La société s'est largement diversifiée : d'abord fabricant de motos des neiges, elle a décroché, en 1982, un contrat de 825 voitures pour le métro de la ville de New-York, tout en gagnant de l'argent – ce qui n'est pas si facile aux Etats-Unis, quand il s'agit de matériel ferroviaire.

ALAIN VERNHOLES.



La chronique de Paul Fabra

L'échec de Reagan

IL serait très injuste de comparer les résultats de la politique économique de M. Ronald Reagan et ceux de la politique de Mme Thatcher. Aux Etats-Unis, le chômage a reculé de façon spectaculaire; plusieurs millions d'emplois *ont été créés*. En Grande-Bretagne, le pourcentage des chômeurs dépasse 12 %, *beaucoup plus* que lorsque l'actuel premier ministre s'est installé au 10 Downing Street, au mois de juin 1979. Si l'inflation a fortement diminué *en Grande-Bretagne*, elle est encore de l'ordre de 4 % en rythme annuel; de *l'autre côté de l'Atlantique*, la hausse des prix à la consommation, calculée sur les *derniers douze mois*, est de l'ordre de 0 %.

Cependant, bien que des considérations locales aient dominé les dernières *élections américaines — mais c'est toujours le cas, —* il est impossible de ne pas y voir *un clair message de désapprobation* à l'égard de l'administration au pouvoir. *Le président Reagan* a parcouru 22 000 kilomètres pour soutenir les candidats se *réclamant* du Parti *républicain*. Il aurait sans doute persuadé plus efficacement les électeurs *de ne pas redonner*, comme ils l'ont fait, la majorité du Sénat *aux démocrates s'il avait été en mesure*, sans bouger de son fauteuil de la Maison Blanche, *de présenter un bilan plus favorable* de l'économie américaine.

Il y a six ans, le président avait fait campagne en reprochant, notamment et *avec quelle vigueur ! à l'administration* précédente d'avoir été incapable de *remettre l'Amérique durablement sur* le chemin de la croissance. Les Américains *lui ont rendu aujourd'hui la monnaie* de sa pièce sans pour autant, il faut le *reconnaître et même le souligner*, le désavouer. C'est un fait que la plupart *des démocrates élus se sont présentés* comme des modérés. Le centième *Congrès sera, certes, plus à gauche* que le précédent, mais l'empreinte marquée par Ronald Reagan n'est pas effacée. Depuis 1980, c'est l'ensemble du corps politique qui s'est déplacé vers les positions du conservatisme.

Il est frappant de constater l'inquiétude qu'inspirent, aux amis du président Reagan en premier lieu, les perspectives médiocres de l'économie. L'idée est encore assez largement répandue en France qu'en fait de dynamisme nous avons une bonne longueur de retard en Europe par rapport aux Américains. Telle n'est pas l'impression qui se dégage des contacts pris à Washington, dans les cercles officiels, et à New-York, dans les milieux d'affaires et les banques. Dans un pays où le langage de la statistique est devenu une seconde nature, on y fait remarquer que, *« depuis neuf trimestres consécutifs, le taux moyen d'expansion n'a pas dépassé 2 % ».*

« Je m'inquiète, dit le vice-président *du Système de réserve fédérale*, Manuel Johnson, considéré comme un homme du président placé aux côtés de Paul Volcker, *de voir un taux d'expansion si bas, non seulement au Japon, chez nos alliés européens, mais aussi aux Etats-Unis. »* C'est un fait, selon Henry Kaufman, le célèbre économiste de la grande firme d'investissement de Wall Street, Salomon Brothers, que les entreprises *« hésitent à s'engager à long terme pour investir ».* Le vaste secteur de la construction, qui commande indirectement un cinquième de la production nationale, stagne ; il n'aurait des chances de se ranimer qu'en cas de nouvelle et significative baisse des taux d'intérêt hypothécaires, étant admis que rien ne pourra empêcher une sévère crise dans le secteur de la construction des bureaux, où une offre surabondante — résultat des avantages fiscaux exorbitants consentis au cours des années précédentes — pèse déjà lourdement sur le marché.

La campagne électorale aura été une occasion supplémentaire pour l'agriculture de montrer ses plaies. C'est un fait que, malgré la formidable augmentation des subventions accordées au cours des dernières années, les producteurs de la terre sont nombreux à se trouver dans une situation véritablement dramatique. Un cas parmi des dizaines de milliers d'autres : telle femme d'agriculteur, qui travaille comme pompiste, ne pouvait retenir ses larmes quand le journaliste de la télévision l'a fait parler sur l'inévitable abandon de l'exploitation familiale, naguère très prospère.

L'AGRICULTURE n'occupe peut-être que 4 % de la population active. De ce chiffre, on a longtemps tiré l'idée que cette activité « primaire » ne joue plus un rôle déterminant dans la nation. Rien n'est plus inexact. Elle est la principale composante du vaste secteur de l'agro-alimentaire, lequel représente entre 15 et 20 % de toute l'économie. Elle étend ses activités sur d'immenses espaces, menacés de se transformer en désert.

Cependant les agriculteurs reprochent à l'administration de M. Reagan de les avoir acculés à la surproduction. Les républicains, contrairement à leurs discours, ont joué avec les lois du marché encore plus maladroitement que leurs prédécesseurs. L'endettement de la profession est considérable. L'ensemble des « fermiers » devraient quelque 350 milliards de dollars, un tiers de cette somme à des organismes officiels, les deux autres tiers à des banques. Ainsi les 200 à 220 milliards de créances que celles-ci détiennent sur les agriculteurs représentent-ils presque le double du montant des créances qu'elles ont sur les pays d'Amérique latine.

Si demain les Mexicains, les Brésiliens, les Argentins, les Vénézuéliens venaient à répudier une partie de leurs dettes, les débiteurs du Middle-West réclameraient, à n'en pas douter, à être déliés immédiatement des leurs. C'est sans doute la raison principale pour laquelle les banques tiennent par-dessus tout à sauvegarder la fiction selon laquelle les dettes latino-américaines seront intégralement remboursées.

Il est difficile de mesurer l'effet que peuvent produire les déclarations officielles sur le public auquel elles sont destinées. Pendant les quatre années du premier mandat de Ronald Reagan, les Américains ont entendu leur président déclarer qu'*« un dollar fort est le symbole d'une Amérique forte ».* Le secrétaire au Trésor du même président Reagan, depuis janvier 1985, l'habile politicien James Baker, n'a pas hésité au cours des derniers mois à exercer publiquement un chantage à la baisse de l'ancien symbole pour arracher telle ou telle concession aux Allemands ou aux Japonais. C'était déjà de cette façon peu glorieuse que le secrétaire au Trésor du président Jimmy Carter, Michael Blumenthal, voulait soutenir l'industrie américaine. Les propos ouvertement protectionnistes tenus par les démocrates peuvent-ils paraître aux yeux des électeurs plus défaitistes ?

Le parallèle avec les difficultés dans lesquelles se débat encore moins glorieusement le chancelier de l'Echiquier britannique est-il totalement dépourvu de fondement ? La livre sterling vient, elle aussi, de reculer sur tous les marchés, alors que Mme Thatcher, pendant les deux premières années et demie de son gouvernement, l'avait laissée monter jusqu'à des niveaux tout à fait raisonnables.

AINSI l'économie américaine est-elle plus que jamais une économie d'endettement. Les activités les plus fondamentales doivent y être soutenues à coups de crédits. Or le crédit, malgré la baisse des taux d'intérêt, reste cher. Si, *par suite de la désinflation* qui tourne à la déflation sur plusieurs *grands marchés, dont celui des* denrées agricoles, les prix sont orientés *à la baisse, les producteurs se trouvent* pris à la gorge. Dans beaucoup d'industries, *les entreprises américaines se sont* laissé distancer par leurs concurrents *étrangers.*

Beaucoup des initiatives prises par *l'administration Reagan sont allées dans* le bon sens. La réforme fiscale récemment *votée atteste l'importance de* l'œuvre législative accomplie. Toutefois, *la situation dans laquelle se trouve l'éco*nomie des Etats-Unis et le mécontente*ment qu'elle provoque tendent à mon*trer que les meilleures décisions ne *suffisent* pas si la politique économique et monétaire ne parvient pas à rétablir durablement les conditions générales propres à favoriser un développement régulier de l'activité : en tout premier lieu, la stabilité monétaire et le bas niveau des taux d'intérêt. Aussi longtemps que ces conditions ne seront pas réunies, il sera impossible d'obtenir une réduction significative du déficit budgétaire. La majorité démocrate du Congrès le découvrira sans doute bientôt.

Japon : quand les cheminots sont « réactivés »

(Suite de la page 17.)

Tous les contrats d'emploi prendront fin automatiquement le 1er avril prochain. Le ministère des transports établira la liste des employés qui pourront être repris par les nouvelles sociétés, mais toutes les conventions collectives existantes seront abolies, et les syndicats ne seront pas consultés. En d'autres termes, les employés de l'ancienne compagnie des chemins de fer seront placés devant une alternative : un nouveau contrat à prendre ou à laisser. Il est évident que dans l'élaboration des listes du personnel à réembaucher entrera en ligne de compte le « bon esprit » et que les militants syndicaux seront en priorité écartés.

Le mauvais procès

Si le problème des JNR est réel, il n'en est pas moins fait un mauvais procès à une compagnie de chemins de fer qui est citée en exemple pour son efficacité : en un an, le retard le plus important enregistré par les trains des JNR a été de cinquante-quatre secondes.

En outre, les comptes d'exploitation seraient pratiquement équilibrés si le budget n'était grevé par des dépenses dont la compagnie n'est pas responsable.

Depuis sa création en 1949, les JNR ont été systématiquement utilisés par le pouvoir (membres du gouvernement et parlementaires) à des fins politiques. Les parlementaires ont fait construire nombre de lignes ou de raccordements qui ne s'imposaient pas afin de consolider leur position électorale, et le gouvernement a utilisé les JNR comme destinataires privilégiés de travaux publics sur lesquels la compagnie nationale n'avait pas son mot à dire.

En 1964 a été créée, sous l'égide de l'ex-premier ministre Tanaka qui faisait alors sa fortune en spéculant sur les terrains destinés à la première ligne du Shinkansen, une régie de construction des lignes de chemin de fer. Celle-ci, sans consulter les JNR, construisait des lignes que la compagnie avait ensuite pour mission d'exploiter.

Ces travaux constituaient en réalité de solides sources de revenus pour les hommes politiques : non seulement étaient systématiquement retenus les projets les plus chers même si leur utilité ne s'imposait pas — ce fut le cas du tunnel de 54 kilomètres reliant Honshu à l'Hokkaido dont on sait maintenant qu'il n'est pas rentable, — mais encore la plupart d'entre eux étaient effectués par des sociétés liées au monde politique.

Ces pratiques expliquent le montant impressionnant du déficit des chemins de fer. Elles laissent entières la question du règlement des dettes à long terme et celle de la part du fardeau qui reviendra au bout du compte aux... contribuables.

Conseiller privé de M. Nakasone, l'économiste Hiroshi Kato, qui est à l'origine du rapport sur la privatisation des chemins de fer, estime pour sa part que la faillite des JNR est *« symptomatique de l'échec de l'idée même d'entreprise publique au Japon ». « Cette idée a été imposée par les forces d'occupation américaines*, nous dit-il, *mais dès 1964 les JNR ont commencé à être en déficit. A cinq reprises, la direction a tenté des réformes qui ont échoué.*

» Non seulement les JNR étaient l'instrument du pouvoir politique, mais encore ils étaient manipulés par un mouvement syndical irresponsable qui pensait que l'Etat-patron ne pouvait pas faire faillite. Pour remédier à la situation, il fallait s'attaquer à ses causes et soustraire les JNR à l'appétit des politiciens et à la démagogie des syndicats. »

Une décision politique

Le gouvernement Nakasone semble avoir délibérément exclu l'hypothèse d'une réforme du statut des JNR. Selon l'économiste Shigeto Tsuru, la commission de réforme des JNR n'a jamais cherché à remédier aux causes structurelles du déficit ni à individualiser les responsabilités : *« Cette privatisation relève d'abord d'une décision politique et ce n'est qu'après qu'on a cherché à la rationaliser »* estime-t-il.

La privatisation des chemins de fer japonais, telle qu'elle est conçue par le gouvernement, pose en réalité deux problèmes politiques.

D'une part, il est clair que, le gouvernement n'entendant imposer aucune obligation aux sept entreprises qui exploiteront le réseau des JNR, le transport ne relèvera plus au Japon du service public, mais sera fonction de questions de rentabilité. Concrètement, cela signifie la fermeture de lignes déficitaires, mais qui pouvaient néanmoins avoir un intérêt public (on prévoit la fermeture de 5 à 6 % du réseau actuel).

D'autre part, il faut régler le sort de ce qui relève actuellement du bien public, en particulier les terrains appartenant aux JNR. Derrière la privatisation se profile en réalité une énorme opération de spéculation foncière dans laquelle les grands groupes et le monde politique sont parties prenantes.

La privatisation des chemins de fer japonais s'inscrit aussi dans le cadre d'une vaste offensive menée par le gouvernement contre les syndicats du secteur public visant à affaiblir au maximum la grande confédération Sohyo.

M. Kaoru Ota, qui fut président de Sohyo pendant une dizaine d'années, ne mâche pas ses mots : *« L'offensive contre Kokuro marquera la fin d'un mouvement syndical digne de ce nom au Japon. » « Les « purges rouges » ont commencé »*, affirme-t-il, faisant référence à la chasse aux communistes entreprise par MacArthur à la suite de la tentative de grève générale de février 1947.

Des six centrales syndicales représentant les employés des chemins de fer, Kokuro a été, avec la centrale communiste, la seule à être résolument hostile à la privatisation. Consciente cependant de l'hémorragie dans ses rangs provoquée par les pressions de la direction (depuis avril Kokuro a perdu 20 000 adhérents), elle avait adopté une attitude plus attentiste pour concentrer sa lutte sur le maintien de l'emploi.

Mais le 10 octobre dernier, le congrès national de Kokuro votait à une large majorité contre la politique de coopération avec la direction, et l'aile gauche du syndicat était portée à sa tête. Partisan de la ligne dure, le nouveau président, M. Satoshi Roppongi, estime que la seule chance pour le syndicat est de faire appel à l'opinion publique.

« Dans l'immédiat nous n'envisageons pas de grève, précise M. Roppongi. *Celle-ci serait mal accueillie par une opinion publique qui, depuis deux ans, est l'objet d'une vaste campagne de presse, orchestrée par le gouvernement et le patronat, contre les cheminots. »*

La *radicalisation* de Kokuro semble en réalité un combat d'arrière-garde. *« Nous n'avons pas d'armes »*, reconnaissent ses dirigeants. *Le syndicat est en* outre politiquement isolé. Il est soutenu par les communistes, mais les socialistes ont adopté une position mitigée : *ils sont* hostiles à la division des JNR, mais favorables à la création d'une société d'économie mixte.

A la base, la force de Kokuro s'effrite. A la gare de Shinagawa, par exemple, il n'y a plus de dirigeants syndicaux : quinze sont en *« rééducation »* et les autres ont quitté la centrale pour essayer de conserver un emploi.

PHILIPPE PONS.

Sports

VOILE : la Route du rhum

Formule magique

Dans la nuit du 9 au 10 novembre, alors que les concurrents étaient encore très groupés, la course a connu ses premiers incidents. Le catamaran *FNAC* a chaviré, mais son skipper, Hervé Cléris, a pu être récupéré par un hélicoptère. Peu après, le trimaran *Nems-Luang* de Paul Vatine était heurté par un cargo et devait faire demi-tour vers Brest, tandis que le maxi-catamaran *Charente-Maritime II* de Pierre Follenfant était remorqué jusqu'à Roscoff à la suite d'un problème de haubans.

SAINT-MALO
de notre envoyé spécial

« Un homme, un bateau et l'océan » : la formule de Blondie Hasler, créateur en 1960 de la première course transatlantique en solitaire, reprise en 1978 pour la Route du rhum lorsque les Britanniques inquiets de la démesure de certains voiliers, décidèrent d'en limiter la taille, n'a rien perdu de sa magie. Homme de spectacle, ancien collaborateur de Bruno Coquatrix à l'Olympia, Michel Etevenon a toujours su, mieux que quiconque, soigner sa mise en scène.

Toute la semaine, un sens giratoire pour piétons avait dû être établi sur le ponton aménagé sur le bassin Vauban pour canaliser la foule venue voir de très près les voiliers futuristes rassemblés au pied des remparts historiques de Saint-Malo. Comme lors des deux précédentes éditions, cette foule, évaluée à deux cents mille ou trois cent mille spectateurs, s'était agglutinée dimanche 9 novembre à la pointe de Grouin pour le départ, et surtout au cap Fréhel, ultime bouée à virer avant la Guadeloupe.

Depuis la première Route du rhum, son promoteur a certes toujours été servi par les circonstances de la course. Ce fut d'abord en 1978 la « victoire historique » dans une transat d'un multicoque, le petit trimaran jaune du Canadien Mike Birch, venu coiffer à moins d'un mille de l'arrivée le grand monocoque sombre de Michel Malinovski, battu de 98 secondes. Puis, dans les heures et les jours suivants, la dramatique et mystérieuse disparition d'Alain Colas.

Pour avoir bien vite compris que le rêve et le mystère des courses transocéaniques ne pouvaient s'éterniser, Michel Etevenon a su privilégier, dès la deuxième édition, les moyens de transmission pour permettre aux médias de magnifier l'effort quotidien des solitaires confrontés à l'océan sur des voiliers atteints de gigantisme. Ainsi, après le naufrage en direct du *Prao* de Guy Delage sur la ligne de départ, le public avait pu vivre en 1982 le sauvetage de l'Australien Ian Johnson par Olivier Moussy, devenu le saint-bernard des mers. Puis les angoisses de Marc Pajot, dont le catamaran *Elf-Aquitaine* volait vers la victoire avec une poutre fissurée qui pouvait céder à chaque instant.

Les hallucinations de Caradec

Héros malheureux de la précédente Route du rhum, Loïc Caradec a certes une belle revanche à prendre pour sa dernière course. Privé d'électricité et donc de pilote automatique dès le départ, sa traversée de 1982 vers les Antilles était devenue, par manque de sommeil, un calvaire peuplé d'hallucinations. Ainsi avait-il « vu » successivement à son bord des amis venus ranger le bateau, puis une vache dans le cockpit et enfin une 305 sur le pont. *« Je me disais seulement que ceux qui m'avaient fait cette farce devraient débarquer tout ça avant l'arrivée »*, raconte-t-il.

Très motivé, il a cette fois pris le meilleur départ. Par un vent de 30 à 40 nœuds soufflant de plein sud, qui a rapidement provoqué le démâtage du catamaran *Lada-Poch. Royale*, avec son mât-aile de 60 mètres carrés et sa grand-voile à peine hissée à mi-mât, a vite creusé l'écart avec ses concurrents. Il virait en tête à la bouée du cap Fréhel, après 17,9 milles de course parcourue à près de 20 nœuds de moyenne.

Au moment de mettre le cap au large dans une mer qui allait se creuser avec les coups de vent attendus à la sortie de la Manche, Loïc Caradec avait déjà la confirmation que le danger pour les maxi-catamarans pourrait venir des trimarans, puisqu'il était alors talonné par un trio composé de Philippe Poupon (*Fleury-Michon VIII*), de Paul Vatine (*Nems-Luang*, l'ex-*Umupro-Jardin*, vainqueur de la Transat anglaise en solitaire en 1984 avec Yvon Fauconnier) et d'Eric Tabarly (*Côte-d'Or II*), bien décidé, semble-t-il, à éprouver dès le départ un bateau qu'il n'a pas eu le temps de rôder.

GÉRARD ALBOUY.

Minitel

Route du rhum en direct

Par Minitel, *le Monde* diffuse chaque jour l'information en continu. Un spécial Route du rhum permet de suivre les concurrents en direct : le fil *AFP* de la course, les cartes, les classements, la météo marine. 3615, taper LEMONDE.

CYCLISME : les adieux de Bernard Hinault

Le dernier coup de pédale

Ponctuel et anticonformiste, Bernard Hinault a réussi sa sortie, comme il avait réussi sa carrière.

Quittant la semaine sportive à la date qu'il avait lui même fixée... il y a cinq ans, il a su éviter les pièges du déclin et il a épargné au public les interminables tournées d'adieu. Tout avait été réglé en deux jours. Mais, quel week-end ! A Quessoy, le village breton où il a choisi de vivre, le plus grand routier de sa génération a organisé, samedi 8 et dimanche 9 novembre, une vaste fête à laquelle il voulait donner un ton original. Cette fois encore, il a gagné.

Après avoir visité l'exposition vélocipédique, où le Blaireau côtoie la draisienne, et suivi une pittoresque course réservée à des équipes mixtes — une innovation, — les quelque trente mille personnes présentes à Quessoy ont assisté aux derniers coups de pédale du champion, coups de pédale laborieux sur un terrain détrempé par les pluies récentes.

Bernard Hinault s'était personnellement chargé de dessiner le parcours et il l'a tracé sans concession. Ce cyclo-cross des adieux ne fut d'ailleurs pas une course de complaisance. Distancé dès les premières difficultés, par les spécialistes que sont Thévenard et Gayant, Hinault, un tantinet congestionné, a serré les dents pour terminer à un rang modeste, mais conforme à son image, il s'est battu comme il l'aurait fait dans un championnat du monde.

« Je ne regrette rien. Il faut savoir s'arrêter », a déclaré l'ancien vainqueur du Tour, en dégustant, selon sa propre expression, le champagne du bonheur. *« Le vélo m'a beaucoup apporté. Cependant, j'ai préparé méthodiquement ma reconversion et j'aurai d'autres moyens de m'exprimer. »* Mais il ne coupera pas les ponts avec le cyclisme puisqu'il aura désormais un rôle dans la société du Tour de France.

Au cours de la conférence de presse clôturant la fête, tandis qu'on distribuait le far breton il devait confirmer ces paroles. Bernard Tapie y fit écho en ajoutant le mot de la fin : *« Raccrocher au faîte de la gloire est la marque du champion lucide et équilibré. De toute façon, ne vous inquiétez pas pour Hinault, il est riche dans tous les sens du terme. »*

JACQUES AUGENDRE.

RUGBY : le premier test France-Nouvelle-Zélande

Alerte noire

Les All Blacks néo-zélandais, qui disputaient, samedi 8 novembre à Toulouse, le treizième test contre les Bleus français, à l'occasion de leur neuvième tournée dans l'Hexagone depuis 1905, se sont imposés pour la dixième fois : ils ont battu l'équipe nationale 19 à 7.

Résultat logique : les Néo-Zélandais avaient dominé l'équipe dirigée par Jacques Fouroux l'été dernier à Christchurch et ils avaient marqué 149 points aux sélections régionales, qui en avaient inscrit seulement 43, au cours des quatre premiers matches de la tournée.

Résultat alarmant : quelques mois avant la première Coupe du monde, qui doit être disputée aux antipodes, les Français, qui ont encore une fois basé leur jeu sur la puissance du pack, se sont avérés incapables de rivaliser avec le rugby de mouvement austral.

Les changements — Estève à l'aile, Mesnel à l'ouverture, Oudarts à la mêlée — annoncés par Jacques Fouroux pour le prochain test, samedi 15 à Nantes, seront-ils à la hauteur de la situation ?

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Heureux Alain Carminati ! Lui, au moins, il ne gardera pas un mauvais souvenir de ce test France-Nouvelle-Zélande. Quand il est sorti du terrain, après avoir reçu un bon coup sur la tête, il ne savait plus ni où il était ni contre qui il jouait. S'en serait-il rappelé, retour dans les vestiaires, que le jeune troisième ligne biterrois se serait sûrement aussitôt cogné le crâne contre les murs ! Quel joueur doué du moindre grain de bon sens aurait-il pu avoir envie de revivre ça, une descente aux enfers du rugby ?

Pourtant le jeu de ces All Blacks-là n'avait rien de bien diabolique. Au contraire, il était d'une simplicité biblique : ils conquéraient le ballon, puis le faisaient circuler le plus vite possible, en le protégeant naturellement. Du rugby comme les entraîneurs aiment en dessiner au tableau noir. Les robustes gaillards de Brian Lochore s'appliquaient à le réaliser. Sans fantaisie. Il n'y même pas parmi eux d'individualités exceptionnelles. Tout coulait de source. C'était l'eau vive d'un torrent au printemps. Un joyeux tumulte !

Pour arrêter ce flot bouillonnant, Jacques Fouroux, l'homme de terrain du quinze de France, avait imaginé de dresser le barrage d'un pack énorme : huit gaillards d'une masse et d'une taille moyennes de 103 kilos et 189 centimètres. Une sorte de ligne Maginot humaine. Elle a connu le même sort que l'autre, en béton. Les All Blacks esquivaient systématiquement le défi de la mêlée. Sauf une fois, quand ils se trouvaient à deux mètres de l'en-but français : à la 66e minute, après un coup de rein collectif, le troisième ligne centre Waine Shelford aplatissait l'essai néo-zélandais. Lorsque les Français se retrouvaient dans la même situation, en fin de match, ils n'ont pas gagné un millimètre. Quelle leçon ! Au début de la guerre de Cent Ans, les chevaliers en armure de Philippe VI avaient été défaits ainsi par les archers d'Edouard III à la bataille de Crécy : trop lourds, trop statiques, ils avaient une guerre de retard.

A Toulouse, les joueurs de Jacques Fouroux avaient un rugby de retard. *« Nous avons été piégés »*, a-t-il dit. Et de quelle manière ! Capitaine d'une équipe qui a gagné le grand chelem 1977, à l'ombre d'un pack de titans, il semble obstinément à la recherche du temps perdu. Résultat : stratégie et tactique périmées. Ces erreurs, qui étaient déjà évidentes lors de la tournée estivale française (trois défaites en quatre matches), apparaissaient d'autant plus nettement à Toulouse que des joueurs comme Daniel Dubroca au talonnage, Jean-Patrick Lescarboura à l'ouverture et Serge Blanco à l'arrière, n'avaient pas leur meilleur rendement.

Compte tenu de la domination territoriale néo-zélandaise, des remises en touche tordues de Pierre Berbizier, des dégagements ratés par Lescarboura et Blanco et des habituelles fautes françaises de placement, le score aurait pu être beaucoup plus sévère. Sans l'énorme travail défensif des trois-quarts, il n'aurait pas été surprenant de voir l'ailier John Kirwan ou l'arrière Kieran Crowley aplatir aussi leurs essais.

Pourtant, tout n'était pas à jeter dans cette équipe de France : l'essai du centre Philippe Sella, concluant une action lancée par la deuxième ligne, avec le soutien de la troisième ligne et le concours des demis, démontrait, s'il en était besoin, qu'il ne faudrait pas trop pousser les Bleus pour qu'ils jouent comme les Blacks.

ALAIN GIRAUDO.

ATHLÉTISME : la crise de la Fédération française

Les bouleversements d'un « statu quo »

« C'est un sale coup pour l'athlétisme français. » Guy Manfredi est amer. Président de la Ligue du lyonnais, il avait pris l'initiative, avec quinze autres ligues sur vingt-quatre, de provoquer une assemblée générale de la Fédération française d'athlétisme (FFA), samedi 8 novembre, dans le but avoué de voter la censure au président Michel Bernard et à son équipe, élus en mars 1985 pour quatre ans. Un déficit de 3,3 millions de francs découvert dans les comptes de la FFA, une cascade de démissions au sein du bureau, une cassure de plus en plus nette entre les élus et la direction technique justifiaient, selon lui, cette volonté de *« faire le point »*.

Au cours d'un débat de deux heures trente minutes, les réquisitoires des opposants, dénonçant l'*« incompétence »* de l'équipe dirigeante, n'ont rencontré qu'une molle résistance, souvent en forme de *mea culpa*. Les « légitimistes » l'ont néanmoins emporté par 2 201 voix contre 1 982. Grâce à l'appui de quelques lignes importantes, donc disposant de nombreuses voix (Flandres, Ile-de-France, Aquitaine), Michel Bernard a sauvé sa tête. Jamais pourtant, continuité n'aura paru plus aventureuse.

Même si Guy Manfredi annonçait, à l'issue du vote, que *« la minorité, tout en restant vigilante, va rentrer dans le rang »*, cette nouvelle péripétie dans la vie de la FFA n'aura pas amélioré *« le climat détestable qui règne au comité directeur »* et que déplorait l'ancienne sprinteuse Chantal Réga. Représentante des athlètes dans cette instance, elle s'était prononcée *« pour une solution radicale »* puisque *« il n'y a pas de volonté commune de collaborer »*. Loin d'apaiser les querelles de personnes, le vote de samedi va provoquer l'éclatement de l'équipe technique mise en place l'an dernier, à l'occasion d'une précédente crise et qui a obtenu, grâce à l'opération Euro 86, de prometteurs résultats aux championnats d'Europe de Stuttgart.

Directeur de la promotion, Guy Guézille avait clairement mis sa démission dans la balance. Il démissionnera. En désaccord avec l'équipe Bernard sur l'approche des sponsors et sur l'utilisation des fonds récoltés, il était partisan que *« les fédérations s'organisent pour maîtriser elles-mêmes le sponsoring, en fonction de leurs besoins »*, alors que le plan de redressement conçu par Michel Bernard prévoit l'appel à une société extérieure.

Alain Piron sur le départ

Ce départ entraînera vraisemblablement celui du directeur technique national, Alain Piron. *« Si cette assemblée traduit la réalité de l'athlétisme français*, dit-il, *est-ce que cela vaut le coup de continuer à travailler ? »* Son opinion est faite : *« Je partirai avec un certain soulagement. »* Pour annoncer sa démission, il attend toutefois d'avoir réuni tous les entraîneurs nationaux jeudi 13 novembre : *« J'en ai entraîné certains dans cette aventure*, dit-il, *je me sens responsable à leur égard ; mais je m'efforcerai de les convaincre qu'il n'est plus possible de continuer. »*

Le président est donc demeuré, mais les forces vives s'en vont, à quelques mois des championnats du monde et alors que s'amorce la phase de préparation olympique. Christian Bergelin, le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, en possession d'un rapport que l'on dit accablant sur le fonctionnement de la FFA, sera-t-il tenté, comme son prédécesseur, Alain Calmat, d'intervenir directement ? A terme, l'athlétisme, en crise perpétuelle et en panne de crédibilité, pourrait souffrir de la disparition annoncée par M. Bergelin du système des *« subventions automatiques »*. Avec 187 F de subvention annuelle par licencié, c'est la discipline sportive la plus aidée. Désormais, ces 187 F, le premier sport olympique devra les mériter.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

TENNIS : le tournoi d'Anvers

Les premiers ECU de John McEnroe

L'Américain John McEnroe a remporté, dimanche 9 novembre, le cinquième tournoi d'Anvers, qui porte cette année le nom de Championnat de la Communauté économique européenne : il a battu en finale le Tchécoslovaque Miloslav Mecir (6-3 ; 1-6 ; 7-6 ; 5-7 ; 6-2). John McEnroe a reçu un chèque de 200 000 ECU (environ 1 360 000 F) dévolu au vainqueur de cette compétition dotée de 920 000 ECU.

ANVERS
de notre envoyé spécial

John McEnroe est le premier joueur de l'histoire du tennis payé en ECU. C'est en effet dans la monnaie européenne qu'a été libellé le chèque au vainqueur. Le dollar, roi du tennis business, s'est ainsi fait ravir la vedette par un rival européen qui n'existe ni sous forme de billets ni sous forme de pièces. L'ECU (European Currency Unit) n'est qu'une unité de compte. Sa valeur (1) se calcule en établissant une moyenne des monnaies de l'Europe des Douze.

Le tournoi d'Anvers, lancé en 1982 par la société Proserv, lui sert de tremplin à partir de cette année. Une monnaie qui veut se faire un nom grâce aux raquettes de John McEnroe, Yannick Noah et autres stars du circuit international, voilà une démarche originale. Il est sans doute difficile d'imaginer que l'Europe puisse se construire en montant au filet. Mais l'ECU, sous l'impulsion de Jacques Delors, président de la Commission européenne, a choisi d'orchestrer habilement sa publicité au bord du court du Palais des sports d'Anvers. Le chèque brandi à bout de bras sur le podium par John McEnroe dimanche soir constitue sa première grande sortie médiatique.

Lors de la prochaine édition du tournoi en 1987 se développera un véritable forum de l'ECU. Le gotha de la finance européenne viendra participer à des conférences, débats, colloques pour mieux faire connaître au public mais aussi à des cadres et des dirigeants ce sigle encore mystérieux. Tout sur l'ECU le matin, pleins feux sur le tennis l'après-midi.

L'initiative va renforcer le caractère singulier de ce tournoi sur invitation qui ne fait pas partie des épreuves officielles du calendrier international mais qui a su se tailler, en cinq ans d'existence, un succès dépassant aujourd'hui les espérances de ses créateurs. Malgré l'absence du numéro un mondial Ivan Lendl, souffrant d'une hanche, de Boris Becker, la star ouest-allemande, qui éprouvait le besoin de souffler, et de l'armada suédoise, patriotiquement mobilisée pour le tournoi de Stockholm, le Championnat de la Communauté européenne a drainé plus de cent quatre vingt mille spectateurs en une semaine. Certes, 60 % seulement des places ont été vendues au public. Le reste a été distribué par le puissant peloton des sponsors qui assurent à l'épreuve sa robuste santé financière. Il n'empêche. Statistiquement, Anvers peut se flatter d'occuper le cinquième rang mondial au hit-parade de l'affluence, derrière Flushing Meadow, Wimbledon, Roland-Garros et Bocca West aux Etats-Unis.

Considéré comme une épreuve pirate par l'autorité sportive internationale du tennis, le tournoi flamand est mal toléré. Ce n'est sans doute pas un hasard s'il a subi cette année la concurrence de Stockholm. Et l'on murmure qu'en 1987 Bercy pourrait chercher à lui faire de l'ombre.

Mais Anvers possède apparemment plus d'un diamant dans son sac. Une nouvelle raquette-trophée a surgi cette année des officines des diamantaires pour remplacer le symbole conquis l'an passé par Ivan Lendl, trois fois vainqueur de l'épreuve. Le bijou 1986, avec ses 6 kilos d'or fin et ses mille six cents diamants pesant 150 carats, est évalué à 1 million de dollars.

Les feux des diamants, pourtant réputés éternels, ne semblent plus suffire au tournoi flamand visiblement à la recherche d'autres quartiers de noblesse. Chèques en ECU, patronage de la CEE, Anvers se range franchement sous la bannière de l'Europe. Pour n'être pas purement sportif, le label n'en est pas moins très officiel.

MICHEL DESFONTAINES.

(1) L'ECU vaut actuellement 6,82 F, le dollar 6,74 F.

Les résultats

Escrime

MASTERS A L'ÉPÉE
à Tauber Bischofsheim

Demi-finales : Schmitt (RFA) b. Srecki (France), 5-6, 6-5, 5-4 ; Mazzoni (It.) b. Kolczonay (Hon.), 5-4, 5-3.

Troisième place : Kolczonay b. Srecki, 5-1, 2-5, 5-4.

Finale : Schmitt b. Mazzoni, 5-4, 5-4.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(seizième journée)

*Nancy et Marseille	0-0
*Bordeaux et Laval	1-1
Toulouse b. *Paris-SG	3-2
*Le Havre et Monaco	1-1
Auxerre b. *Rennes	3-1
*Nice b. Saint-Etienne	1-0
RC Paris b. *Lille	1-0
*Nantes et Brest	0-0
*Toulon b. Metz	2-0
*Sochaux et Lens	0-0

Classement. — 1. Marseille, Bordeaux, 23 pts ; 3. Toulouse, Auxerre, Paris-SG, Nice, 19, etc.

Hockey sur glace

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Nationale 1 A
(douzième journée)

Mont-Blanc b. Grenoble, 7-5 ; Viry-Essonne b. Rouen, 10-8 ; Gap b. Chamonix, 12-4 ; Briançon b. Villard-de-Lans, 6-5 ; Français Volants b. Amiens, 9-4.

Classement. — 1. Mont-Blanc, 24 pts ; 2. Français-Volants, 17 ; 3. Gap, 16, etc.

Judo

CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIORS
(à Leonding)

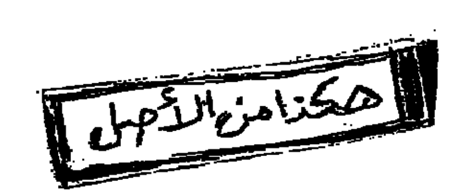
Déjà champion d'Europe et du monde junior, Bruno Carabetta a remporté en moins de 65 kg un nouveau titre européen. Philippe Pradayrol a aussi été consacré en moins de 60 kg. Des médailles de bronze ont été obtenues par Stephane Traineau en moins de 95 kg, Jean-Louis Geymond en moins de 86 kg et chez les jeunes filles par Natacha Belmonte en moins de 66 kg.

Tennis

TOURNOI DE STOCKHOLM

Demi-finales : Wilander (Suè.) b. Forget (Fr.) 6-2, 7-6 (7-3) ; Edberg (Suè.) b. Leconte (Fr.), 6-7 (3-7), 6-4, 7-6 (7-3).

Finale : Edberg b. Wilander, 6-2, 6-1, 6-1.



REPÈRES

Monnaies

Le dong vietnamien fortement dévalué

Le Vietnam a procédé, à la fin de la semaine dernière, à une forte dévaluation du dong, dont le cours officiel, qui était de 15 dongs pour un dollar, a été porté à 80 dongs. La précédente parité du dong par rapport au dollar avait été fixée, en septembre 1985, à la suite d'une dévaluation de 92 % introduite dans le cadre des réformes économiques.

La dévaluation de la semaine dernière fait suite à quatorze mois d'inflation galopante. La monnaie vietnamienne avait perdu, au cours de cette période, plus de 90 % de sa valeur au marché noir, estiment les observateurs.

Le dollar, qui valait 40 dongs en septembre 1985, s'échangeait ces derniers jours, au marché noir, à 430 dongs.

Pétrole

Réunion de la commission des prix de l'OPEP le 14 novembre à Quito

Le comité des prix de l'OPEP se réunira, vendredi 14 et samedi 15 novembre, à Quito, en Equateur. Comprenant le Koweït, qui en assure la présidence, la Lybie et l'Equateur, cette commission a été créée lors de la dernière réunion plénière des pays exportateurs de pétrole en octobre dernier, avec pour objectif de fixer les prix du brut que devra pratiquer l'OPEP.

L'Arabie saoudite, par la voix de son nouveau ministre du pétrole, M. Hisham Nazer, a souhaité un retour à un prix officiel minimal de 18 dollars le baril, contre un cours actuel d'environ 14 dollars. Le roi Fahd a d'ailleurs écrit aux dirigeants des Emirats arabes unis et du Qatar pour leur demander d'appuyer ses efforts pour remonter les prix et tenter d'établir discipline de production et unité de vue au sein des pays du Golfe. M. Hisham Nazer assistera probablement à la réunion de Quito de même que les ministres vénézuélien et iranien, a indiqué M. Santos Alvité, vice-ministre équatorien de l'énergie et des mines. La prochaine réunion plénière de l'OPEP est prévue pour le 11 décembre prochain à Genève. — *(Reuter, UPI, AFP.)*

Transports urbains

Les tarifs seront libérés en 1987

Les tarifs des transports urbains devraient être libérés en 1987. M. Jacques Douffiagues, ministre chargé des transports, a précisé, le 7 novembre, à Nice, à l'occasion des journées annuelles du Groupement des autorités responsables de transport (GART), la façon dont interviendra cette libération « progressive ».

« C'est au vu de la capacité des autorités organisatrices et des entreprises de dégager des gains de productivité que la tarification urbaine sera libérée comme l'a été celle des transports scolaires, comme le sera celle des transports réguliers départementaux, car il faut que les recettes améliorent les disponibilités et n'alimentent pas le gouffre du déficit. (...) Que ceux qui se sont si longtemps accomodés de l'encadrement des prix ne viennent pas se plaindre que la libération n'aille pas assez vite ! »

M. Douffiagues a repoussé l'idée de financer les transports départementaux par le biais d'une augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Il a invité les collectivités locales à faciliter la circulation des transports en commun et les entreprises à offrir un service adapté aux besoins de leurs usagers.

La création du grand marché européen

La libéralisation des échanges de services financiers se heurte à de nombreux obstacles

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

D'ici à 1992, un véritable marché commun unifié des services financiers doit être créé. Les produits bancaires, les placements financiers et les contrats d'assurance devront pouvoir circuler librement entre les douze pays de la Communauté européenne. A la liberté d'établissement, déjà acquise, viendra ainsi s'ajouter la *« libre prestation de services »* dans l'espace communautaire européen. Relancé lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Milan, l'objectif est clair. Les voies pour l'atteindre le sont moins.

Le colloque organisé par la Commission européenne, à Bruxelles, du 5 au 7 novembre sur le thème «L'Europe et l'avenir des services financiers», a permis aux experts européens de repérer les multiples conflits d'intérêt qui devront être surmontés. Pour la première fois, en effet, professionnels (banquiers, assureurs, courtiers, agents de change...), universitaires et représentants des pouvoirs publics des douze pays étaient réunis pour débattre des conditions de l'ouverture des frontières dans ce domaine. Tous favorables à la libéralisation, ils n'en ont pas moins exprimé des conceptions différentes.

Condition préalable à la création d'un marché unique des services financiers, la libéralisation des mouvements de capitaux fait naturellement l'unanimité. Satisfait des *« importantes réformes »* d'assouplissement du contrôle des changes engagées récemment par la France et l'Italie, le secrétaire d'Etat adjoint anglais aux entreprises, M. Howard, a exprimé à ce sujet le souhait que *« la directive sur la libéralisation des mouvements de capitaux soit encore adoptée par la Commission avant la fin de la présidence britannique du Conseil »*, C'est-à-dire avant la fin de cette année.

Consignée dans le Livre blanc pour l'achèvement du marché intérieur unique de 1985, la démarche suivie par la Commission fait, en revanche, l'objet d'appréciations divergentes. Les principes retenus sont les suivants : une « harmonisation minimale » des normes prudentielles applicables aux intermédiaires financiers sera recherchée ; le contrôle, à partir de critères communs ainsi définis, sera assuré par les autorités de surveillance du pays où l'établissement financier a son siège social ; une « reconnaissance mutuelle » des produits financiers vendus dans un Etat membre par tous les autres Etats membres permettra alors une libre prestation des services au sein de la Communauté. Les désaccords portent surtout sur les rythmes respectifs et l'ampleur de l'harmonisation et de la libéralisation.

Ainsi l'harmonisation doit-elle être limitée aux normes de surveillance ? Nombre de professionnels ont insisté pour qu'elle concerne également la fiscalité, notamment indirecte, *« de manière à neutraliser les distorsions entre les Etats membres »*, a expliqué notamment M. Delmas-Marsalet, directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations. Craignant qu'elle ne soit source de retard et de difficultés supplémentaires, les représentants de la Commission ont répondu en estimant que, en tout état de cause, *« l'harmonisation fiscale ne devrait pas être une condition préalable à de nouveaux progrès »* dans la voie de l'intégration des marchés.

L'ouverture des frontières ne risque-t-elle pas de diminuer la protection des épargnants, des investisseurs et des déposants ? C'est là un domaine dans lequel *« les autorités françaises seront très exigeantes »*, a indiqué M. Daniel Lebègue, directeur du Trésor français, ajoutant que dans ce domaine *« une harmonisation minimale est indispensable »*. Elle doit porter sur la définition de ratios bancaires, sur un rapprochement des systèmes comptables et sur les modes d'organisation des contrôles. Les représentants de la Commission ont indiqué à ce sujet qu'ils travaillaient, en collaboration avec la Banque des règlements internationaux de Bâle, à la définition de normes prudentielles prenant en compte les nouveaux produits financiers, correspondant souvent à des engagements qui n'apparaissent pas dans le bilan des banques.

Les Anglais très actifs

Pour les banques centrales, l'ouverture constitue également un défi. Si la libre prestation de services financiers au sein de la CEE rend inopérante toute forme de contrôle direct du crédit, *« elle rend aussi plus difficile l'utilisation des instruments traditionnels de la politique monétaire »*, devait souligner l'un des participants.

La volonté politique des gouvernements européens pour réaliser ce marché unique des services financiers a été confirmée par tous les intervenants officiels. Les Britanniques, qui assurent actuellement la présidence des Communautés, soutiennent activement l'action de la Commission dans ce domaine. Les intérêts des « building societies » et des assureurs anglais n'y sont pas étrangers.

La Commission a ainsi soumis au comité économique et financier du Conseil un projet de directive en matière de crédit hypothécaire, *« un modèle »*, a indiqué l'un des experts de la Commission. Celle-ci prévoit *« la création d'un environnement dans lequel tout produit qu'un prestataire de services peut vendre dans son propre pays peut être librement commercialisé dans les onze Etats membres de la Communauté »*. Le principe appliqué est inspiré directement des règles en vigueur pour les marchandises et du fameux arrêt « Cassis de Dijon » de la Cour européenne de justice.

Pour l'assurance, *« un secteur où il faut avancer rapidement »*, selon un participant britannique, la Commission a d'ailleurs saisi la Cour de Luxembourg à l'encontre de quatre pays, dont la France, pour entrave à la libre prestation de services. Les jugements devraient être rendus très prochainement. Ils pourraient accélérer le mouvement d'ouverture des frontières. Un industriel de Clermont-Ferrand, par exemple, pourra alors librement contracter une police d'assurance auprès d'une compagnie londonienne sans que celle-ci ait besoin d'être installée en France.

ERIK IZRAELEWICZ.

Le gouvernement belge adopte un plan contre le chômage

Signes de renouveau dans le « cimetière industriel » wallon

La montée du chômage en Belgique a amené le gouvernement de centre-droit de M. Wilfrid Martens a adopter, samedi 8 novembre, un plan en faveur de l'emploi.

Ce plan comprend un dispositif en dix points, allant de réductions de cotisations sociales pour les entreprises engageant de jeunes chômeurs à l'encouragement aux *« circuits parallèles de travail »* et aux emplois dans le secteur non marchand. Le chômage touche 500 000 personnes en Belgique soit 13 % de la population active, un des taux les plus élevés de la CEE.

La politique d'austérité et de réduction des dépenses publiques reste en vigueur.

BRUXELLES
de notre correspondant

Un cimetière. Un cimetière qui s'étend sur quelques dizaines de kilomètres : voilà l'impression ressentie en visitant le bassin sidérurgique liégeois. *« Ici, un haut fourneau arrêté. Là, une usine désaffectée... »* Sans parler de cet immense périmètre lunaire, entièrement vide, sur la rive droite de la Meuse : l'entreprise qui y était installée a été totalement démontée et exportée en Chine. Ces dernières semaines, une série de décisions sont tombées qui vont encore aggraver la situation déjà peu encourageante de l'économie wallonne. La région risque ainsi de perdre 8 000 emplois supplémentaires à la fin de 1987. *« La grande lessive »*, titrait ainsi l'hebdomadaire *le Vif-l'Express*.

Première touchée : la sidérurgie. En 1976, ce secteur employait 22 000 personnes dans la seule région liégeoise. En 1985, ce chiffre était tombé à 11 000. Cockerill-Sambre annonce maintenant une réduction d'environ 2 000 emplois, ce qui porterait les effectifs du groupe à 12 000 personnes, contre 25 000 en 1981 pour les bassins de Liège et de Charleroi. Toujours dans la sidérurgie, les Forges de Clabeck annoncent la perte de 540 emplois. Les commandes publiques n'arrivant plus, la société de fabrications métallique Brugeoise et Nivelles s'interroge, elle, sur sa survie même. Aux ACEC de Charleroi — un des fleurons de la Wallonie industrielle, — la restructuration continue : 1 300 emplois paraissent condamnés ; en cinq ans, la moitié du personnel aura ainsi disparu. Il faudrait encore citer la fabrique nationale d'armes d'Herstal, où un *« plan de la dernière chance »* prévoit la suppression de 600 emplois ; Isobeloc à Flemalle, en faillite depuis la fin avril ; les Ateliers de construction de Jambes, qui, au mieux, dit-on, n'emploieront plus que 150 personnes dans trois ans... Le plus grave enfin : Tubemeuse — 1 500 emplois dans la fabrication métallique — est au bord de la faillite.

Il semble loin le temps où des géants, comme Cockerill ou les ACEC, irriguaient la vie économique, non seulement de la région wallonne mais aussi de toute la Belgique. Les causes de ce désastre ? Elles sont sensiblement les mêmes que dans les régions françaises du même type. Vivant sur leur prospérité passée, les dirigeants n'ont pas vu leur matériel devenir obsolète et se profiler la concurrence extérieure. Il a fallu restreindre les productions, fusionner... *« Nous avons dû digérer quatorze fusions successives en quelques années »*, explique ainsi un dirigeant de Cockerill-Sambre. *« Et puis, nous sommes aussi victimes de la dispersion de nos sites : au cours de son processus de fabrication, 1 tonne de fonte chez nous peut accomplir jusqu'à 14 kilomètres en train et même en bateau pour traverser la Meuse. »*

Le diagnostic semble sans appel : en 1992, il n'y aura plus de sidérurgie à chaud en activité à Liège. Et pourtant, en dépit de la crise structurelle profonde de l'économie wallonne et de la série d'attaques violentes qu'elle subit en ce moment, on sent, sinon de l'enthousiasme, du moins un début d'optimisme chez la plupart des dirigeants économiques wallons. Toutes tendances confondues, serait-on tenté d'écrire.

Une « conscience économique collective »

L'évolution des syndicats est particulièrement marquante. Si, depuis plusieurs années, le CSC chrétien (minoritaire) se veut être *« un syndicat-acteur économique, un syndicat de propositions »*, selon les mots de Louis Smal, le leader des métallos liégeois, le syndicat FGTB (majoritaire), proche du Parti socialiste, semble, lui aussi, en voie de *« recentrage »*. Un autre rapprochement — moins sensible, car les particularismes sont encore très prononcés — est aussi notable entre les différentes régions de Wallonie. Certes, les Carolorégiens (habitants de Charleroi) s'estiment toujours lésés au profit des Liégeois — à moins que ce ne soit le contraire, — certes, les Ardennais ou les Luxembourgeois se croiront toujours délaissés... Il n'en reste pas moins que semble naître une *« conscience économique collective wallonne »*, comme l'affirmait un syndicaliste namurois, conscience qui peut d'ailleurs se manifester aux dépens d'entreprises flamandes, ce qui n'est pas pour simplifier les problèmes de l'Etat belge.

Quels sont les signes de ce « renouveau » wallon ? *« L'arbre des grands secteurs industriels malades cache la forêt des PME, où règne un dynamisme nouveau, notamment en matière d'investissement »*, répondent les dirigeants de l'Union wallonne des entreprises.

Les données statistiques montrent ainsi une forte augmentation des investissements dans la région, plus forte, en tout état de cause, qu'en Flandre. En dix ans, la part des emplois industriels dans les secteurs dits « progressifs » s'est fortement accrue, au détriment de celle des secteurs « régressifs ». Si de nombreuses PME — certaines parmi les plus performantes et les plus imaginatives de leur secteur — se sont créées ces dernières années, les « géants » ont aussi fait des efforts de modernisation. Symbole : l'entrée en activité, fin octobre, à Flemalle, dans le bassin sidérurgique liégeois, de la Société européenne de galvanisation (SEGAL). Avec une capacité de 260 000 tonnes, ayant exigé un investissement de 3,5 milliards de francs belges (plus de 500 millions de francs français), cette installation est une des plus sophistiquées au monde.

Autres signes encourageants : l'effort que quelques grands groupes financiers belges, à l'instar de la Société générale et du groupe Bruxelles-Lambert, paraissent disposés à accomplir en Wallonie, de même que l'attrait que cette région semble de nouveau présenter pour des investisseurs étrangers. Certes, la Wallonie reste encore une région en difficulté, et les discours sur l'« Eldorado wallon » ou le « moral de gagneur » ne doivent pas faire illusion et relèvent souvent de la méthode Coué. *« Les Wallons sont en train de se remettre en cause »*, explique Arnaud Decléty, le nouveau ministre de l'économie de la région wallonne. *« Ils comprennent que ce n'est peut-être pas toujours la faute aux Flamands, la faute aux syndicats, la faute au patronat, mais peut-être aussi la faute aux Wallons. »* Conséquence de ce « wallo-optimisme » : le ministre n'a pas hésité à donner rendez-vous à la Flandre dans quinze ans, pour comparer la situation respective des deux économies.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

Des aides importantes sont accordées à la zone européenne de Longwy

METZ
de notre correspondant

La Commission européenne a décidé d'autoriser un relèvement du plafond des aides publiques à hauteur de 30 % du montant des investissements pour les entreprises venant s'installer sur le pôle européen de développement des trois frontières (Longwy, Rodange, Athus). Cette décision était très attendue depuis le dépôt, en février dernier, par la France, le Luxembourg et la Belgique de trois programmes nationaux d'intérêt communautaire (PNIC), visant à donner un nouveau souffle à ce bassin frontalier frappé par la crise de la sidérurgie, où six emplois sur dix ont disparu depuis 1975. La dérogation obtenue est sans équivalent pour une région située au cœur de la Communauté... même si elle ne correspond pas exactement au montant souhaité.

Dans son analyse, la Commission européenne, qui reconnaît les *« problèmes particuliers de conversion industrielle »* auxquels est confrontée cette zone frontalière, souligne l'*« intérêt certain »* qu'une réponse commune et concertée doit apporter. L'engagement conjoint de PNIC par trois Etats membres de la CEE reste pour l'heure unique. C'est la raison pour laquelle Bruxelles attache une attention particulière à cette initiative.

L'objectif est de créer un *« parc international d'activités »* de 450 hectares sur d'anciennes friches industrielles de la sidérurgie afin de générer 8 000 emplois en dix ans, dont 5 500 en France. Parallèlement à l'accélération du désenclavement routier et ferroviaire, il est prévu de doter le pôle d'un centre de services communs aux entreprises ainsi que d'un collège universitaire technologique européen.

Une enveloppe de 1,116 milliard de francs sur dix ans est nécessaire. La moitié de cette somme pourrait être financée par le FEDER (Fonds européen de développement régional). Une réponse est attendue pour la fin novembre.

JEAN-LOUIS THIS.

Environnement

Après l'incendie des entrepôts Sandoz

La pollution du Rhin prend des proportions alarmantes

Plus d'une semaine après l'incendie des entrepôts de la firme pharmaceutique Sandoz, la pollution du Rhin prend des proportions alarmantes. Selon l'Office de l'environnement de Bâle-Campagne, entre 10 et 30 tonnes de produits chimiques – essentiellement des insecticides et des fongicides à base de mercure, se sont déversés, contaminant gravement le fleuve qui charrie des tonnes de poissons morts. La colère gronde le long du Rhin, dans lequel une partie des pays riverains puisent leur eau potable. Cinq mille personnes ont défilé, samedi 9 novembre, dans les rues de Bâle pour protester contre Sandoz, tandis que le lendemain des responsables de la firme ont été pris à partie au cours d'une conférence de presse par quelque sep cents manifestants.

En Allemangne, les responsables des länder de Rhénanie-Palatinat et de Rhénanie du Nord-Wesphalie ont multiplié les consignes de sécurité à l'intention des populations. Déjà, l'eau a été rationnée en certains endroits, alimentés désormais par des camions-citernes. En Alsace et dans le pays de Bade, la situation est moins critique. Car, comme l'a précisé le ministre français de l'environnement, M. Alain Carignon, *« l'eau potable est puisée en profondeur et loin du Rhin »*. Des mesures sont cependant prises chaque jour pour contrôler l'eau de cette région, a ajouté le ministre, qui a envoyé sur place une mission pour évaluer les conséquences de *« cette catastrophe écologique »* sur la flore et la faune mais aussi pour tenter de les corriger au plus vite.

Au Pays-Bas, où la *« vague mortelle »* est arrivée dans la soirée du samedi 9 novembre, l'organisme gouvernemental des eaux a invité les stations de pompage à cesser leurs activités durant les quatre prochains jours, affirmant que le taux de pollution allait augmenter d'un facteur trois par rapport à la normale au cours des prochaines quarante-huit heures. Pour éviter que la pollution ne se répande trop, il a été décidé de fermer certaines écluses mettant en contact d'autres voies d'eau avec le Rhin. Enfin, une usine chimique néerlandaise, Akzo-Chemie, située près de Rotterdam, a relâché accidentellement 50 mètres cubes d'eaux résiduelles contenant des produits dangereux qui devraient affecter le port Juliana de Dordrecht.

BERNE
de notre correspondant

En bons citoyens helvétiques, les Bâlois n'avaient pas cédé à la panique et s'étaient sagement cònformés aux consignes rassurantes prodiguées par leurs édiles immédiatement après l'incendie qui avait ravagé, le 1er novembre, des entrepôts du groupe chimique Sandoz. Depuis lors, ils ne se sont pas départis de leur calme, mais, comme dans les pays riverains voisins, une certaine grogne a fini par gagner la population quand il est apparu que les conséquences de l'accident sont beaucoup plus graves qu'on ne l'avait annoncé.

Près de dix mille personnes ont donné libre cours à leur colère en défilant samedi 8 novembre dans les rues du centre de Bâle. *« Nous ne voulons pas être les poissons de demain ! »*, proclamaient des banderoles, par allusion à l'hécatombe qui s'est produite dans les eaux du Rhin. *« Tchernobâle »*, affirmait d'autres pancartes en un raccourci révélateur de ce changement d'état d'esprit.

Soutenue par les écologistes et des partis de gauche, la manifestation a rassemblé un grand nombre de jeunes et surtout d'écoliers, qui en avaient pris l'initiative. Le jour de l'incendie, après avoir invité la population à rester chez elle, les autorités avaient finalement décidé de maintenir l'horaire des cours. *« Les enfants*, s'est exclamé un de leurs porte-parole, *ont été utilisés pour tranquilliser l'opinion. »* Plusieurs orateurs ont réclamé la démission de deux membres du gouvernement du canton de Bâle, en raison de leurs atermoiements.

Mais c'est surtout l'industrie chimique et pharmaceutique qui s'est trouvée au banc des accusés. Certains intervenants sont allés jusqu'à exiger le déplacement de ses usines de l'agglomération bâloise. A la fin de la manifestation, quelques éléments incontrôlables s'en sont pris au siège de la société Sandoz, cassant des vitres à coups de pierres et barbouillant ses façades de slogans. La police s'est cependant abstenue d'intervenir.

Plus d'une semaine après l'accident, la pollution du Rhin prend des proportions de plus en plus alarmantes. L'Office de protection de l'environnement du demi-canton de Bâle-Campagne a lui-même reconnu que *« l'étendue et la portée de cette pollution ont été sous-estimées »* tant par la société Sandoz que par les autoritées au moment du sinistre et dans les heures qui l'ont suivi. L'Office évalue entre 10 et 30 tonnes le volume des produits chimiques échappés d'un bassin de rétention qui se sont écoulés dans le fleuve. Les analyses ont confirmé qu'il s'agissait en grande partie d'insecticide, mais aussi d'un fongicide à base de mercure.

La plupart des experts sont formels : le cours supérieur du Rhin est en train de subir une catastrophe sans précédent. En Allemagne fédérale, l'association des pêcheurs du Bade-Wurtemberg redoute une destruction totale de la faune aquatique et de l'écosystème entre Bâle et Karlsruhe. A Bâle, l'inspecteur de la pêche, M. Walter Herrmann, est d'autant plus amer que le fleuve commençait à revivre après des années d'efforts et surtout depuis que les industries chimiques avaient renoncé à y déverser leurs déchets.

Cette année, il avait bon espoir de voir trente mille jeunes saumons, lâchés dans le fleuve en 1981, revenir frayer pour la première fois. Ironie du sort, il y a deux ans, la *Gazette Sandoz*, journal publicitaire de l'entreprise, avait consacré un article élogieux à l'inlassable labeur de M. Herrmann sous le titre : « Les « poissons nobles » reviennent dans les eaux redevenues plus propres du Rhin ».

Aujourd'hui, M. Herrmann voit ses espoirs s'effondrer. *« Le Rhin est mort »*, constate-t-il désabusé. *« Il faudra interdire la pêche pendant au moins deux ans et compter près de dix ans pour éliminer les concentrations toxiques. Tout est à refaire. »* A Bâle comme en Allemagne, l'inquiétude de la population se teinte encore d'une charge émotionnelle, le Rhin et la forêt ayant de tout temps occupé un place à part dans l'imaginaire des peuples germaniques. Un récent sondage a confirmé que l'environnement demeurait le principal souci de 50,9 % des Suisses allemands, mais de 13,7 % seulement de leurs compatriotes d'expression française, beaucoup plus préoccupés par le chômage et le terrorisme.

A Bâle, une partie de la population ne dissimule pas son animosité à l'égard de l'industrie chimique et des autorités. Dimanche matin 9 novembre, un débat public organisé au théâtre de la ville avec des représentants du gouvernement et de la société Sandoz a rapidement tourné court. Vivement pris à partie par l'assistance, aspergés d'eau du Rhin et bombardés d'anguilles mortes, ils ont été contraints de battre en retraite et de s'échapper par une porte dérobée.

Les autorités et le groupe Sandoz ont beau promettre un renforcement des mesures préventives et de sécurité, ainsi que l'amélioration de l'information transfrontalière, une frange de l'opinion n'entend pas en rester là. Déjà, la gauche a demandé une session extraordinaire du Parlement de Bâle-Ville pour tirer les conséquences de cet accident. De son côté, lë Parti socialiste a proposé la constitution d'une commission d'enquête neutre et la création d'un poste d'inspecteur cantonal de la chimie. C'est donc un débat sur la présence et l'avenir d'une forte concentration d'usines chimiques dans la région bâloise qui est en train de s'instaurer.

Pendant ce temps, les responsables helvétiques s'efforcent d'apaiser les critiques et l'inquiétude de l'étranger. Le président de la Confédération, M. Alphonse Egli, vient d'exprimer ses *« profonds regrets »* dans des lettres personnelles adressées aux ministres français, allemand et néerlandais de l'environnement, les assurant qu'ils seront régulièrement tenus au courant du déroulement de l'enquête et de l'évolution de la situation.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Reproches à la Suisse

La colère gronde. Il n'est pas un pays riverain du Rhin qui ne critique l'attitude et les lenteurs de la Suisse face à la pollution accidentelle du Rhin causée par l'incendie d'entrepôts de la firme pharmaceutique Sandoz. Les associations de défense de l'environnement comme les gouvernements se sont mobilisés pour demander des comptes. Pour les Pays-Bas, une réunion des ministres de l'environnement des peys riverains du Rhin devrait être convoquée rapidement pour s'interroger sur les suites de l'accident, mais aussi pour discuter de la mise en place d'un meilleur système d'alerte à la pollution et de normes de sécurité plus efficaces dans les usines chimiques.

En Allemagne, la commission du Bundestag chargée de l'environnement devrait se réunir très prochainement pour évaluer les suites à donner à cette affaire. Si l'on en croit l'un des membres, M. Reinhardt Gohner, dont les propos ont été rapportés par le quotidien *Bild*, il n'est pas exclu que Bonn réclame des indemnités à la société Sandoz. Car, au-delà des atteintes à la faune et à la flore du fleuve, vingt-cinq mille personnes ont été touchées en Allemagne par les restrictions d'eau potable. La RFA reproche en outre au gouvernement suisse de ne pas avoir appliqué à temps le plan d'alarme du Rhin. Elle demande sa révision, tout en regrettant que les efforts entrepris pour essayer d'assainir ce fleuve poubelle soient réduits à néant.

Mêmes préoccupations en France, où le ministre de l'environnement, M. Alain Carignon, a regretté *« que la Suisse ne soit pas signataire de la directive Seveso et qu'elle ne soit pas liée, comme la France et l'Allemagne, par un accord de réciprocité d'informations et d'interventions qui nous permettent d'être efficaces »*. *« Il faudra*, a-t-il ajouté, *plusieurs années pour surmonter cette catastrophe écologique, et je demanderais des dédommagements à la Suisse et à l'entreprise concernée. »*

Encombrant pyralène

Salué il y a trente ans comme un progrès décisif dans le domaine de l'appareillage électrique, le pyralène est aujourd'hui impitoyablement pourchassé.

A Rennes, la préfecture de la région Bretagne a annoncé, vendredi 7 novembre, que des poursuites pénales allaient être engagées après la pollution de l'étang de Via, près de Redon (Ille-et-Vilaine), qui serait due à des rejets d'une entreprise spécialisée dans la reprise des transformateurs électriques.

A Thonon-les-Bains, le même jour, la gendarmerie annonçait qu'un condensateur situé à Douvaine (Haute-Savoie) — à deux pas de la frontière Suisse — avait explosé à la suite d'un court-circuit et avait même commencé à prendre feu. Un litre de pyralène, froid semble-t-il, s'est échappé mais a pu être récupéré et envoyé sur-le-champ au centre de traitement spécialisé de Saint-Vulbas (Ain), géré par la société Tredi.

Mais voici qu'à Saint-Vulbas même la population est saisie d'inquiétude : une enquête publique vient d'avoir lieu pour un projet d'extension de l'usine Tredi, seul centre en France capable d'incinérer le pyralène et, surtout, de décontaminer des transformateurs entiers dans son autoclave ultra-moderne. Face à l'afflux toujours plus grand des appareils à décontaminer, la Tredi a besoin de construire un second four. Le préfet de l'Ain prendra sa décision dans un délai de quatre mois, au vu du rapport du commissaire-enquêteur et de la commission départementale d'hygiène.

En attendant, l'inventaire du parc des appareils électriques refroidis au pyralène continue. Au dernier pointage, on en serait à environ 150 000 appareils recensés, dont quelque 80 000 transformateurs (qui contiennent chacun plusieurs dizaines de litres de pyralène). Leur suppression, prévue depuis 1975, et rendue obligatoire dans toute l'Europe communautaire depuis l'an dernier, ne peut se faire que très lentement. Il y aura donc de plus en plus d'incidents, au fur et à mesure du vieillissement de ce parc. Il faut espérer que, à chaque fois, le pyralène restera sagement dans son bac de rétention et qu'il n'aura pas le mauvais goût de produire de la dioxine comme à Reims ou de musarder sur une route nationale comme à Villeurbanne...

A Reims, précisément, on piétine toujours. EDF a déjà dépensé deux millions de francs pour l'immeuble vidé de ses habitants depuis avril 1985. Le « plan de décontamination » est prêt et n'attend plus que des signatures officielles. Les anciens résidents, s'ils veulent réintégrer leurs appartements, devront s'armer de patience. L'immeuble de Bighampton (Etat de New-York) qui avait été évacué il y a plusieurs années n'est toujours pas réoccupé. Et l'ardoise se monte aujourd'hui à 29 millions de dollars !

ROGER CANS.

Marchés financiers

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 30 oct.
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	424 792
dont :	
Or	200 046
Disponibilités à vue à l'étranger	129 193
ECU	76 722
Avances au Fonds de stabilisation des changes	18 829
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	33 338
dont :	
Concours au Trésor public	25 280
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	113 738
dont :	
Effets escomptés	71 989
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	70 901
5) DIVERS	10 515
Total	663 286

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	211 278
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	12 938
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	22 284
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	92 917
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	40 489
5) ECU A LIVRER AU FECOM	70 690
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	230 215
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 729
8) DIVERS	9 881
Total	663 286

LONDRES

Big Bang : la City fait des heures supplémentaires

Après avoir sacrifié une première fois une partie de leur sacro-saint week-end, il y a trois semaines, pour la répétition générale du Big Bang, les boursiers de la City étaient à nouveau à pied d'œuvre samedi dernier, cette fois-ci pour tenter de réparer les dégâts de la « grande explosion » du 27 octobre.

Ce jour-là, treize minutes exactement avant l'ouverture des marchés, le système informatique ultra moderne que le Stock Exchange s'apprêtait à inaugurer rendait l'âme, submergé par les demandes de courtiers impatients.

Depuis, les pannes se sont multipliées, et les boursiers tentaient samedi de résorber le retard accumulé au cours de la quinzaine écoulée : plus de cinquante mille transactions n'ont encore pu être enregistrées par le nouveau système.

Mais, malgré ces ratés, il semble que l'informatique entre dans les mœurs plus rapidement que prévu. Contrairement aux intentions qu'elles avaient affichées, plusieurs firmes importantes ont renoncé, la semaine dernière, à venir autour de la corbeille pour effectuer leurs transactions par ordinateurs.

Certains courtiers, en ne plaisantant qu'à moitié, suggèrent déjà de transformer le bâtiment qui abrite la Bourse de Londres en restaurant... ou en patinoire. — *(AFP.)*

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,69 F ↓

Dans des marchés très calmes, le dollar a baissé lundi 10 novembre pour coter 6,6950 F (contre 6,7380 F vendredi) et 2,0520 DM (contre 2,0642 DM). Le mouvement s'est accéléré sur la rumeur circulant à Tokyo de la démission de M. G. Shultz, secrétaire d'Etat américain. Déprimée par les déclarations Lawson, la livre sterling s'est vivement redressée (1,4385 dollar pour 1 livre, contre 1,4280 dollar).

FRANCFORT	7 nov.	10 nov.
Dollar (en DM)	2,0642	2,0520

TOKYO	7 nov.	10 nov.
Dollar (en yens)	163,30	162,65

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (10 nov.)	7 1/2 %
New-York (7 nov.)	5 15/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	6 nov.	7 nov.
Valeurs françaises	144,6	
Valeurs étrangères	118,6	

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	6 nov.	7 nov.
Indice général	379,4	379,3

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	6 nov.	7 nov.
Industrielles	1891,59	1886,67

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	6 nov.	7 nov.
Industrielles	1 303,9	1 317,2
Mines d'or	291,5	300,1
Fonds d'Etat	83,10	82,58

TOKYO

	7 nov.	10 nov.
Nikkei	16973,63	17053,20
Indice général	1409,12	1413,66

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 7 novembre
Nombre de contrats : 21 436

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Nov. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	106,35	107	106,85	106,80
Précédent	–	107,30	108	107,90	107,70

AUTOUR DE LA CORBEILLE

ROYAL DUTCH : LA DÉCEPTION. — Les milieux financiers ont été très déçus par le résultat du groupe pétrolier anglo-néerlandais pour le troisième trimestre. Quand les pronostics faisaient état d'un bénéfice net compris entre 600 et 800 millions de livres, celui-ci n'atteint que 525 millions de livres (+ 19,6 %).

RHONE-POULENC : NOUVEAU RECUL DU CHIFFRE D'AFFAIRES. — La baisse du dollar continue d'affecter le chiffre d'affaires du groupe, qui, déjà en recul de 3 % pour le premier semestre, marque pour les neuf mois une baisse de 6,1 % (à structure comparable).

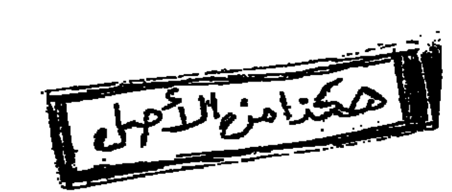
GIGADISC EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE. — En cessation de paiement, la société Alcatel Thomson Gigadisc (ATG) a été mise en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Nanterre. Des contacts ont été pris avec d'éventuels partenaires, qui pourraient déboucher sur un accord de reprise avant la fin de l'année, assure-t-on chez ATG.

FAITS ET CHIFFRES

● **La sûreté aérienne coûtera 3 ou 5 francs.** — La taxe de sûreté, qui sera prélevée à partir du 1er janvier 1987, sur les passagers des compagnies aériennes sera, en définitive, de 3 francs pour les vols domestiques, et de 5 francs pour les vols internationaux, a annoncé le ministère des transports. Cette taxe, incluse dans le prix du billet d'avion, devrait permettre aux compagnies de recueillir 100 millions de francs par an qu'elles reverseront à l'Etat. Ces fonds serviront à équiper les aéroports français en appareils de détection des armes et des explosifs, ainsi qu'à les aménager pour séparer les flux de passagers.

● **Un commissaire de police à la tête de la FGAF.** — Lors de son congrès à Créteil, la Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF) a élu, le 5 novembre, à sa présidence M. Jean-Pierre Gualezzi, commissaire de police, membre de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP). Principale force syndicale du monde policier, la FASP avait rejoint la FGAF en 1985, dans une logique de « désenclavement » du syndicalisme policier, ce qui lui permet d'être la seule force syndicale policière représentée au conseil supérieur de la fonction publique.

Succédant à M. Louis Perignon, qui part à la retraite, M. Gualezzi a le même âge que sa fédération : quarante ans. Ancien commandant de CRS, récemment promu commissaire de police après un passage par le Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD), c'est un proche de M. Bernard Deleplace, secrétaire général de la FASP. A l'issue de son congrès, la FGAF a proposé aux six autres fédérations de fonctionnaires un « front commun » pour riposter aux projets de M. de Charette, visant au *« démantèlement du service public »*.





Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 7 NOVEMBRE

Cours relevés à 17 h 32

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1708	4,5 % 1973	1650	1620	1630	− 1 21
4445	C.N.E. 3%	4460	4460	4460	....
1185	B.N.P. T.P.	1170	1175	1175	+ 0 42
1200	C.C.F. T.P.	1250	1234	1234	− 1 28
1146	Créd. Lyon. T.P.	1160	1150	1150	− 0 86
2555	Electricité T.P.	2611	2605	2605	− 0 22
2160	Renault T.P.	2135	2120	2100	− 1 63
2085	Rhone-Poul. T.P.	2110	2105	2105	− 0 23
1420	St-Gobain T.P.	1370	1354	1354	− 1 16
1370	Thomson T.P.	1390	1375	1375	− 1 07
410	Accor	439	439	439	....
1970	Agence Havas	2033	2045	2049	+ 0 78
1720	Ag. Havas C. I.	1820	1820	1820	....
735	Air Liquide	673	680	670	− 0 44
1890	Alcatel	2030	2099	2091	+ 3
1810	Als. Superm.	1949	1948	1949	....
390	A.L.S.P.I.	377	375	375	− 0 53
320	Alsthom ★	305	306	315	+ 3 27
2050	Arjom. Prioux	2008	2020	2020	+ 0 54
275	Aussedat-Rey	295	295 50	293 50	− 0 50
1540	Aux. Entrepr.	1365	1312	1300	− 4 76
1200	Avions Dassault	1115	1156	1165	+ 4 48
430	Bail-Equipem.	491	492	495	+ 0 81
1070	Bail-Investiss.	1062	1080	1060	− 0 18
1080	Cie Bancaire	1065	1080	1065	....
500	Bazar H.-V.	509	516	516	+ 1 37
495	Béghin-Say	495 70	501	503	+ 1 47
425	Berger (Mo)	432	450	460	+ 6 48
600	Bic	625	624	624	− 0 16
1460	B.I.S.	1400	1400	1400	....
2330	Biscuit (Géné.)	2400	2400	2400	....
2330	Bongrain S.A.	2230	2230	2230	....
1360	Bouygues	1280	1260	1280	− 1 56
4170	B.S.N.	4320	4310	4320	....
1100	Carnaud	1100	1072	1089	− 1
3800	Carrefour	3641	3625	3625	− 0 43
2200	Casino	2395	2405	2405	+ 0 41
1550	Casino A.D.P.	1745	1760	1760	+ 0 85
840	C.C.M.C.	820	811	811	− 1 09
1270	Cetelem	1180	1151	1151	− 2 45
1710	C.F.A.O.	1755	1795	1826	+ 4 04
450	C.F.D.E.	461	465	467	+ 1 30
1180	C.G.I.P.	1127	1116	1116	− 0 97
1290	Chargeurs S.A.	1380	1383	1381	+ 0 07
60	Chiers-Châtill.	59 60	59	59	− 1
680	Ciments franç.	723	715	716	− 0 96
595	Club Méditerr.	617	615	616	− 0 16
235	Codetel	235	235	234 90	− 0 04
405	Cofimeg	408	407	407 90	+ 0 46
980	Colas	1080	1060	1057	− 2 12
210	Compt. Entrepr.	199 90	189	192	− 3 95
680	Compt. Mod.	653	658	659	+ 0 91
1250	Créd. Foncier	1190	1175	1171	− 1 59
500	Crédit F. Imm.	533	530	530	− 0 56
1550	Crédit Nat.	1525	1521	1525	....
275	Crouzet ★	282	283	282	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2210	Damart S.A.	2140	2140	2155	+ 0 70
4000	Darty ★	4125	4125	4135	+ 0 24
285	Dév. R.d.C. (Li)	265	266	266	+ 0 37
550	D.M.C.	541	540	540	− 0 18
2190	Docks France ★	2360	2355	2375	+ 0 63
1800	Dumez ★	1800	1808	1782	− 1
1330	Eaux (Gén.)	1343	1339	1328	− 1 11
2850	Esso ★	3085	3026	3099	+ 0 45
950	Electro-Finan.	980	975	975	− 0 51
310	Elf-Aquitaine	314	312 90	313 30	− 0 22
305	— (certific.)	299 90	301	301	+ 0 36
2300	Epeda-B-Faure	2470	2509	2500	+ 1 21
3190	Essilor	3270	3260	3260	− 0 30
485	Esso S.A.F. ★	449	459	452 50	+ 0 77
3150	Eurafrance	3140	3098	3100	− 1 27
1300	Eurocom ★	1389	1375	1376	− 0 93
2900	Euromarché	2800	2800	2815	+ 0 53
....	Europe n° 1 ★	784	787	810	+ 3 31
1390	Facom	1500	1499	1498	− 0 13
985	Fichet-Bauche	1050	1050	1050	....
280	Financel	293 90	293	293	− 0 30
160	Fives-Lille	161	161	163 10	+ 1 24
240	Fraissinet (Ma)	244	245	247	+ 1 22
340	Francarep	332	331	331	− 0 30
1000	Fromageries Bel	1100	1100	1118	+ 1 63
990	Gal. Lafayette	965	936	942	− 2 38
355	Gascogne	368	375	376	+ 1 90
300	Géophysique	287	285	285	− 0 69
1420	Gerland	1545	1545	1546	....
485	GTM-Entrepose	499	502	501	+ 0 40
880	Guyenne-Gas. ★	661	663	678	+ 2 57
2720	Hachette ★	2650	2650	2625	− 0 94
770	Hénin (La)	771	782	782	+ 1 42
55	Imétal	60 70	60	60 10	− 0 98
780	Imm. Plaine-M.	893	920	925	+ 3 58
4200	Inst. Mérieux	4040	4050	4050	+ 0 24
720	Interbail	710	708	708	− 0 28
1690	Intertechnique	1515	1545	1550	+ 2 31
1000	J. Lefebvre	1085	1106	1106	+ 1 93
1830	Lab. Bellon	1890	1920	1920	+ 1 58
1300	Lafarge-Coppée	1357	1320	1319	− 2 80
1680	Lebon	1520	1530	1550	+ 1 97
4600	Legrand	4895	4880	4895	....
1290	Lesieur	1350	....	....	....
935	Locabail Immob.	923	923	946	+ 2 38
585	Locafrance	630	633	641	+ 1 74
1120	Locindus	1129	1120	1121	− 0 70
940	L. Vuitton S.A ★	999	1000	995	− 0 40
750	Luchaire	710	750	750	+ 5 63
1360	Lyonn. Eaux ★	1380	1385	1394	+ 1 01
192	Mais. Phénix	186	184 50	185	− 0 53
550	Majorette (Ly)	550	531	531	− 3 45

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
74	Manurhin	80	78 10	77 70	− 2 87
385	Mar. Wendel	375 60	371	371	− 1 22
1400	Martell	1658	1770	1795	+ 8 26
2150	Matra	2087	2089	2070	− 0 81
2480	Merlin-Gerin ★	2550	2530	2520	− 1 17
2450	Michelin	2315	2340	2340	+ 1 07
1500	Midi (Cie)	1580	1570	1568	− 0 75
435	Midland Bk S.A.	445	443	443	− 0 44
810	Min. Salaig. (Ma)	821	820	820	− 0 18
36	M.M. Penarroya	37	35 20	35 50	− 4 05
2250	Moët-Hennessy	2303	2325	2322	+ 0 82
905	Mot. Leroy-S ★	893	896	910	+ 1 90
63	Moulinex	65	65 50	66	+ 1 53
1060	Navig. Mixtes	1050	1041	1043	− 0 66
175	Nord-Est	182	183 10	183 10	+ 0 60
470	Nordon (Ny)	460	450	450	− 2 17
480	Nouvelles Gal.	510	500	501	− 1 76
1010	Occident. (Gén.)	1000	978	990	− 1
1470	Omn.F.Paris	1480	1480	1480	....
162	Olida-Caby	161	160 10	160 10	− 0 55
470	Opfi-Paribas	488	463 10	483 10	− 1 04
3450	Oréal (L')	3650	3680	3688	+ 1 04
840	Paris-Réescomp	785	781	785	....
1120	Pechelbronn	1158	1200	1215	+ 4 83
1320	Penhoet	1308	1320	1320	+ 0 91
980	Pernod-Ricard	1015	1015	1013	− 0 19
148	Pétroles B.P.	151 60	149 10	149 10	− 1 58
1090	Peugeot S.A.	1090	1100	1100	+ 0 91
35	Poclain	37 70	35 80	35 80	− 5 03
1610	Poliet	1681	1673	1673	− 0 47
795	P.M. Labinal	925	970	955	+ 3 24
....	Presses Cité	2541	2620	2620	+ 3 10
1670	Prétabail Sic.	1672	1671	1670	− 0 11
530	Primagaz	513	510	510	− 0 58
480	Printemps ★	520	520	512	− 1 53
1790	Promodès	1890	1895	1895	+ 0 26
280	Prouvost S.A ★	244	240 60	239 20	− 1 96
905	Radiotechn.	815	840	839	+ 2 94
155	Raff. Dist. Total	153 10	151 10	151	− 1 37
2230	Redoute (La) ★	2300	2255	2270	− 1 30
1440	Roussel-Uclaf	1425	1375	1375	− 3 50
900	Roussel-C.N.I.	936	933	930	− 0 64
4570	R. Impériale (Ly)	4570	4550	4550	− 0 43
285	Sade	289	289 50	289 50	+ 0 17
2940	Sagem	2930	2990	3000	+ 2 38
725	St-Louis B.	748	....	....	....
1510	Salomon	1685	1660	1660	− 1 48
1050	Salvepar	1045	1040	1040	− 0 47
690	Sanofi	660	670	670	+ 1 51
450	S.A.T.	509	502	504	− 0 98
710	Saupiquet (Na)	735	740	740	+ 0 68

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
780	Schneider ★	696	695	690	− 0 86
63	S.C.O.A.	63 70	65 20	67 90	+ 6 59
450	S.C.R.E.G.	488	496	496	+ 1 63
555	Sab ★	585	588	582	− 0 51
465	Selimeg	480	484	484	+ 0 83
1630	S.F.I.M.	1740	1754	1754	+ 0 80
72	S.G.E.	71	71 40	71 10	+ 0 14
510	Signaux Ent. El.	520	520	520	....
900	Silic	929	929	929	....
605	Simco-U.P.H. ★	633	631	630	− 0 47
380	Simnor (Li)	361	361 50	361 50	+ 0 13
1210	Skis Rossignol	1220	1200	1200	− 1 63
885	Siminco	885	887	887	+ 0 22
215	Sodero (Na)	219	219	219	....
2090	Sodexho	2030	2010	2020	− 0 49
415	Sogerap	405	405	405	....
1330	Sommer-Allib.	1367	1367	1367	....
800	Source Perrier	810	790	790	− 2 46
1320	Sovac	1340	1340	1345	+ 0 37
840	Spie-Batignol.	930	950	950	+ 2 15
505	Strafor	514	512	512	− 0 38
340	Synthélabo ★	350	353	360	+ 2 85
525	Talcs Luzenac	570	578	573	+ 0 52
2720	Tél. Elect.	2850	2845	2845	− 0 17
1480	Thomson-C.S.F.	1526	1525	1525	− 0 06
425	Total (CFP)	436	435	434	− 0 45
100	— (certific.)	99 80	99	99 80	....
2700	T.R.T.	2112	2060	2058	− 2 55
755	U.F.B.	690	700	702	+ 1 73
1240	U.I.C.	1330	1423	1423	+ 6 99
530	U.I.F.	626	631	631	+ 0 79
1060	U.I.S.	1068	1060	1060	− 0 74
590	U.C.B. ★	572	555	555	− 2 97
880	Unibail	920	920	920	....
510	Valéo	506	511	517	+ 2 17
80	Vallourec	79 20	78 10	79 30	+ 0 12
5420	V. Clicquot-P.	5550	....	....	....
770	Via Banque	750	730	735	− 2
850	Elf-Gabon	821	825	825	+ 0 48
87	Amax Inc.	86	86 30	86 30	+ 0 34
375	Amer. Express	396	400	400	+ 0 50
155	Amer. Teleph.	170 50	168 70	168 70	− 1 05
84	Anglo Amer. C.	94 50	97 10	97 10	+ 2 75
485	Amgold	487	491	488	+ 0 20
870	BASF (Akt)	923	915	905	− 1 95
940	Bayer	1000	998	991	− 0 90
113	Buffelsfont.	123	125	125 50	+ 2 03
230	Chase Manh.	246 50	243	244	− 1 01
210	Cie Pétr. Imp.	225 50	227 10	227 10	+ 0 70
47	De Beers	49	49 20	49 20 c	+ 0 40
2550	Deutsche Bank	2674	2588	2588	+ 0 54
43	Dome Mines	50 80	49	50 50	− 0 59
1270	Dresdner Bank	1325	1333	1333	+ 0 60

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
94	Driefontein Cld	100	101 30	101 30	+ 1 30
520	Du Pont-Nem.	587	591	591	+ 0 68
375	Eastman Kodak	430	423 50	415	− 3 49
37	East Rand	38	37 70	38 70	+ 1 84
295	Electrolux	322	325	325	+ 0 93
240	Ericsson	233	233	233	....
430	Exxon Corp.	471	467	467	− 0 84
380	Ford Motors	398 60	399	399	+ 0 10
67	Freegold	78 50	78 20	77	+ 0 65
76	Gencor	83 60	83 50	85 50	+ 2 27
505	Gén. Electr.	529	522	522	− 1 32
465	Gén. Belgique	481	491	491	+ 2 07
445	Gen. Motors	500	506	505	+ 1
61	Goldfields	62 50	64	65 80	+ 5 28
41	GdMetropolitain	41 85	41 30	41 30	− 1 54
65	Harmony	67 50	66 70	67 50	....
43	Hitachi	39 55	39 05	39 05	− 1 26
820	Hoechst Akt.	850	855	855	+ 0 58
99	Imp. Chemical	102 60	102 30	102 30	− 0 29
83	Inco. Limited	84 50	85 80	85 80	+ 1 53
780	IBM	834	822	820	− 1 67
340	ITT	370	371	371	+ 0 27
151	Ito-Yokado	158	160 20	160	+ 1 26
75	Matsushita	72	72 60	73	+ 1 38
700	Merck	730	726	726	− 0 54
690	Minnesota M.	734	732	732	− 0 27
245	Mobil Corp.	262	260	260	− 0 76
540	Morgan J.P.	560	565	565	+ 0 89
34800	Nestlé	34900	34950	34950	+ 0 14
126	Norsk Hydro	128 50	127 70	127 70	− 0 62
173	Olivetti	197 50	197	197	− 0 25
1480	Petrofina	1479	1460	1458	− 1 41
455	Philip Morris	485 50	478 50	484	− 0 30
134	Philips	128 70	130	130 10	+ 1 08
500	Quilmès	502	503	505	+ 0 59
540	Randfontein	575	572	565	− 1 73
575	Royal Dutch	600	594	594	− 1
60	Rio Tinto Zinc	65 50	65 50	66	+ 0 76
78	St Helena Co	89 50	90 30	90 50	+ 1 11
210	Schlumberger	231	228	229	− 0 86
85	Shell transp.	90 70	89 40	89 40 c	− 1 43
2250	Siemens A.G.	2315	2290	2296	− 0 82
148	Sony	138 50	137	137	− 1 08
171	T.D.K.	162	164 90	164 90	+ 1 79
25	Toshiba Corp.	24 40	24 80	24 90	+ 2 04
1370	Unilever	1425	1464	1464	+ 2 66
280	Unit. Techn.	303	302	302	− 0 33
495	Vaal Reefs	520	514	520	....
345	Volvo	368 50	368	368	− 0 13
220	West Deep	245	249	250	+ 2 04
350	Xerox Corp.	389	382	382	− 1 79
1 16	Zambia Corp.	1 20	1 20	1 20	....

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	9125	..
Emp. 8,80 % 77	123 50	4 076
9,80 % 78/93	103 90	3 195
8,80 % 78/86	100 19	7 980
10,80 % 79/94	107 60	1 923
13,25 % 80/90	105 30	5 736
13,80 % 80/87	105 22	0 870
13,80 % 81/99	111 20	11 229
16,75 % 81/87	106 95	2 705
16,20 % 82/90	120 90	13 271
16 % juin 82	122 65	8 663
14,60 % fév. 83	121 20	10 400
13,40 % déc. 83	124	11 821
12,20 % oct. 84	116 10	1 036
11 % fév. 85	116 75	7 836
10,25 % mars 86	109 50	6 774
ORT 12,75 % 83	1690	..
OAT 10 % 2000	109 75	4 521
OAT 8,90 % 1997	109 20	8 951
OAT 9,80 % 1996	108 70	7 572
Ch. France 3 %	168	..
CNB Bques janv. 82	102 76	3 015
CNB Paribas	103	3 015
CNB Suez	103 25	3 015
CNI janv. 82	102 86	3 015
PTT 11,20% 85	113 80	8 611
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	110 90	4 490
CNT 9% 86	103 10	4 771
CRH 10,90% déc. 85	112 80	8 412

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	518	539 d
Agache (Sté Fin.)	1073	1075
A.G.F. (St Cent.)	8700	9000
André Roudière	224	220
Applic. Hydraul.	630	635
Arbel	174 40	....
Astorg	272	262
Avenir Publicité	1727	1680
Bain C. Monaco	403 50	400
Banque Hypoth. Eur.	436	440
Béghin-Say (C.I.)	....	....
B.G.L.	340	345
Blanzy-Ouest	487 50	500
B.N.P. CI	465	465
B.N.P. Intercontin.	395	400
Bénédictine	3594	3650
Bon-Marché	660	651
Calf	678	675
Cambodge	425	405
C.A.M.E.	253	259
Campenon Bern.	380	380 10
Carbone-Lorraine	670	687
C.E.G.Frig.	509	529
Cenzen. Blanzy	2570	2600
Centrest (Ny)	240	236
Cerabati	59	....
CERUS	740	770 d
Chambourcy (M.)	1025	1010
Champex (Ny)	160	150
C.I.C. (Financ. de)	260	261
C.I. Maritime	498	495
[illegible]	1124	....
[illegible]	278 50	278 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Clause	679	....
Cofradel (Ly)	1449	1460
Cogifi	513	515
Comiphos	450	466
Cie Industrielle	3580	3650
Comp. Lyon-Alem.	501	510
Concorde (La)	1150	1160
C.M.P.	23 35	21 05
Crédit (C.F.B.)	880	886 d
Créd. Gén. Ind.	1020	996
Crédit Lyonnais C.I.	733	736
Cr. Universel (Cie)	682	710
Créditel	202	205
Dabley S.A.	470	465
Darty Acr. d. p.	3300	3360
De Dietrich	1789	1750
Delalande S.A.	1220	1221
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1200	1188
Didot-Bottin	535	558
Drag. Trav. Pub.	36 30	34 10
Eaux Bass. Vichy	1395	1395
Eaux Vittel	1870	1846
Economats Centre	585	580
Electro-Banque	411	410
Elf-Antargaz	374 40	385
E.L.M. Leblanc	824	821
[illegible]	286	285
Entrepôts Paris	550	....
Epargne (B)	2550	....
Europ. Accumul.	70 80	69 70
[illegible]	2545	2500
[illegible]	3700	3670
[illegible]	250	252
FIPP	620	478 e
[illegible]	851	885
Foncière (Cie)	620	625
Fonc. Lyonnaise	3620	3680
Foncina	615	690
Forinter	1110	1100
Fougerolle	175	178
France I.A.R.D.	368	373 50 e
France (La)	8100	8060
From. Paul Renard	450	....
GAN	1200	1220
Gaumont	498	....
Gaz et Eaux	2200	2176
Gévelot	286	....
Gr. Fin. Constr.	595	585
Gds Moul. Paris	328	328
Groupe Victoire	3700	3620
G. Transp. Ind.	485 80	485 10
Hutchinson	845	845
Immindo S.A.	548	532
[illegible]	312 40	318
Immobail	536	542
Immobanque	905	909
Immob. Marseille	7600	7700
Immofice	580	580
Invest. (Sté Cent.)	3590	3580
Jaeger	218 40	220
Lafitte-Bail	591	591
Lambert Frères	103	101 50
Lille-Bonnières	820	803 e
Loca-Expansion	374 40	369
Locafinancière	500	500
Locatel	380	372
Louvre (Sté)	1740	1800
Machines Bull	45 40	45 20
Magasins Uniprix	214	199 40 e
Magnant S.A.	130	....
Maritimes Part.	370	380
Métal Déployé	460 80	460

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Mors	165	170
Naval Worms	99	96
Navig. (Nat. de)	178	....
OPB Paribas	339	339
Optorg	176	175
Oréal (L') C.I.	3175	3193
Origny-Desvroise	660	646
Palais Nouveauté	930	930
Paribas-CIP	904	902
Paris France	300	312 d
Paris-Orléans	295 10	300
Part. Fin. Gest. Im.	1770	1750
Pathé-Cinéma	520	....
Pechiney (cert. inv.)	176 50	176 50
Piles Wonder	890	860
Piper-Heidsieck	909	910
P.L.M.	174 10	178
Porcher	328	328
Providence S.A.	1620	1620
Publicis	2040	2050
Raff. Souf. R.	193 50	198
Rhône-Poul. (c. inv.)	405	405
Ricqlès-Zan	176 80	184 d
Rochefortaise S.A.	188	190
Rochette-Cenpa	96 90	95
Rosario (Fin.)	240	230
Rougier et Fils	88	86
Sacer	220	262 70 d
Saclor	21 50	....
SAFAA	750	760
Safic-Alcan	678	600
SAFT	1350	1349
Saga	270	280
St-Gobain C.I.	307	....
Salins du Midi	536	536
Santa-Fé	166 50	165
Satam	130	130
Saulnes	59	58
Saunier-Duval	40 05	48 70
Savoisienne (M)	185	....
SCAC	719	714
Senelle Maubeuge	455	485
S.E.P. (M)	242	251
Serv. Equip. Véh.	90	86 40
[illegible]	154	150
Sicotel	402	400
[illegible]	281	283 50
Siph (Plant. Hévéas)	350	350
SMAC Acieroïd	54 50	54 50
Sté Générale-CIP	1110	1110
[illegible]	1895	1900
Sofio	326	313
Soficomi	885	885
S.O.F.I.P. (M)	155	171
Sofragi	1050	1050
[illegible]	426 40	....
Sovabail	872	872
Speichim	60 80	40
S.P.I.	615	620
Suez (Fin. de)-CIP	1080	1090
[illegible]	658	624
Taittinger	1939	1939
[illegible]	350	....
Tour Eiffel	530	525
Ufiner S.M.D.	529	529
U.A.P.	2760	2741
Usinor	6 10	....
U.T.A.	2090	2096
Vicat	630	650
[illegible]	190	190
Waterman S.A.	700	700
Brass. du Maroc	119	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	960	....
Akzo	432	451 c
Alcan Alum	190	....
Algemene Bank	1810	1810
American Brands	605	627
Am. Petrofina	298	....
Arbed	335	....
Asturienne Mines	138	....
Bco Pop Espanol	285	291
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	940	....
B. Régl. Internat.	35000	35000
Br. Lambert	584	586
Canadian-Pacific	77 60	77 70
Commerzbank	1005	1001
Dart. and Kraft	382	....
De Beers (port.)	44 70	....
Dow Chemical	370	375
Gén. Belgique	481	481
Gevaert	927	927
Glaxo	94	94
Goodyear	320	316
Grace and Co	370	365
Gulf Canada Corp.	64 50	65 20
Honeywell Inc.	439	482 d
I.C. Industries	170	171
Johannesburg	700	....
Kubota	14	14 30
Latonia	278	278
Mannesmann	580	590
Midland Bank Plc	52 05	52 05
Mineral-Ressourc.	49 50	54 10
Nixdorf	2385	2385
Noranda	102	101 30
Olivetti	37	37 20
Pakhoed Holding	221	226
Pfizer Inc.	418 50	419 90
Procter Gamble	516	501
Ricoh Cy Ltd	36	35
Rolinco	228 50	240 20
Robeco	264 40	268
Rodamco	396	399
Saipem	24	24 20
Shell fr. (port.)	81	....
S.K.F. Aktiebolag	320	334
Sperry Rand	515	....
Steel Cy of Can.	100	96
Tenneco	250	....
Thorn EMI	42	....
Thyssen c. 1 000	480	....
Toray indust. inc	22 70	22 80
Vieille Montagne	800	763
Wagons-Lits	900	880
West Rand	20 60	20

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	8 50	8 70 o
Calciphos	900	914
C.E.M.	....	....
Cochery	87 40	85
Coparex	365 50	365 20
Dubois Inv. (Cntrl.)	800	800
Hydro-Energie	324	....
Hoogovens	260	....
Matra Hod. (échan.)	....	....
Nicolas	690	745 d
Révillon	238 50	....
Rorento N.V.	142	142
[illegible]	85 70	....
S.P.R.	234	....
[illegible]	380	....
Union Brasseries	117	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1358	1385	Dauphin O.T.A.	1990	2070	Molex	307	292
Alain Manoukian	870	870	Deventay	2180	2180	Navale-Delmas	726	708
Asystel	449	450	Deville	965	951	Om. Gest. Fin.	492	490
BAFIP	733	725	Drouot-Assurances	560	555	Patemelle-B.D.	3540	3540
B.I.C.M.	489	489	Editions Belfond	294	299	Petit Bateau	233	233
B.I.P.	1247	1233	Elect. S. Dassault	835	840	Petrofigaz	427	440
Bolloré Technologies	1095	1100	Expand	415	420	Rezel	1129	1106
Boizet	526	535	Filipacchi	715	715	St-Gobain Emballage	1425	1425
Cables de Lyon	1010	1010	Guintoli	409 50	410	St-Honoré Matignon	247	247
Calberson	620	698	Guy Degrenne	870	865	S.C.G.P.M.	228	230
Cardif	3020	3050	I.C.C.	280	275	Segin-Matra	1104	1101
Cap Gemini Sogeti	2300	2350	IN Informatique	302	306	S.E.P.	1300	1250
C.D.M.E.	772	772	Le gd livre du mois	312	315	S.E.P.R.	1550	1560
C. Equip. Elect.	234	242	Loca-Investissement	350	....	S.M.T. Goupil	281	281
C.E.G.I.D.	1472	1490	Manutan	400	405	Sollbus	326	326
C.G.I. Informatique	570	580	Marlin Immobilier	440	443	Supra	1040	1045
C. Occid. Forestière	120	119	Métallurg. Minière	142	144	Valeurs de France	340	340
Dafsa	222 80	225	M.M.B	718	718			

SICAV (sélection) — 7/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	739 08	720 08	Francic	391 89	380 48	Paribas Epargne	16435 83	16405 02
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

c : coupon détaché
o : offert
e : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	70	73
Casino	230	233 20
Créd. Foncier France	233	228
Pernod Ricard	256	244
Total	8 60	8 65
Souscription		
Oréal (L')	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/11	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 748	6 738	6 460	7
ECU	6 828	6 828	....	....
Allemagne (100 DM)	326 120	326 260	316	336
Belgique (100 F)	15 714	15 720	15 200	16 100
Pays-Bas (100 fl.)	289 740	288 840	278	296
Danemark (100 krd)	86 040	85 730	82 500	90
Norvège (100 k)	89 580	89 510	85 500	91
Grande-Bretagne (£ 1)	9 620	9 612	9 250	9 950
Grèce (100 drachmes)	4 795	4 810	4	5 300
Italie (1 000 lires)	4 721	4 722	4 600	5
Suisse (100 fr.)	390 890	391 350	378	396
Suède (100 krs)	95 950	95 890	91 500	97
Autriche (100 sch)	46 390	46 390	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	4 895	4 887	4 650	5 150
Portugal (100 esc.)	4 465	4 485	3 700	4 600
Canada ($ can 1)	4 880	4 880	4 650	5 050
Japon (100 yens)	4 119	4 124	3 980	4 140

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/11
Or fin (kilo en barre)	87300	88000
Or fin (en lingot)	88050	88500
Pièce française (20 fr)	521	522
Pièce française (10 fr)	388	.....
Pièce suisse (20 fr)	539	538
Pièce latine (20 fr)	497	501
Souverain	628	641
Pièce de 20 dollars	3115	3115
Pièce de 10 dollars	1580	1600
Pièce de 5 dollars	1055	.....
Pièce de 50 pesos	3265	3280
Pièce de 10 florins	524	531
Or Londres	410 25	408 40
Or Zurich	410 50	408 50
Or Hongkong	410 55	408 65
Argent Londres	5 79	5 70

Le Monde

Le projet d'ordonnance de M. Séguin

Des dérogations sur le travail de nuit des femmes et le travail du dimanche

Promulguée le 28 février 1986, après de très vifs débats, la loi Delebarre relative à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail, qui n'était soutenue que par la CFDT et la CGC, vit ses derniers jours. Par la voie d'un projet d'ordonnance qui devrait être présenté au conseil des ministres à la fin du mois de novembre, M. Philippe Séguin va lui substituer une nouvelle législation. Le projet d'ordonnance, qui a été communiqué aux partenaires sociaux le vendredi 7 novembre, s'appuie pour l'essentiel sur le seul accord de branche né de la loi Delebarre, à savoir celui de la métallurgie, signé le 17 juillet dernier par les seules FO et CGC.

La loi Delebarre, qui avait pour but de mettre fin aux dérogations «sauvages» apportées au code du travail sur l'aménagement du temps de travail, admettait le principe de *«favoriser un meilleur ajustement des horaires de travail aux variations d'activité des entreprises»*, mais à la condition impérative qu'un accord de branche préalable ait ouvert la voie à une adaptation de la réglementation. Avec ses quatorze articles, l'ordonnance de M. Séguin, qui n'entend privilégier aucun niveau de négociation, est d'une philosophie différente.

L'originalité du texte de M. Séguin est qu'il permet aux partenaires sociaux d'aménager le temps de travail en concluant des accords tant au niveau des branches qu'au niveau des entreprises — sans qu'un lieu de négociation prime sur l'autre ou le subordonne — dès l'instant où la nécessité d'une modulation des horaires sera justifiée économiquement et socialement. Comme dans l'accord de la métallurgie, l'horaire moyen servant de base à la modulation sur l'année est de trente-neuf heures, tandis que la limite supérieure de l'amplitude de la modulation ne peut excéder quarante-quatre heures par semaine. Il est également prévu que, dans l'hypothèse où la durée moyenne de trente-neuf heures serait dépassée, les heures en excédent donneront lieu, après un bilan en fin d'année, à une majoration de 25 % — comme heures supplémentaires, — à un repos compensateur de 20 % et à une sanction pour non-respect de la législation sous forme d'une contrepartie (à négocier).

L'ordonnance de M. Séguin, pas plus que l'accord de la métallurgie, n'institue une annualisation. Les heures supplémentaires continueront à être calculées à la semaine et à être payées au mois, mais pour les heures comprises entre trente-neuf et quarante-quatre heures, il n'y aura ni majorations ni repos compensateur si elles sont compensées par des semaines de travail en dessous de l'horaire légal de trente-neuf heures. Le texte établit également le principe général que dès l'instant où il y a modulation des horaires, il devra y avoir, comme le prévoyait la proposition de loi de M. Fourcade, une contrepartie prévue par l'accord (les partenaires pouvant jouer sur le repos compensateur, la réduction de la durée du travail et un temps de formation indemnisé, mais l'ordonnance ne définit pas ces contreparties).

Il est également prévu que l'article L. 132-26 du Code du travail, qui permet à un ou à des syndicats ayant recueilli plus de la moitié des voix des électeurs inscrits aux dernières élections professionnelles de s'opposer à un accord d'entreprise qu'ils n'auraient dans un délai de huit jours, pourra jouer sur l'aménagement du temps de travail. Le texte de M. Séguin étend les possibilités de dérogation à l'interdiction du travail de nuit des femmes, comme dans l'accord de la métallurgie. Mais il pose trois conditions : les salariés concernés devront travailler en équipes successives ; il devra s'agir de secteurs où se posent des problèmes économiques et sociaux ; enfin, il faudra à la fois un accord de branche et un accord d'entreprise. Une autre disposition rique également de susciter des oppositions tant de la CFTC que de la CGT : celle sur le travail dominical. Il sera possible de déroger à l'interdiction du travaildu dimanche non-plus, seulement pour des « raiso,ns techniques » comme actuellement mais, pour *« raisons économiques »* ce qui répond à l'attente de secteurs comme les composants électroniques. Il sera enfin possible de créer, par accord de branches, des cycles *« répétitifs »* de travail, là aussi pour raisons économiques.

MICHEL NOBLECOURT.

La concentration dans les médias

Le Parlement renforce le rôle de la CNCL

«*Enfin!*» Ce cri du cœur est de M. Michel Péricard (RPR, Yvelines) le samedi 8 novembre à l'Assemblée nationale au moment où celle-ci allait adopter le texte du projet limitant la concentration dans les médias écrits et audiovisuels mis au point par la commission mixte paritaire réunissant députés et sénateurs (RPR et UDF ont voté pour, PS et PC contre, le FN s'est abstenu). M. François Léotard ne devait pas en penser moins. Depuis que, à peine nommé ministre de la culture et de la communication, il a entrepris de réformer le statut juridique de la presse, de la radio et de la télévision pour lui «insuffler» son libéralisme, les obstacles n'ont pas manqué sur son chemin. Aujourd'hui, il voit le bout du tunnel.

Cette fois, les socialistes hésitent à saisir le Conseil constitutionnel, qui est pourtant le véritable père de ce projet. En jugeant, cet été, que la loi sur la presse écrite ne limitait pas suffisamment les risques de concentration, en portant la même appréciation pour l'audiovisuel, il a contraint le gouvernement à préparer un projet spécifique et à jeter les bases d'une législation anticoncentration dans les médias.

La majorité se mit donc au travail mais à contre-cœur. Elle ne le cacha pas, clamant que le Conseil constitutionnel était sorti de son rôle et la contraignait à faire ce qu'elle ne voulait pas : édicter des règles juridiques précises que devra respecter la Commission nationale de la communication et des libertés lorsqu'elle choisira l'acheteur de TF 1 et lorsqu'elle attribuera le droit d'émettre sur les écrans de télévision (pour la «5» et pour la sixième chaîne notamment) et dans les postes de radio.

Heureusement pour la majorité, le droit permet bien des arrangements. Ses spécialistes réussirent à bâtir un texte qui, dans son application, n'empêche pas la constitution de grands groupes multimédias français souhaitée par M. Léotard pour faire face à la concurrence étrangère. Effectivement, la loi qui va être adoptée définitivement mercredi n'empêche aucun des candidats à la reprise de TF 1, de la «5» ou de la sixième chaîne de postuler encore, que ce soit le groupe Hersant, Hachette, Havas, même s'il devrait interdire à M. Hersant de continuer à racheter des quotidiens.

Le rôle des barristes

Seulement, il est des libéraux pour qui libéralismen ne veut pas dire laisser faire, surtout en matière d'information. Les barristes sont de ceux-là. Mais ils pensent ce n'est pas à la loi de fixer de strictes limites à la convention, mais à une commission indépendante de réagir au cas par cas et de bâtir progressivement une jurisprudence.

M. Léotard n'était pas en mesure de s'opposer aux barristes. La majorité, en première lecture au Palais-Bourbon (*le Monde* des 11 et 12 octobre), a donc rajouté une série de dispositions permettant à la CNCL de tenir compte de l'état du marché publicitaire, des positions détenues dans la presse écrite, du rôle joué dans les régies publicitaires, des risques de monopole locaux dans l'information, etc., avant de choisir les sociétés privés qui auront le droit de posséder une chaîne de télévision.

Au total, un curieux mécanisme juridique est ainsi monté qui, en fait, comprend «deux lois» comme l'a reconnu M. Péricard. Au premier niveau, des règles strictes que la CNCL devra suivre sans possibilité d'interprétation, et cela pour satisfaire le Conseil constitutionnel. Mais les mailles de ce filet sont suffisamment larges pour laisser passer tous les poissons qui, actuellement, veulent leur part de la puissance qu'accordera le droit de posséder une chaîne de télévision. Au deuxième niveau, un filet aux mailles modulables selon la volonté des membres de la CNCL qui pourront ou non les resserrer. Les amendements barristes reviennent, en fait, à leur fournir les moyens que ne leur accordait pratiquement pas le projet initial de s'opposer à des concentrations qu'ils trouveraient, pour une autre raison dangereuses pour la liberté de l'information et plus globalement pour la liberté d'expression.

Le poids de la Commission nationale de la communication et des libertés est ainsi renforcé, alors que sa composition est critiquée, notamment par M. Jean-Jack Queyranne (PS, Rhône).

THIERRY BRÉHIER.

A Beyrouth

L'Organisation de la justice révolutionnaire annonce la libération d'otages français dans les 48 heures

Beyrouth *(AFP)*. — L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) a annoncé ce lundi matin la libération, dans les prochaines quarante-huit heures, de *« certains »* des trois otages français qu'elle détient.

Dans un communiqué parvenu à une agence de presse occidentale à Beyrouth, l'OJR affirme avoir pris cette initiative *« pour prouver sa bonne foi et inciter les peuples européens à faire pression sur leurs gouvernements »*.

Cette organisation détient actuellement deux membres de l'équipe d'Antenne 2, MM. Aurel Cornéa (54 ans) et Jean-Louis Normandin (35 ans), enlevés le 8 mars près de la cité sportive, à Beyrouth-Ouest, et M. Marcel Coudari (54 ans), disparu au Liban en février dernier et dont le rapt a été revendiqué le 24 septembre.

L'OJR précise que ces libérations interviennent après *« les promesses du gouvernement français concernant nos exigences, qu'il connaît bien et qui ont été discutées précédemment avec les Algériens »*. Elles font suite également à *« l'intervention française auprès du président (syrien)* M. Hafez el Assad, *à ses efforts ainsi qu'à ceux entrepris par d'autres (personnes) sincères »*, indique le communiqué.

« Nous demandons à tous les pays européens, notamment au gouvernement français, d'abandonner leurs projets colonialistes dans la région, en particulier au Liban, et de mettre fin aux pressions sur notre peuple et nos combattants », ajoute le communiqué.

L'OJR indique que *« par cette nouvelle chance accordée aux Français, elle attend de l'opinion publique mondiale une attitude courageuse et responsable face aux malheurs de notre peuple et à l'agression dont il pourrait faire l'objet »*.

« Nous nous engageons à poursuivre la lutte armée pour libérer les fils de notre nation et expulser les colonialistes de notre pays », indique enfin le communiqué.

L'OJR avait libéré le 21 juin les journalistes Philippe Rochot et Georges Hansen à Beyrouth-Ouest, et ces derniers avaient regagné Paris en passant par Damas.

Quatre autres otages français sont détenus par le Djihad islamique : les diplomates Marcel Fontaine et Marcel Carton, enlevés le 22 mars 1985, le journaliste Jean-Paul Kauffmann et le sociologue Michel Seurat, kidnappés le 22 mai 1985. L'exécution de M. Seurat a été annoncée le 5 mars 1986, mais son corps n'a pas été retrouvé. Un octogénaire, M. Camille Sontag, a été enlevé le 5 mai 1986, et son rapt a été revendiqué par « les Forces unifiées de la justice », sans que cette organisation en donne la preuve.

Il y a quinze ans

La mort de Charles de Gaulle

Le général Faurray a déposé une gerbe dimanche 9 novembre sur la tombe du général de Gaulle, au nom du président de la République

Le lundi 9 novembre 1971, Charles, André, Joseph, Marie de Gaulle vient de fermer les volets de sa petite gentilhommière de La Boisserie, à Colombey-les-Deux-Eglises. Il est presque 19 heures. En attendant de passer à la table familiale, il fait une réussite. Il se plaint d'une brusque douleur dans le dos et s'affaisse dans son fauteuil; ses lunettes tombent à terre. A 19 h 25, son médecin, accouru avec le curé de Colombey à la demande de Mme de Gaulle, constate le décès, dû à une rupture d'anévrisme.

La famille garde secrète la nouvelle jusqu'à ce que tous les proches soient prévenus. Le président de la République, Georges Pompidou, ne l'apprendra que le lendemain vers 9 heures, et la presse une demi-heure plus tard.

Ainsi disparaît, dans une hautaine discrétion — le général a refusé les obsèques nationales, — l'homme qui le 18 juin 1940 était entré dans l'histoire de la France et du monde. Il avait quitté le pouvoir le 28 avril 1969, dès que furent connus les résultats défavorables du référendum du 27. Il se préparait à répondre à une invitation de Mao Zedong, tout en poursuivant la rédaction de ses Mémoires.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 10 novembre

Calme et irrégulier

Peu d'affaires lundi matin durant la session préliminaire. Les cours ont évolué de façon très irrégulière. La tendance a néanmoins été plutôt soutenue. En légère avance à l'ouverture (+ 0,2 %), l'indicateur instantané progressait de 0,32 % à la clôture. Hausse de Sanofi (+ 3 %), SEB (+ 2,2 %), Perrier (+ 2 %). Recul de Prouvost (− 7 %), UCB (− 2,5 %), Ecco (− 1,5 %), Europe nº 1 (− 1,2 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	439	436	436
Agence Havas	2049	2065	2065
Air Liquide (L')	670	670	670
Bancaire (Cie)	1065	1075	1075
Bongrain	2230	2250	2250
Bouygues	1260	1270	1285
B.S.N.	4320	4300	4305
Carrefour	3825	3630	3635
Chargeurs S.A.	1361	1375	1365
Club Méditerranée	616	613	613
Crédit National	1525	1520	1520
Eaux (Gén.)	1328	....	....
ELF-Aquitaine	313 30	313	313
Essilor	3280	3280	3280
Lafarge-Coppée	1319	1327	1328
Michelin	2340	2310	2320
Midi (Cie)	1588	1581	1581
Moët-Hennessy	2322	2321	2320
Navig. Mixtes	1043	1040	1040
Oréal (L')	3688	3710	3720
Pechelbronn	1215	1218	1210
Pernod-Ricard	1013	1013	1013
Peugeot S.A.	1100	1088	1091
Sanofi	670	685	690
Source Perrier	780	788	805
Télémécanique	2845	2845	2845
Thomson-C.S.F.	1525	1525	1520
Total-C.F.P.	434	433	437
T.R.T.	2068	2070	2080
Valéo	517	519	520

Trois élections cantonales

Le PC reprend le siège de La Seyne-sur-Mer

VAR : canton de La Seyne-sur-Mer (2e tour).

Inscr., 26 096; vot., 14 460; suffr. expr., 13 999. MM. Maurice Paul (PC), 7 302 voix, ELU; Charles Scaglia (UDF-PR), 6 697.

[M. Maurice Paul retrouve le siège de conseiller général qu'il avait abandonné au profit de M. Scaglia lors des élections de mars 1985, invalidées par le Conseil d'Etat en juillet dernier. M. Paul, qui recueille 52,16 % des suffrages, a bénéficié d'un bon report des voix, qui s'étaient portées sur les candidats socialistes et divers gauche au premier tour. La remobilisation électorale, sensible par rapport à dimanche dernier (44,58 % d'abstention contre 57,07 %), a bénéficié à M. Scaglia, qui, avec 47,83 % des suffrages, améliore de près de 3 points le score réalisé par les candidats de droite au premier tour.]

ORNE : canton de La Ferté-Fresnel (1er tour).

Inscr., 2 904; vot., 1 846; suffr. expr., 1 832. Mme Simone Nouhant (sout. RPR), 1 054 voix, ELUE; MM. René Fortier (sout. UDF), 539; Guy Raffi (PS, chef du cabinet de M. Henri Nallet au ministère de l'agriculture), 205 ; Michel Gourmel (PC), 34.

[Avec 57,53 % des suffrages, Mme Nouhant remporte facilement cette élection partielle, organisée à la suite du décès, le 30 septembre dernier, de son mari, Gérard Nouhant, conseiller général (CNIP) depuis 1972. Lors du renouvellement de 1982, ce dernier l'emportait dès le premier tour, avec 1 893 voix contre 229 voix à M. Gourmel, sur 2 122 suffrages exprimés, 2 192 votants et 2 927 électeurs inscrits.]

SEINE-ET-MARNE : canton de Melun-Sud (1er tour).

Inscr., 11 825 ; vot., 4 423 ; suffr. expr., 4 328. MM Jean-Claude Agisson (UDF), adj. au maire de La Rochette, 1 321 voix ; Jean Maltel (RPR), maire de Melun, 1 181 ; Jacques Laplace (PS), 901 ; Michel Blanchard (PC), 256 ; Jean-François Robinet (div. d.), 243 ; Roger Quinton (RPR-diss.), 216 ; Jacques Janot (div. d.), 210. Il y a ballottage.

Une abstention record (63,39 %) a caractérisé ce scrutin, organisé à la suite du décès, en août dernier, de René Tabourot, conseiller général (UDF-CDS) de Melun-Sud depuis 1979. Seul M. Agisson dépasse le seuil des 10 % des électeurs inscrits permettant de figurer au deuxième tour. M. Maltel, arrivé en deuxième position avec 9,98 % des inscrits, est autorisé à se maintenir. En tête à l'issue du premier tour avec 30,52 % des suffrages, M. Agisson n'est pourtant pas assuré de son élection au deuxième tour. En effet, M. Maltel, qui recueille 27,28 % des voix, devrait bénéficier d'un meilleur report des voix des électeurs qui se sont portées sur les autres candidats de droite, dans ce canton taillé sur mesure pour son prédécesseur (RPR) à la mairie de Melun, Marc Jacquet, décédé.

Au premier tour des élections de mars 1985, les résultats étaient les suivants : inscr., 11 905 ; vot., 6 969 ; suffr. expr., 6 785. MM. Tabourot, 2 414 ; Bodin (PS), 1 340 ; Morizur (UDF-PR), 958 ; Lefort (FN), 846 ; Lebailly (RPR), 747 ; Blanchard (PC), 397 ; de Busscher (div. d.), 83. Au deuxième tour, René Tabourot l'avait emporté avec 4 682 suffrages contre 1 832 à M. Bodin, sur 6 514 suffrages exprimés, 6 754 votants et 11 507 électeurs inscrits.]

EN BREF

● **CAMBODGE : présence de 57 000 civils vietnamiens.** — Il y a moins de 60 000 civils vietnamiens installés actuellement au Cambodge, et les accusations de *« colonisation »* du pays par le Vietnam portées par la résistance khmère sont dénuées de tout fondement, a déclaré, dimanche 9 novembre, le premier ministre de Phnom-Penh, M. Hun Sen.

« Jusqu'à présent, 57 000 Vietnamiens, qui étaient établis au Cambodge avant 1970 sont revenus s'installer légalement dans le pays », a-t-il indiqué. M. Hun Sen a reconnu l'existence d'un sentiment anti-vietnamien parmi la population, mais a estimé que *« c'est un problème que nous pourrons résoudre, car les Vietnamiens sont présents au Cambodge depuis des siècles »*. — *(AFP.)*

● **VIETNAM : les réfugiés victimes des pirates.** — Les pirates qui sévissent en mer de Chine ont tué au moins 388 réfugiés de la mer vietnamiens ces quatre dernières années et ont commis 735 viols, a affirmé, samedi 8 novembre, Mme Toscani, représentante du bureau de Kuala-Lumpur du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés. En outre, 588 Vietnamiens ont été enlevés par ces pirates, qui ont attaqué au total 1897 bateaux au cours de la même période, a-t-elle ajouté. — *(AFP.)*

● **NICARAGUA : cinq morts dans l'attaque d'une coopérative agricole.** — Cinq personnes, dont deux femmes et un enfant, ont été tuées au cours de l'attaque d'une coopérative agricole, samedi 8 novembre, par des « contras », à une centaine de kilomètres au nord-est de Managua, a annoncé dimanche 9 novembre le ministère de la défense. Sept autres personnes ont été blessées. Ce coup de main fait suite à une embuscade tendue vendredi, dans la même région, par des rebelles qui avaient alors tué quatre civils. — *(Reuter.)*

Le numéro du « Monde » daté 9-10 novembre 1986 a été tiré à 447 012 exemplaires

A B C D E F G

